MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABIDJAN-COCODY.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL.

PROGRAMME DE FORMATION EN GESTION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE (GPE)
UFR-SEG/CIRES.

MEMOIRE PROFESSIONNEL

ANALYSE DES EFFETS DE LA LIBERALISATION DE LA FILIERE COTON AU MALI : APPROCHE PAR LE MODELE « MATA ».

Réalisé, présenté et soutenu par :
KONE Bréma Moussa.
3ème Promotion.
Année 2001-2002

Directeur de mémoire : Dr. Daniel DEYBE /Responsable du Programme Amis-ECOPOL du CIRAD-Paris-France..

Mars 2002.

TABLE DES MATIERES

RESUME 1

SYNTHESE 2

INTRODUCTION 7

PREMIERE PARTIE : GESTION DE LA FILIERE COTON ET PROPOSITION DE SCHEMA AU MALI... 12

CHAPITRE 1 PROBLEMATIQUE, CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA FILIERE COTON AU MALI ET OBJECTIF DE L'ETUDE 12

1-1 LA PROBLEMATIQUE DE LA LIBERALISATION DE LA FILIERE COTON AU MALI 12
1-1-1 Nature des rapports entretenus entre les différents acteurs dans l'évolution de la filière coton au Mali 12
1-1-2 Les raisons du conflit entre CMDT et producteurs 13
1-1-3 L'émergence des organisations paysannes 14
1-1-4 L'émancipation du monde rural cotonnier du Mali 14
1-1-5 Les causes immédiates du boycott de la production cotonnière au Mali 15
1-1-6 Le consensus sur un modèle de libéralisation entre la CMDT et les producteurs de coton 18
1-1-7 Les acquis de la CMDT avec les producteurs de coton 18
1-2 CONTEXTE ECONOMIQUE 19
1-2-1 Importance de l'agriculture dans l'économie malienne 19
1-2-2 Aperçu des politiques agricoles 19
1-2-3 Historique de la culture coton au Mali 20
1-2-3-1 Origine du coton 20
1-2-3-2 Introduction de la culture du coton au Mali 21
1-2-3-3 Les raisons du développement de la culture du coton au Mali 22
a) La culture du coton sous la période coloniale de 1900 à 1952 à l'Office du Niger 22
b) La culture du coton sous la période coloniale de 1952 à 1960 dans le basin cotonnier de Koutiala 22
c) La culture du coton sous la CFDT après l'indépendance du Mali de 1960 à 1975 24
d) La culture du coton sous la CFDT après l'indépendance du Mali de 1975 à nos jours 24
1-2-4 Rôle du coton dans l'économie malienne 25
1-3 OBJECTIFS 26
1-3-1 Objectif global 26
1-3-2 Objectifs spécifiques 26

CHAPITRE 2 CADRE THEORIQUE ET ANALYSE DES NOUVEAUX FONDEMENTS THEORIQUES DE LA LIBERALISATION A TRAVERS LA REVUE DE LA LITTERATURE 28

2-1 CADRE THÉORIQUE 28
2-1-1 Les fondements des anciennes théories du libéralisme : cadre général 28
2-1-2 Les fondements des théories actuelles, dérivées de la doctrine classique, sur la libéralisation : cas du secteur agricole 29
2-2 ANALYSE DES FONDEMENTS THÉORIQUES DE LA LIBÉRALISATION À TRAVERS LA REVUE DE LA LITTÉRATURE 31
2-3 QUELQUES EXEMPLES DE FONDEMENTS THÉORIQUES PERMETTANT DE GÉRER L'INCERTITUDE DANS LA FILIÈRE COTON 32
2-4 LES POSITIONNEMENTS ACTUELLES POUR LIBÉRALISER LES FILIÈRES AGRICOLES : CAS DU COTON AU MALI 33
2-4-1 Les arguments sur l'inefficacité des structures publiques chargées de la gestion des filières coton . 33
2-4-2 Les contres arguments sur l'inefficacité des structures publiques chargées de la gestion des filières coton 34
2-4-3 Les arguments contres et pour le rôle de l'Etat dans la libéralisation : cas de la filière coton 35
2-4-4 Comprendre les effets des interventions de l'Etat dans les affaires du coton 37
2-5 LES DIFFÉRENTES APPROCHES DE LA LIBÉRALISATION DE LA FILIÈRE COTON EN AFRIQUE FRANCOPHONE . 40
2-5-1 Les interventionnistes : la Coopération française 40
2-5-2 Les non interventionnistes : la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International 41
2-5-3 Expériences de quelques pays africains 41
2-5-3-1 Le cas du Bénin 41

2-5-3-2 Le cas de la Côte d'Ivoire....42

2-6 L'APPROCHE DE L'ETUDE ET SES FONDEMENTS THÉORIQUES.... 43

2-7 HYPOTHÈSES DE TRAVAIL.... 45
2-7-1 Flexibilité du marché et Coordination des acteurs (producteur) dans la production.... 47
2-7-2 Flexibilité du marché et coordination des acteurs (producteur) dans la commercialisation.... 48
2-7-2-1 Comportement des producteurs et formes d'organisation de la filière....48
2-7-2-2 Comportement des producteurs et recherche de leurs intérêts....49
2-7-2-3 Comportement des producteurs face l'opportunisme des autres acteurs de la filière....50
2-7-2-4 Les producteurs et la gestion de l'incertitude....50
2-8 LIMITES DU TRAVAIL.... 50

CHAPITRE 3 METHODOLIGIE.... 52

CHAPITRE 4 SITUATION ACTUELLE DE LA FILIERE COTON AU MALL.... 54

4-1 LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA FILIÈRE COTON AU MALI.... 54
4-1-1 Organisation de la filière coton au Mali.... 54
4-1-2 Le mécanisme de péréquation.... 55
4-1-3 Le crédit.... 55
4-1-4 Les rapports CMDT et producteurs.... 55
4-1-5 Le système de stabilisation des prix.... 56
4-1-6 Organisations de producteurs.... 56
4-1-7 Système de production.... 57
4-1-8 Les types d'exploitation.... 57
4-2 LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS DANS LA FILIÈRE.... 58
4-2-1 Activités de production.... 59
4-2-2 Activités de transformation.... 59
4-2-2 -1 Egrenage du coton –graine....59
4-2-2 -2 Trituration et transformation de la graine de coton....59
4-2-2-3 Filature....59
4-2-3 Activités de commercialisation.... 60
4-2-3-1 Collecte du coton-graine....60
4-2-3-2 Transport....60
4-2-3-3 Exportation et vente....60
2-2-4 Activités de recherche et d'encadrement.... 61
2-2-4-1 Recherche & développement....61
2-2-4-2 Encadrement....61
4-3 EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA FILIÈRE COTON AU MALI.... 61
4-3-1 Evolution des indicateurs de productivité.... 61
4-3-2 Evolution des indicateurs de compétitivité.... 63
4-3-3 Evolution du coût de revient de la fibre de coton, du prix de la fibre de coton et du prix au producteur du coton-graine....63
4-4 DIFFICULTÉS MAJEURES DE LA FILIÈRE COTON AU MALI.... 64
4-4-1 Les causes immédiates de la crise du secteur coton.... 65
4-4-2 Leçons tirées.... 67

CHAPITRE 5 RECHERCHE D'UNE FORME DE GESTION MAÎTRISEE DE LA FILIERE COTON AU MALI.... 69

5-1 FORME DE GESTION DE LA FILIERE COTON PROPOSEE PAR L'ETAT. AU MALI.... 69
5-1-1 Mise en œuvre des mesures du schéma de l'Etat malien pour libéraliser de la filière coton.... 69
5-1-1-1 Au niveau de la production....69
a) Les différentes mesures....69
b) La mise en application des mesures....70
c) Les difficultés majeures dans l'application....70
5-1-1-2 Au niveau des activités de commercialisation....71
a) Les différentes mesures....71
b) La mise en application des mesures....71
c) Les difficultés majeures dans l'application....71
5-1-1-3 Au niveau des activités de transformation....71
a) Les différentes mesures....71
b) La mise en application des mesures....71
c) Les difficultés majeures dans l'application....71
5-2 FORME DE GESTION DE LA FILIERE COTON PROPOSEE PAR L'ETUDE.... 72

5-2-1 Schéma proposé 72
5-2-2 Organes de direction du schéma 75
5-2-2-1 Organe de régulation 75
5-2-2-2 Organe d'exécution et de prélèvement des fonds 75
5-2-2-3 Organe chargé de la commercialisation et de la transformation 75

DEUXIEME PARTIE : SIMULATIONS 76

MODELE «MATA-MALI», SCENARIOS, VARIABLES ET HYPOTHESES. 76

CHAPITRE 6 MODELE «MATA-MALI» SCENARIOS, VARIABLES ET HYPOTHESES DE SIMULATION 76

6-1 MODELE «MATA» 76
6-1-1 Cadre général 76
6-1-2 Définition et but de «MATA» 76
6-1-3 Présentation de «MATA» avec GAMS 77
6-1-4 Modèle «MATA-MALI» 78
6-1-4-1 Caractéristiques générales du modèle»MATA-MALI» 78
6-2 LES SCENARIOS DE GESTION DE LA FILIERE. 79
6-2-1 Fondement théorique des scénarios 79
6-2-2 Variables de simulation 79
6-2-3 Hypothèses des scénarios 80
6-2-3-1 Hypothèses communes 80
6-2-3-2 Hypothèses spécifiques à chaque scénario 81
a) CMDT actuelle 81
b) CMDT améliorée ou schéma proposé 81
c) CMDT libéralisée 81

TROISIEME PARTIE PRESENTATION DES RESULTATS 83

CHAPITRE 7 RESULTAT INTERPRETATION ANALYSE DE LA SIMULATION 83

7-1 RESULTATS DE LA SIMULATION 83
7-2 INTERPRETATION DES RESULTATS DES DIFFERENTS SCENARIOS 83
7-2-1 Principe 83
7-2-2 Les tendances des différents scénarios sur la période de simulation : 84
7-2-2-1 Tendances des exploitations par rapport aux scénarios 84
a) Exploitation I 84
b) Exploitation II 84
d) Exploitation IV 85
7-2-2-2 Intensité globale de l'augmentation de revenu des différents scénarios sur la période de simulation 85
7-2-2-3 Détermination de la moyenne générale des taux d'intensité. des scénarios. 86
7-2-2-4 Intensité des taux d'augmentation des revenus entre les exploitations par rapport aux scénarios. 86
a) Exploitation I 86
b) Exploitation II 87
c) Exploitation III 87
7-3 ANALYSE DES RESULTATS DE LA SIMULATION 87
7-3-1 Constats 87
7-3-2 Caractéristique des exploitations et augmentation des revenus 88

8 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 91

8-1 CONCLUSIONS 91
8-1-1 Faisabilité du schéma proposé : 92
8-1-2 Opérations qui peuvent être, immédiatement, transférées : 92
8-1-2-1 Collecte de coton graine : 92
8-1-2-2 Transport : 92
8-1-2-3 Fourniture d'intrants et d'équipements : 93
8-1-2-4 Transformation (égrenage) : 93
8-1-2-5 Crédits de campagne : 94
8-1-2-6 Exportation : 94
8-1-2 Opérations qui ne peuvent pas être, immédiatement, transférées : 94
8-1-2-1 Entretien des pistes agricoles 94
8-1-2-2 Conseil de vulgarisation et la recherche : 95

8-2 RECOMMANDATIONS : 96
8-2-1 Au niveau des activités de production : *96*
8-2-2 Au niveau des activités de commercialisation : *96*
8-2-1 Au niveau des activités de transformation : *97*

BIBLIOGRAPHIE **98**

ANNEXES

GRAPHIQUE

Graphique 1: Composition de la zone CMDT en Types d'exploitation 58

TABLEAUX

Tableau 1: Les différents intervenants de la filière coton et leur niveau d'intervention. 59
Tableau 2 : Les problèmes liés aux crédits agricoles. 72
Tableau 3 : Les problèmes liés à la productivité des producteurs. 73
Tableau 4 : Les problèmes liés aux coûts élevés de la commercialisation du coton 73
Tableau 5 : Les problèmes liés aux coûts des intrants 73
Tableau 6 : récapitulatif des taux de simulation des différents scénarios : 82
Tableau 7: Scénario de référence 83
Tableau 8 : Scénario de CMDT améliorée 83
Tableau 9 : Scénario de CMDT libéralisée 83
Tableau 10 : Récapitulatif des tendances des exploitations dans les augmentations de revenus sur les périodes. 85
Tableau 11 : Scénario CMDT 86
Tableau 12 : Scénario CMDT améliorée 86
Tableau 13 : Scénario CMDT libéralisée 86

SCHEMAS

Schémas 1: La filière coton du Mali, description schématique des étapes et des opérations. 54
Schémas 2: Organisation de la gestion de la filière : 74

Mots clés : Filière ; Coton ; Libéralisation ; Modèle ; MATA-Mali.

REMERCIEMENTS

Un dicton Bambara de chez moi m'apprend que « un seul doigt ne saisit pas un cailloux ».

Je me fonde sur cette philosophie pour adresser mes vifs remerciements à toutes mes connaissances.

Ce travail est l'aboutissement d'une volonté manifeste et souvent volontariste de bonnes gens avec lesquelles mes multiples voies de la vie ce sont croisées. Il s'agit de personnes que j'ai rencontré dans ma vie : familiale, conjugale, amicale, académique, professionnelle, aventurière, etc..

Toutes et tous ne pourront être nommément cités dans ces lignes, mais ont, très utilement, orienté le cours de ma vie.

Qu'ils trouvent, ici, toute ma reconnaissance et ma sympathie.

SIGLES ET ABREVIATIONS

APC : Associations de Producteurs de Coton

APCAM : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali

AV : Association Villageoise

BM : Banque Mondiale

BNDA : Banque Nationale pour le Développement Agricole

CAF : Coût Assurance Fret

CAGIN-Bénin : Coopérative d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles du Bénin

CCIC : Comité Consultatif International du Coton

CFA : Communauté Financière d'Afrique

CFDT : Compagnie Française pour le Développement des Textiles

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CIRES : Centre Ivoirien de Recherche Economiques et Sociales

CMDT : Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles

CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

COMATEX : Compagnie Malienne des Textiles

COPACO : Compagnie Parisienne du Coton

DGRC : Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle

DHD : Développement Humain Durable

DNAMR : Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural

DNH : Direction Nationale de l'Hydraulique

ECOFIL : Economie des Filières

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FMI : Fonds Monétaire International

FOB : Franco à Bord

GATT : Accord Général sur le Commerce et les Echanges

GPE : Gestion de la Politique Economique

Huicoma : l'Huilerie Cotonnière du Mali

IER : Institut d'Economie Rurale

IPR : Institut Polytechnique Rural de Katibougou,

IRCT : Institut de Recherche Cotonnière Tropicale de N'Tarla

ITEMA : Industrie des Textiles du Mali

APM : Agriculture Paysanne et Modernisation

MARI : Marge Après Remboursement des Intrants

MATA : Multilevel analysis Tool in Agricultural

OHVN : Opération Haute Valée du Niger

ON : Office du Niger.

OMC : Organisation Mondial du Commerce

OP : Organisations Paysannes

OPAM : Office des Produits Agricoles du Mali

PAC : Politique Agricole Commune

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PASA : Programme d'Ajustement Structurel en Agriculture

PGRN : Projet de Gestion des Ressources Naturelles

PIB : Produit Intérieur Brut

PISA : Programme d'Investissement Structurel en Agriculture

PISA : Programmes d'Investissement Structurel en Agriculture

SCP : Structure-Conduite-Performance»

SFD : Systèmes Financiers Décentralisés

SMECMA : Société Malienne d'Equipement et de Construction de Matériels Agricoles

SMPC : Société Malienne des Produits Chimiques

SNT : Société Nationale de Transport

SOFRECO : Société de Vente de la Fibre de Coton

SONAPRA : Société Nationale d'Approvisionnement Agricole

SPCK : Syndicat des Producteurs de Coton de Kita

SYCOV : Syndicat des Cotonniers et Vivriers du Mali

SYPAMO : Syndicat des Producteurs d'Arachide du Mali Ouest

UEMOA : Union Economique Ouest Afrique

USA : Etats Unis d'Amérique

ZAER : Zone d'Animation et d'Expansion Rurale

RESUME

La relance économique des filières agricoles des pays en développement, fait suite à une série de crises que ce secteur a connu, notamment, pour la filière coton, celles des années 1985 et qui ont entraîné les PAS.

A la suite, il eut des mesures de redressement, dont la libéralisation. Le fondement théorique de ce concept se trouve dans les visions économiques des classiques et néoclassiques. Elle est apparut comme le socle sur lequel reposent toutes les orientations proposées par les partenaires au développement. Elle se base sur les conditions du marché comme moyen efficace pour assurer une allocation optimale des ressources dans un paradigme de concurrence pure et parfaite.

Aussi, elle soutient l'idée selon laquelle le dynamisme du marché doit provenir des acteurs privés et non de l'Etat, d'où son objectif cherchant à mettre l'Etat à l'écart de toutes les activités de production de richesses.

Or dans la réalité, ce genre de marché est difficilement vérifié, surtout, dans le cas des pays africains.

Face, à ces difficultés, certains économistes reconnaissaient à l'Etat un rôle pour asseoir une base économique et celui de régulateur. Ces derniers groupes se fondent sur l'existence d'un coût dans la gestion de l'incertitude et le risque du marché.

L'étude sans se réclamer de telle ou de telle tendance, s'est donnée un objectif de rechercher un schéma de gestion qui permette d'avoir une augmentation du revenu des producteurs afin de réduire la pauvreté rurale.

Les résultats trouvés, avec la simulation du modèle "MATA-MALI", sont encourageants et sont dans les possibilités d'application techniques et financières du Mali.

SYNTHESE

Rappel du problème

La libéralisation des économies des pays sous Programme d'Ajustement Structurel (PAS) est vue par la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI) comme une des conditions nécessaires à leur développement. Elle vise la suppression du monopole d'Etat afin de permettre un fonctionnement du marché sans distorsions des prix qui nuirait aux intérêts des producteurs.

La fin du monopole d'Etat doit en principe, selon eux permettre un relèvement du revenu des producteurs. Au sein de la filière coton, le monopole d'Etat se définit par une grande intégration des activités. En plus, dans le cas spécifique du Mali, la filière coton est verticale, c'est-à-dire que toutes les activités sont contrôlées par un même organisme.

Objectif global

L'étude vise la proposition d'un Schéma de libéralisation qui maintient la viabilité de la filière tout en permettant aux acteurs, principalement, les producteurs d'être les réels bénéficiaires des avantages de leurs activités afin de maximiser leurs revenus. Elle sera baser donc sur les approches : Structure-Conduite-Performance (SCP) pour les activités de la filière ; et formes de coordinations entre acteurs pour les acteurs. Dans cette étude il s'agit des formes de coordination verticales et horizontales.

Objectifs spécifiques

Deux objectifs spécifiques sont visés dans ce travail à savoir :

1- à la suite des diagnostics et analyses de la filière coton arriver à proposer un schéma de gestion qui soit efficace, en termes d'augmentation des revenus des producteurs par rapport aux autres formes de gestion ;

2- dans le deuxième objectif spécifique, il s'agira en faite d'une vérification de la capacité du schéma à augmenter le revenu des producteurs. Donc, pour cela faire des simulations des effets de variation des prix au producteur et des coûts de production avec le modèle : Multilevel analysis Tool in Agricultural «MATA» à travers trois scénarios. Une gestion de la filière avec le système actuel de la CMDT, c'est-à-dire avec une intervention importante de l'Etat. Une gestion avec une moindre intervention de l'Etat, qui correspondra au schéma du présent travail. Dans ce cas l'Etat se limitera à son rôle de

régulateur des rapports entre les acteurs. Enfin, une gestion sans aucune forme, que ce soit, d'intervention de l'Etat, c'est-à-dire une libéralisation absolue.

Le modèle «MATA»est un outil d'analyse des effets de politiques économiques

Méthodologie

La théorie économique sur la libéralisation sous-tend l'hypothèse d'une augmentation du revenu du producteur dans un marché libéralisé. Mais elle définit les conditions qui la vérifie, à savoir les critères d'un marché de concurrence pure et parfaite. Or dans la réalité, le marché ne réunit pas ces conditions. Ce qui se passe en générale, c'est que l'information dans le marché est imparfaite et engendre des coûts d'accès. En plus, les rapports de force entre acteurs sont déséquilibrés sur plusieurs plans : financiers, dotation en facteurs de production, etc. Ceci créent un environnement incertain donc un risque que chaque acteur doit prendre en compte dans ses décisions pour maximiser son profit.

L'aspect dimension du risque dans la gestion des rapports entre acteurs nécessite la connaissance du comportement de chacun d'eux notamment celui des producteurs, pour le cas qui concerne ce travail.

Dans le milieu de production cotonnière de la zone CMDT, le producteur est un acteur qui est averse aux risques. Ce comportement, il l'a acquis pour plusieurs raisons : la zone est caractérisée par une climatologie capricieuse avec des aléas fréquents (déficit pluviométrique, attaques parasitaires ; maladies des végétaux ; l'attitude de méfiance face à tout ce qui est nouveau ; etc.); l'assistanat de la CFDT puis de la CMDT ; l'opportunisme des opérateurs économiques et leur manque d'intérêt pour les activités agricoles ; le prix élevé des intrants face à un faible prix rémunérateur au producteur, les difficultés d'approvisionnement ; l'éloignement de certains lieux de production des sites d'égrenage ; etc.

Face à toutes ces considérations évoquées il devient évident de porter un intérêt tout à fait particulier à la compréhension du comportement du producteur. C'est donc, une condition nécessaire et primordiale pour pronostiquer sur quoi que ce soit dans l'application de la libéralisation de la filière coton.

La compréhension du comportement des producteurs face à un marché libéralisé passe par une lecture des systèmes de coordination qui peuvent éventuellement exister entre les différents acteurs en matière de gestion du risque dans un contexte d'incertitude.

Le présent travail se donne comme but principal la prise en compte de ces aspects complexes des comportements des producteurs en vue de maintenir un système cotonnier qui permettra, d'augmenter leurs revenus, de viabiliser le système et d'accorder au coton son rôle singulier, comme principale source de devises pour l'économie malienne.

Il comporte trois parties principales.

La première est axée sur deux niveaux, la littérature sur les théories de la libéralisation d'une part et d'autre part, la connaissance de la filière coton de ses acteurs paysans en s'appuyant sur les données provenant essentiellement des résultats des études et diagnostiques des états généraux commandités par le Ministère du Développement Rural sur la filière coton qui seront complétées par la recherche documentaire à travers les différents rapports d'activité dudit ministère.

Il s'agira, à travers ces informations d'opter pour les approches SCP et formes de coordination de poser et connaître les problèmes qui seront engendrés par la libéralisation de la filière coton. Cela doit permettre de cerner les réalités liées à chaque type de gestion de la filière parmi les trois : la filière avec une forte intervention de l'Etat, la filière avec une quasi absence de l'Etat et la filière sans aucune intervention de l'Etat.

Dans le cas du choix porté sur la forme de gestion de la CMDT améliorée, la démarche partira d'une analyse rigoureuse et débouchera à la proposition d'un mécanisme de transfert graduel des activités de la filière vers les producteurs. Et enfin elle permettra de proposer un modèle de schéma d'organisation de la filière qui puisse consolider les acquis des producteurs en matière d'appropriation du marché.

La deuxième partie est organisée autour de trois points : la présentation de «MATA» et de «MATA-MALI», la construction des scénarios et la définition des hypothèses de simulation notamment, sur les prix au producteur, d'acquisition des fertilisants et intrants.

Dans la troisième partie, il s'agit de présenter les résultats de la simulation des scénarios, les interpréter et les analyser.

Les conclusions sont présentées sous la forme de la faisabilité du scénario retenu et les recommandation.

Les données sont celles contenues dans le modèle de base de «MATA-MALI». Le modèle du Mali a été préparé en juin 2000 par une équipe pluridisciplinaire composée des chercheurs du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

(CIRAD) à travers son Programme Economie-Politique-Marché (ECOPOL), du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel à travers son Institut du Sahel (CILSS-INSAH), et l'Institut d'Economie Rurale du Mali (IER.)

D'autres sources de données sont aussi exploitées et figurent dans l'annexe, telles les rapports de campagne de la CMDT et les données de la Direction de la Statistique et de l'Informatique du Mali.

Recommandations

Afin de prendre en compte l'opérationalité du scénario, les résultats de l'étude doivent conduire aux recommandations suivantes :

1) au niveau des activités de production

- création d'un cadre institutionnel incitatif pour les opérateurs privés intéressés au secteur coton, afin de les rassurer des risques inhérents à l'activité agricole en général et en particulier au secteur coton.

- création d'un fonds de soutien ou de garantie pour permettre le préfinancement de la campagne de production, et mettre les producteurs à l'abris des ruptures de fourniture en intrants de productions.

- reconversion des services publics d'encadrement fourni par la CMDT en bureaux privé de conseillers ruraux, afin de réduire les charges liées à l'encadrement, et permettre de valoriser les acquis des producteurs en matières de formations reçues.

- dotation des organisations paysannes de statut juridique afin de les rendre plus professionnelles, et plus crédibles vis à vis des contrats à contracter avec les autres partenaires.

- responsabilisation des producteurs dans les prises de décisions affectant la gestion et l'orientation de leurs activités, par une plus grande dynamisation des organisations paysannes.

- développement d'un type de lien sous la forme de contrat de travail avec des objectifs à atteindre entre la recherche et les producteurs par le biais des bureaux privés de conseillers ruraux et le mécanisme de subvention de la Recherche & Développement du secteur coton.

- renforcement des capacités des producteurs non seulement, aux techniques de production, mais surtout de commercialisation et de négociation par des séances de formation et par leur implication directe niveaux des transactions.

- développement des canaux de transmission des informations en direction des producteurs leur permettant d'être en contact direct avec les informations sur le marché intérieur et extérieur. Pour cela renforcer par exemple le rôle du bulletin d'information, la radio rurale, la télévision et l'informatique, notamment l'Internet.

2) au niveau des activités de commercialisation

- développement d'un cadre de contact entre producteurs et opérateurs économiques privés, du genre Contrat-plan qui existe déjà entre les producteurs, l'Etat et la CMDT. Ce ci permet de coordonner les actions ensembles et d'éviter les écarts souvent trop divergents des intérêts des uns et des autres.

- minimisation des coûts d'intermédiation pour augmenter la marge des producteurs en débarrassant la filière de la présence de tous les acteurs qui alourdissent les charges et empêcher aux producteurs des marges de profits plus élevés, en les laissant à eux-mêmes, l'exécution de ces activités tant que faire se peut.

- institution d'un fonds de garantie à partir des recettes propres des producteurs pour amoindrir sur eux les fluctuations intempestives des cours sur le marché international.

- création d'un cadre contractuel entre les faîtières et les usines d'égrenage et avec les organes de direction de la filière pour assurer un approvisionnement correct et éviter une concurrence déloyale qui pourra à la longue nuire aux intérêts des producteurs.

- ouverture des activités de transport, à tous les niveaux, aux privés pour éviter que cette opération ne pèse trop sur les coûts de production à cause des charges fixes engendrées par son maintien.

3) au niveau des activités de transformation

- ouverture ou la cession du capital des usines d'égrenage de la CMDT aux faîtières en les accordant des faveurs leur permettant d'émerger facilement comme c'est le cas des industries naissantes (réduction de taxes, exonérations, subventions etc..).

INTRODUCTION

Le débat entre les acteurs du développement, sur la question de l'intervention ou de la non-intervention de l'Etat dans le processus de production et de richesses dans les pays se pose et continue encore, à se poser, et surtout, avec plus d'acuité, notamment, dans le domaine agricole.

Dans tous les pays, l'agriculture bénéficie d'une attention particulière à cause du fait que ce secteur pourvoi directement à la nourriture des populations. En fait l'agriculture est un secteur stratégique ce qui fait qu'elle a longtemps échappé aux implications directes du marché par des mesures de soutien de toutes sortes suivant les pays et leurs moyens.

La libéralisation du secteur agricole soulève en effet, plusieurs questions, notamment celles des formes de coordination entre les différents agents économiques pour créer les conditions et les mécanismes d'harmonisation des comportements individuels pouvant conduirent à une forme optimale d'allocation des ressources et améliorer le bien-être général.

La coordination peut être perçu comme la gestion des liens relationnels qui s'établissent entre différents acteurs agissant ensemble dans une même activité. Il est donc important de bien comprendre la relation entre les formes de coordination qui s'établiront entre les différents acteurs de la filière suite à sa libéralisation.

La libéralisation repose schématiquement sur trois objectifs ou principes fondamentaux (i) la réduction au maximum des transferts (suvention/taxion) générés par l'Etat entre le secteur concerné et le reste de l'économie ; (ii) faire de l'entreprise privée le moteur dans la production de richesses ; (iii) promouvoir le marché (au sens de la théorie économique néoclassique) comme forme principale de coordination entre les agents, car il permet la meilleure allocation des ressources. La mise en œuvre de ces principes nécessite à limiter l'action de l'Etat à ses prérogatives dites régaliennes (justice, maintien de l'ordre, gestion des relations internationales, ...).

Cet dernier aspect a été le cheval de bataille des institutions de Bretton Woods notamment, Banque Mondiale (BM) et Fonds Monétaire International (FMI), afin d'asseoir un régime d'économie libérale dans les pays en développement. C'est ainsi qu'au début des années 1980, elles ont préconisé l'avènement, en Afrique SubSaharienne, des programmes d'ajustement Structurels (PAS) et leurs composantes: Programmes d'Ajustement Sectoriel en

Agriculture (PASA) ou encore Programmes d'Investissement Structurel en Agriculture (PISA.).

L'application de ces mesures a entraîné de profondes mutations dans les secteurs économiques concernés de ces pays et parmi, le secteur agricole, comme cas du Mali. Selon eux, ce secteur agricole malien se caractérisait par un dirigisme étatique poussé sous les régimes qui se sont succédés de 1960 jusqu'en 1990. Ils ont trouvé que son évolution était contrariée par d'importantes contraintes à la fois organisationnelles, institutionnelles, économiques et techniques et confrontée à des difficulté dans nombre de ses filières dont la filière coton. Donc, ne répond pas aux critères d'un bon fonctionnement du marché qui puisse permettre aux acteurs de maximiser leurs profits, c'est-à-dire que cette situation empêchait à l'économie de nouer avec les performances pour une croissance soutenue et une meilleure répartition des gains aux acteurs, notamment, les producteurs de coton pour le cas de la filière coton.

Et, justement, un des objectifs majeurs de ces restructurations consistait en la libéralisation et au redressement, du secteur agricole à travers certaines de ses filières en vue d'une autosuffisance alimentaire et d'une plus grande responsabilisation des producteurs pour un meilleur relèvement de leurs revenus.

Cependant, depuis l'introduction des PAS pour redresser les économies des pays en développement, à travers les politiques de libéralisation, politiques qui reposent sur les principes définis supra, ils non pas encore aboutit à des résultats tout à fait opérationnelles car ils reposent sur des hypothèses rarement vérifiées dans la réalité.

En effet, l'écart entre la réalité vécue et les théories économiques qui sous tendent la libéralisation est plus remarquable dans le cas du troisième principe à savoir laisser au marché le libre arbitrage, lui permettant, effectivement, d'engendrer l'émergence de conditions normales, notamment dans le secteur agricole, d'allocation optimale des ressources. Jusqu'à nos jours ces conditions idéales ne sont pas, encore, réunies.

C'est pourquoi, dans le cadre ce papier, il ne s'agira pas de suivre intégralement l'option de la BM et du FMI, de la Coopération française ou même du gouvernement malien, mais celle d'une compréhension des appréhensions des producteurs dans un contexte malien où l'inexistence d'économie d'échelle dans le secteur agricole et cotonnier en particulier ne leur permet pas d'engranger des profits élevés face à d'autres acteurs qui feront leur apparition dans ce secteur une fois libéralisé, mais passer par une démarche d'analyse de l'évolution de

la filière, de la compréhension de ses difficultés et de celles des attitudes des producteurs et de la CMDT, ainsi que de la manière dont celle-ci gérait ses rapports les producteurs.

En fait, il s'agira donc de proposer une forme d'organisation du secteur qui puisse sauvegarder les acquis positifs du système vis à vis des producteurs qui puisse permettre aussi l'entrée dans ce secteur d'autres types d'acteurs comme les opérateurs privés, avec comme finalité le transfert total et graduel de toutes les activités de la filière sous la responsabilité de ces deux catégories d'acteurs en lieu et place de la CMDT.

Ainsi, le travail privilégiera un fondement théorique basé sur une combinaison des approches « Formes de coordination entre les différents acteurs » impliqués dans la gestion du sous secteur coton au Mali et de celle « Structure-Performance-Conduite » qui s'intéressera à la définition du mode d'organisation (organigramme) permettant de maintenir une bonne coordination entre les activités.

Les principales questions qui se posent aux responsables des politiques agricoles des pays en développement sont effectivement celles de trouver l'agencement des formes de coordination qui soit la meilleure possible à un moment donné pour un pays donné, mais aussi, les conditions à réunir pour favoriser cela. Or, dans la plupart des cas ces questions correspondent à des problèmes concrets : tel est le cas du secteur coton au Mali lorsque le Gouvernement doit supprimer le monopole de la filière coton à la CMDT dans l'approvisionnement en intrants, dans la transformation et l'exportation.

La coordination se manifeste de deux façons : la première est verticale en ce sens qu'elle prend en compte le circuit du produit, c'est-à-dire depuis le stade de la production jusqu'à celui de la commercialisation. Sous cette forme il s'agira donc, des rapports entre les producteurs et les différents partenaires impliqués dans la commercialisation, (l'exportation et la vente du produit fini.) La deuxième forme de coordination est celle qui est dite horizontale. Là, il s'agit des rapports entre acteurs impliqués dans le même stade du processus de production du bien final.

La gestion de ces différentes formes de coordination peut se complexifier par le concours de circonstances favorisant l'entrée dans la filière d'agents qui peuvent être les mêmes mais avec plusieurs casquettes suivant les différents stades du processus de production. Cette remarque semble convenir au contexte malien où la rareté des moyens financiers et leur détention par quelques individus seulement peut, tout aussi, conduire à une situation de monopole de fait. Ce qui ne manquerait pas de provoquer sûrement des externalités plus manifestes qu'avec la

CMDT car une mauvaise coordination, qu'elle soit verticale ou horizontale, d'ailleurs les deux formes ne sont pas totalement indépendantes l'une de l'autre, aura comme corollaire un effet d'éviction des acteurs qui ne disposent pas d'assez de moyens. Ces externalités proviennent, dans la plupart des cas, au rôle donné au marché comme seul moyen d'allocation optimale des ressources à travers les prix.

Cette situation nécessite donc, une comparaison en termes d'avantages et d'inconvénients des différentes solutions possibles telles que : le maintien de la CMDT, la participation ou transfert de compétences et de responsabilités des activités qu'elle détenait vers les producteurs ou même d'organiser le sous secteur pour permettre la rentrée d'acteurs privés en favorisant la concurrence à tous les stades. En marge de ces grandes questions émergent d'autres non moins importantes telles : les types d'exploitation des terres, l'utilisation de la main d'œuvre salariale, la fourniture de crédits de campagne ou par exemple la fourniture d'un crédit de campagne par un opérateur privé à un producteur de coton, crédit qui sera remboursé après la vente de la récolte.

Ces questionnements sont aujourd'hui au centre des différentes prises de position, de nombreux économistes intéressés à ce sujet, visant soit à enlever à l'agriculture la protection dont elle bénéficie soit à lui reconnaître la nécessité d'une intervention de l'Etat. C'est la résultante de ces rapports de forces qui indiquent ou matérialisent aujourd'hui la ou les voies à suivre pour tous. Effectivement, comme toujours, c'est bien cette résultante qui, à un moment donné de l'évolution économique du monde, rythme le modèle de développement à suivre selon le bon vouloir des dominants sur les dominés.

Aujourd'hui, suite aux recommandations du GATT et plus tard de l'OMC, sur fond de mondialisation et de globalisation des échanges commerciaux, institutions qui jouent le rôle de caisse résonance des idées de la BM et du FMI, le modèle de développement retenu est celui de la libéralisation des marchés, caractérisée, par l'absence de l'Etat. Or, les temps diffèrent, les pays également et avec eux, les acteurs et les genres de marché.

Malgré, certains font table rase de toutes ces considérations pour brandir un modèle de libéralisation standardisée des filières sous le quel tous les pays d'Afrique francophone (pour le cas qui nous préoccupe) doivent se soumettre.

Mais malheureusement, la libéralisation dans les pays en développement, spécifiquement, en Afrique francophone, est venue sans se soucier d'entendre ou d'écouter la voix de ces populations. C'est-à-dire qu'elle a été pensée et conçue pour elles sous d'autres cieux mais

hélas, avec d'autres réalités. Dans cette nouvelle donne qu'elles vivent, l'alternative qui leur reste aujourd'hui, est celle de se préoccuper à mieux comprendre les idées derrière ce concept afin de développer des stratégies qui pourront les amener à en tirer profit.

Le cas du coton, qui est le sujet central du présent travail, est d'autant plus intéressant qu'il s'agit d'une matière dont la production constitue le « pétrole» pour certains pays, notamment, le Mali, et que ce produit fait l'objet d'une rude concurrence sur le marché mondial, car produit par plus de 80 pays, du nord comme du sud.

Dans les différentes prises de position pour la réorganisation de la filière coton en vue de sa libéralisation, il y a d'une part le groupe de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International -les non-interventionnistes- qui s'oppose au groupe –des interventionnistes- représentés par des industriels français de la CFDT sous l'égide de la Coopération française, mais également par le Gouvernement malien.

C'est dans ce cadre que les PASA de la filière coton, qui constitue un secteur névralgique de l'économie malienne (5% de la valeur ajoutée brute en 1998 et plus de 9.5% en 1999), ont fait leur apparition dans ce secteur et ont entraîné d'importantes transformations allant dans le sens de sa libéralisation.

Le présent travail s'articulera autour de trois parties principales. La première partie concerne la connaissance de la filière à travers ses activités, son organisation ses acteurs et ses résultats enregistrés, pour déboucher sur la proposition d'un modèle de type de libéralisation qui doit prendre en compte les aspirations des producteurs.

Ainsi, dans la première partie seront abordés les points suivants : (1) la problématique, le contexte, et l'objectif ; (2) la revue de la littérature et le cadre analytique ; (3) la méthodologie ; (4) l'historique du développement de la culture du coton au Mali ; (5) la situation actuelle de la filière coton au Mali ; (6) la recherche des formes de gestion de la filière coton et le schéma proposé.

La deuxième partie s'intéressera à la simulation des scénarios par (1) la présentation du modèle «MATA» et «MATA-MALI», son but, ses caractéristiques ; (2) la définition des scénarios de simulation pour chaque forme de gestion ; (3) la construction des hypothèses et la recherche des variables de simulation et leurs valeurs.

La troisième partie est réservée à la présentation des résultats de la simulation, ainsi qu'à leur interprétation et analyse.

PREMIERE PARTIE :
GESTION DE LA FILIERE COTON ET PROPOSITION DE SCHEMA AU MALI

PREMIERE PARTIE : GESTION DE LA FILIERE COTON ET PROPOSITION DE SCHEMA AU MALI

CHAPITRE 1 PROBLEMATIQUE, CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA FILIERE COTON AU MALI ET OBJECTIF DE L'ETUDE

1-1 LA PROBLEMATIQUE DE LA LIBERALISATION DE LA FILIERE COTON AU MALI

1-1-1 Nature des rapports entretenus entre les différents acteurs dans l'évolution de la filière coton au Mali

De sa culture sous la Compagnie française pour le Développement des Textiles (CFDT), du temps du Soudan français, jusqu'à celle sous la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) et aussi, sous l'indépendance du Mali, l'aventure du coton malien a toujours tourné autour des conflits de défense des intérêts des producteurs et aussi de ceux de ces autorités. Que la défense des intérêts des producteurs soit le fait de l'Etat (France coloniale ou la CMDT Etat malien) ou qu'elle soit l'aboutissement d'un processus d'actions menées par eux-mêmes ou encore qu'elle soit la conjugaison des actions des producteurs et des partenaires aux développements, elle s'est, toujours, inscrite dans une logique contradictoire avec les différentes autorités concernées. Contradictoire mais pas inconciliable pour le maintient de leurs intérêts respectifs.

C'est ainsi, qu'en un moment donné, pour avoir négligé cette considération, la France coloniale n'a pas pu obtenir, au départ, l'adhésion des producteurs et atteindre ses objectifs de production que lorsqu'elle s'est fait siens des intérêts de ces derniers. La même remarque a été valable pour la CMDT[1] dont un des signes extérieurs forts est la lutte paysanne illustrée par leur boycott de la production cotonnière en 1999-2000.

Comme toute entité humaine, à son début le monde des producteurs de coton a connu ses moments de manque d'organisation et de coordination pour la défense de ses intérêts. Cela avait véritablement constitué pour eux un frein à l'expression de leurs points de vue dans l'orientation de leurs activités. Aussi, même au moment où des formes d'organisation de ce

[1] **Michel Fok Ah Chuen** : *APPROCHE HISTORIQUE DU DEVELOPPEMENT DU COTON AU MALI PAR ANALYSE DES CONTRADICTIONS : Les acteurs et les crises de 1895 à 1993*, CIRAD, Monptpellier, France, Septembre 1993.

monde rural ont pu voir le jour, celles-ci étaient le fait des autorités et ne servaient à ces dernières que comme outil de travail pour orienter, de façon paternaliste, la production vers leurs objectifs de production.

Dans les premières formes d'existence d'organisation des producteurs, ceux-ci n'étaient point responsables de rien et ils avaient peur de revendiquer des changements suivant leurs visions des choses, même, mineurs soient-ils. Avec le temps, les producteurs à travers des séances de formation, ont été initiées à l'alphabétisation des adultes appelée « alphabétisation fonctionnelle » cela leurs a permis d'acquérir peu à peu des parcelles de responsabilités dans la gestion et la conduite de leurs activités en dehors de leur rôle classique limité uniquement à travailler au champ pour produire du coton-graine.

Parmi les premières fonctions affectées aux producteurs il y a la collecte et la pesée de la production, la distribution des intrants fournis par la CMDT et plus tard la récupération des crédits intrants au niveau de leurs villages respectifs par les groupements de producteurs appelés Association Villageoises (AV) Aujourd'hui, avec la découverte des avantages réels liés à la production du coton par rapport à la réalisation de leurs intérêts, car, le coton leur rapporte des revenus leur permettant de faire face à la satisfaction de certains de leurs besoins, notamment, en d'autres biens qu'ils ne produisent pas, les producteurs se sont organisés au sein d'un puissant syndicat autonome, le Syndicat des Producteurs Cotonniers et Vivriers du Mali(SYCOV) en 1991 pour défendre leurs intérêts.

1-1-2 Les raisons du conflit entre CMDT et producteurs

Le mécontentement est né, dans le secteur test de Zébala en fin 1989, à la suite d'un acte posé par la Banque Nationale de Crédit Agricole (BNDA) qui s'est vue confié la gestion du crédit intrants dans ce secteur. Les Associations Villageoises (AV) de ce secteur constatèrent que la BNDA se faisant rembourser la totalité des crédits, que les intrants aient été utilisés ou pas. Les producteurs avaient du mal à comprendre cette attitude, car ils n'avaient pas été avisés auparavant. Accepter la situation équivalait pour eux à un surendettement pour honorer leurs engagements contractés. Choqués, les paysans prennent quand même l'initiative de revendiquer le remboursement du différentiel dû, relatif au montant entre les quantités d'intrants effectivement utilisées et celles non utilisé. Avec la médiation de la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) et du parti politique du moment, Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM), ils obtiennent satisfaction. Ce fût leur première victoire.

1-1-3 L'émergence des organisations paysannes

Au début de 1990, les AV de la région cotonnière de Koutiala sous l'instigation de la CRA, sont invitées à souscrire à un appel d'offre de l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) dans la livraison de céréales. Des commerçants spéculateurs se voient attribuer le marché malgré qu'ils aient proposé un prix de 35F CFA/kg de mil contre 65F CFA/kg proposé par les AV. Comme c'est eux qui disposent du produit, étant les producteurs, chez lesquels les commerçants se fournissent, les AV parviennent à bloquer l'achat de céréales par ces derniers et obligeant l'OPAM à traiter avec elles.

Ainsi, les paysans parviennent à s'organiser en étendant le mouvement aux AV d'autres régions cotonnières, qui commençaient à s'inspirer, déjà, des idées de l'exemple de Zébala.

Grandis de leurs multiples combats, tantôt contre la CMDT, tantôt contre d'autres acteurs, les producteurs prennent de plus en plus conscience de leur force et de leur nécessité à s'unir au sein d'un bloc unique et parler tous d'une seule voix dans la défense de leurs intérêts. A partir de ces moments, l'organisation s'élargie à d'autres AV et gagne du poids. Elle multiplie des initiatives, ainsi, elle élabore un cahier de charges en douze points qu'elle présente à la CMDT pour la fixation du prix aux producteurs, l'organisation de la campagne de commercialisation du coton, etc.. Là encore les producteurs obtiennent la victoire sur toute la ligne. Cela se concrétisera par la constitution d'un syndicat autonome avec la bénédiction de l'avènement de la démocratie en 1991, le syndicat autonome des producteurs appelés Syndicat des Producteurs Cotonniers et Vivriers du Mali (SYCOV.) La reconnaissance même par l'Etat de cette structure est en sois une victoire aux yeux des producteurs.

La naissance du SYCOV a contribué à la consolidation de l'unité entre les producteurs ce qui leur permettra désormais de s'émanciper de la tutelle de l'encadrement de la CMDT pour enfin établir des liens véritables de partenariat avec cette dernière.

1-1-4 L'émancipation du monde rural cotonnier du Mali

De statut de producteurs soumis par des types de rapports plus verticaux avec la CMDT au statut de partenaires, tendant vers un type de rapport plus horizontal avec elle, l'éveil des producteurs s'aperçoit, souvent, aussi aux yeux cette dernière comme une perte de son hégémonie, ce qui ne rime pas forcement à la préservation de certaines formes de ses intérêts, car l'appartenance à la CMDT dans la zone d'intervention était synonyme d'aisance pour ses employés. Ce questionnement se pose également du côté des autorités pour lesquelles la

filière est une source importante de ressources nécessaire au bon fonctionnement du budget national.

Cependant, les producteurs bien que contre une forte présence de la CMDT savent que c'est elle qui est à la base de leur éveil à travers les séances de formation et d'initiation à l'écriture, la lecture, à la gestion de leur compte, à leur responsabilisation par le transfert vers eux de certaines activités. Ils savent également, que les moyens dont dispose la CMDT ils ne l'ont pas. Que ce soit des moyens dans le circuit d'approvisionnement en intrants de production ou dans le circuit de commercialisation ou de transport et d'entretien des pistes rurales.

La puissance de l'organisation des producteurs la faisait souvent l'objet de tentatives pour affaiblir la cohésion entre les producteurs de la part des autorités et de la CMDT. Mais la recherche par les producteurs de leur affranchissement du joug de la CMDT est fortement soutenue par les idées de la BM et du FMI.

Ce qui est positif, c'est que l'émergence de ce mouvement paysan dans les zones cotonnières a permis de créer un véritable éveil des producteurs. Aujourd'hui, grâce à cette institution paysanne, les producteurs peuvent bousculer tout ce qui s'oppose à leur épanouissement (Etat, organisation de la société civile, partenaires internationaux etc....)

C'est ainsi qu'un premier contrat-plan, reliant la CMDT, l'Etat et les producteurs est signé pour quatre ans (1994-1998.) Il fixe le prix de base du coton-graine au producteur et la clé de répartition des bénéfices de la filière (35% sont ristournés aux producteurs individuels.) D'autres contrats sont négociés avec plus d'insistance sur le respect des droits des producteurs.

1-1-5 Les causes immédiates du boycott de la production cotonnière au Mali

Fortement conditionnée par son rôle et son comportement du passé, il arrive que souvent la CMDT enfreigne aux textes du conrtat-plan. L'exemple plus marquant est celui du comportement affiché par la CMDT pour la campagne 2000/2001 en vue de la fixation du prix aux producteurs du coton-graine. Pendant que les producteurs estimaient que le prix leur est proposé ne tenait pas compte des coûts de production, la CMDT trouvait que le marché international était déprimé pour permettre une augmentation du prix de base.

Cependant depuis plusieurs années consécutives (1994 jusqu'en 1998) la hausse des prix internationaux du coton a permis d'alimenter les fonds de la caisse de stabilisation. D'où, pour les producteurs, le moment était venu qu'ils bénéficient des mécanismes de cette caisse.

Mais malheureusement, la CMDT ne porta pas son attention à la doléance des producteurs en maintenant unilatéralement le prix aux producteurs.

Ainsi, pour montrer leur mécontentement, les producteurs boycottent la production de coton de cette campagne, en plus ils ont proposé la libéralisation totale de leur filière.

Cette situation occasionna un véritable manque à gagner pour les finances de l'Etat, car la production a chuté de moitié. Les dépenses de l'Etat ayant déjà atteint un certain niveau, sur la base de plusieurs campagnes de commercialisation cotonnière fructueuses, la conséquence sur l'économie s'est amplifiée par un effet cliquet.

Il fallait donc, pour le Gouvernement, trouver un terrain d'entente avec les producteurs. Et cela passait par un diagnostic des difficultés de la CMDT afin de découvrir les vrais problèmes qui ont engendré cette situation. Mais, le boycott de la production avait fragilisé l'Etat vis à vis de la BM et du FMI, ainsi, afin de pouvoir bénéficier d'un financement de la part de ceux-ci pour redresser la situation financière l'Etat malien devrait accepter un audit de sa filière coton qui sera commandité par eux mais à sa propre demande.

Les effets du comportement des producteurs, conjugués à une baisse des cours du coton fibre sur les marchés internationaux de l'ordre de 30%, ont fait que le choc a été durement ressenti par l'économie nationale car le coton est le secteur moteur de la croissance économique dans ce pays. Le coton (44%) constitue l'essentiel des recettes d'exportation du Mali, une diminution dans la quantité produite engendre des difficultés financières.

Mais l'avantage de l'audit est qu'il a permis de constater, entre 1997 et 1999, des défaillances dans la gestion de la CMDT : Une perte financière en 1998/1999 à hauteur de 47 Milliards de francs CFA[2], elle n'a pas permis le relèvement du niveau des revenus des producteurs de façon substantielle, elle a plutôt développé des dépenses liées à l'entretien d'une bureaucratie trop lourde et inefficace ; des résultats de la filière coton du Mali, caractérisés par l'existence de dysfonctionnements dans certains domaines. Parmi ceux-ci on peut citer :

- La gestion défectueuse de la CMDT, au cours des trois dernières années, entraînant des dépenses de fonctionnement et l'augmentation des stocks d'approvisionnement non justifié par le niveau des activités avec une forte progression des coûts de revient hors prix d'achat du coton graine de 35% entre 1996/1997 et 1998/1999[3]. Pendant la même période la production de coton fibre progressait de plus de 14,5% ce qui aurait normalement dû permettre une

[2] Suivi opérationnel CMDT/OHVN 2001
[3] [3] Suivi opérationnel CMDT/OHVN 2001

stabilisation, voire une baisse des coûts unitaires. L'audit trouve que cette progression des coûts de revient représente une charge supplémentaire d'environ 20 milliards de francs CFA et que durant la même période, les stocks d'approvisionnement et d'intrants ont augmenté de façon injustifiée de 17,8 milliards de francs CFA ;

- La politique d'investissement inadéquate de la société durant l'exercice 1999

Avec une dépense inutile d'investissement en équipements d'égrenage de l'ordre de 4,8 milliards de francs CFA et une réclamation de dette par une entreprise de génie civil de 3,6 milliards de francs CFA pour raison d'arrêt des chantiers de 3 nouvelles usines ;

- La non-transparence de la politique commerciale de la CMDT ;

- Les divergences entre la CMDT et les producteurs sur les prix aux producteurs et le retard de paiement du coton qui ont donné lieu au boycott de la culture du coton au cours de la campagne 2000/2001 ;

- La grève des producteurs de coton etc..

D'où l'inquiétude du Gouvernement car, le coton constitue la principale source des revenus du budget national et de la majeure partie du monde rural. Pour juguler la conjoncture engendrée par le comportement des producteurs, le Gouvernement procède à leur sensibilisation en leur informant des éventuelles difficultés auxquelles ils feront face avec la disparition de la CMDT, notamment, leur approvisionnement en intrants de production, la fin de la stabilisation des prix, et des facilités de crédits en début de campagne.

Cette campagne de sensibilisation est intervenue à un moment où circulaient des informations qui portaient sur un bilan pas très favorable aux producteurs dans le processus de libéralisation de la filière coton de certains pays tels : la Côte d'Ivoire, et le Bénin. Celles-ci mettaient en exergue les difficultés qu'ont eu les producteurs avec les opérateurs privés apparus dans la filière à la faveur[4] de la libéralisation. Ces difficultés concernaient, l'approvisionnement en intrants, l'égrenage du coton-graine par les usines privées. En effet, au Bénin, l'organisme qui a été chargé d'approvisionner les producteurs de coton en remplacement de la structure d'Etat n'a pas pu honorer ses engagements, parfois même il a livré des engrais de mauvaise qualité. Quant à la Côte d'ivoire des zones de production ont trouvé que l'usine qui les payait leur coton-graine n'offrait pas un prix rémunérateur, en plus était de fait en situation de monopole.

[4] http://www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/AGRICULT/fr/magazine/0006sp2.htm.

Or, pour l'instant, au Mali, aucune disposition n'est prise pour le remplacement de la CMDT. Plus inquiétant encore pour les producteurs c'est le fait que lorsque la CMDT disparaîtra, il y aura l'émergence d'opérateurs privés. Les producteurs possèdent des expériences de la coopération des avec ceux-ci qui ne sont pas de bons goûts à cause des écarts de marges trop élevés qui leur permettaient de réaliser d'importants profits sur le dos des producteurs.

1-1-6 Le consensus sur un modèle de libéralisation entre la CMDT et les producteurs de coton

Informés des difficultés d'application du modèle de libéralisation tel préconisé par la BM et le FMI, les producteurs, lors d'un atelier régional sur les états généraux du monde rural tenu à Sikasso, en avril 2001, révisent leur position vis à vis de la présence de la CMDT, en acceptant son maintien mais en optant pour leur plus large participation dans la gestion de toutes les activités de la filière, sans toute fois exclure la rentrée des opérateurs économiques privés. Ces derniers n'exécuteront que des fonctions spécifiques. Cette tendance des producteurs va donc, à contre courant de l'optique de la BM et du FMI. La position ainsi, définie des producteurs, renforce les arguments du Gouvernement contre la BM et le FMI. Par ailleurs cette vision de la libéralisation de la filière coton des producteurs est aussi, celle conseillée par la Coopération Française.

1-1-7 Les acquis de la CMDT avec les producteurs de coton

La CMDT n'a pas que des passifs, en effet, dans ses rapports avec les producteurs, elle a été la source du développement de sa zone et de l'éveil des producteurs. Son mode d'organisation a permis aux producteurs d'atteindre bien de résultats reconnus meilleurs qu'ailleurs.

Grâce à elle, les producteurs étaient quasiment à l'abris des problèmes d'approvisionnement en intrants de production tant en quantité nécessaire et qualité quant conformité avec le calendrier cultural. C'est avec elle, également, que les producteurs ont appris à lire et à écrire en alphabétisation fonctionnelle. Elle joue un grand rôle auprès des producteurs dans la diffusion des techniques permettant la préservation de l'environnement par la lutte anti-érosive. Avec son mode d'organisation de la collecte du coton-graine auprès des producteurs les plus éloignés des sites d'usine d'égrenage sont épargnés, par un mécanisme de péréquation, des coûts de transport qui normalement devraient grever leurs coûts réels de production. La CMDT engloutie chaque année en début de la campagne de commercialisation près de 2 milliards de F CFA pour l'entretien des pistes rurales. Le crédit agricole auprès des producteurs c'est elle qui le garantie auprès de la BNDA etc.

Ces acquis sont des atouts majeurs qu'il faut sauvegarder. Pour répondre à cette nécessité il faut trouver des opérateurs privés capables, en l'absence de la CMDT d'assumer ces rôles de manière à les consolider. Or, le contexte malien ne recèle pas d'entrepreneurs de ce cran intéressés aux questions du développement rural.

Ainsi, face à ces réalités, se pose d'une part, en termes de choix relatif un Schéma de libéralisation qui est à adopter afin de permettre une meilleure coordination des autres acteurs avec les producteurs de coton afin que ces derniers puissent de tirer profit de leur activité tout en pouvant faire des choix de production qui maximisent leurs revenus face leur comportement devant la gestion des risques engendrés par le marché à travers les prix. L'évaluation de l'effet de cette mesure de politique économique en termes de gains possibles conduira à savoir si les producteurs de coton pouvaient maximiser par rapport à leurs contraintes de facteurs de production et leurs disponibilités en ressources. Cette évaluation se fera à travers le schéma adopté ce qui amènera à l'utilisation du modèle «MATA».

1-2 CONTEXTE ECONOMIQUE

1-2-1 Importance de l'agriculture dans l'économie malienne

L'économie malienne est à dominance agricole avec des systèmes de production traditionnels extensifs. Cette agriculture qui contribue à hauteur de 44%[5] à la formation du PIB constitue la principale source de revenu d'environ 70% de la population et emploie près des 2/3 de la main d'œuvre nationale. Elle enregistre un taux de croissance moyen de 4,6%, supérieur au taux de croissance de la population qui était de 3,2% en moyenne annuelle durant la période de 1999-2000.

1-2-2 Aperçu des politiques agricoles

Avant les années 1980, l'agriculture malienne ne disposait pas d'un mécanisme d'insertion directe au marché. L'achat des productions auprès des producteurs était du ressort des seules structures publiques. En effet, les offices publiques se chargeaient des opérations de commercialisation. Elles fixaient les prix aux producteurs.

A partir des années 1980, c'est-à-dire depuis l'avènement des Programmes d'Ajustement Structurel, le secteur agricole malien subit une profonde restructuration. L'objectif visé étant

[5] **Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique.** *SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU MALI EN 1998 ET PERSPECTIVES POUR 2001.* DNSI; DNP. Bamako, juin 1999.

de libéraliser et de redresser certaines filières notamment le riz et le coton et d'en promouvoir de nouvelles (maïs, fruits et légumes.)

Dans cette restructuration c'est le Schéma Directeur du Développement Rural adopté en 1992 qui a réellement mis en place les politiques et stratégies relatives au secteur rural. Traduit en plan d'action en 1993, le Schéma Directeur du Développement Rural a assigné comme objectif global au secteur : l'amélioration des conditions de vie des populations dans le cadre de développement durable. Quant aux objectifs spécifiques elles consisteront-en : 1°) la recherche de la sécurité alimentaire à travers l'augmentation, la diversification et la valorisation des productions agricoles, 2°) l'amélioration de la productivité et la protection de l'environnement dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles, 3°) le développement du cadre institutionnel favorable à la participation des acteurs du développement rural et l'émergence de capacités professionnelles.

En fait, il s'agissait du développement de six principales filières (le coton, le riz, les céréales sèches, fruits et légumes, élevage, arachide-oléagineux et protéagineux) en vue de garantir la sécurité et l'autosuffisance alimentaire, et faire de ces secteurs le moteur de la croissance à travers la diversification et la valorisation des produits, la restructuration du marché, la réduction des importations alimentaires et la relance des exportations.

Dans la plupart des cas, les politiques ont donné des résultats mitigés, car, si les rendements à l'hectare ont augmenté, cette augmentation n'a pas encore dans bien des cas assuré l'autosuffisance alimentaire de la population. Les objectifs de diversification et de valorisation recherchés n'ont pas non plus été atteints. Dans le domaine particulier du coton ces politiques n'ont pas permis une augmentation du prix au producteur malgré la hausse des prix observée sur le cours mondial, mais a permis tout de même un meilleur mécanisme d'approvisionnement des producteurs cotonniers en matière d'intrants et d'encadrement.

1-2-3 Historique de la culture coton au Mali

1-2-3-1 Origine du coton

Le coton est une des vieilles cultures les plus pratiquées de par le monde. Il est produit dans plus de 80 pays, en passant par les pays développés : les Etats Unis, l'Angleterre, la France, le Japon, etc. ; les pays en développement : la Chine, le Pakistan, l'Ouzbékistan, l'Inde, le Nigeria, la Côte d'Ivoire, etc. sans oublier le Mali dont il est question dans le présent travail.

La culture du coton remonte de très loin dans le temps et dans l'espace. L'histoire du coton au Mali ne peut se comprendre en dehors de cet intérêt temporel et spatial dont jouissait et jouit

encore le coton. Le premier mot pour désigner clairement le coton est celui du Sanskrit «Karpasi», (Michel Fock Ah Chuen, 1997, p112). C'est ce mot qui donnera plus tard Kapa ou «Karpa» qui désigne présentement le coton en Indonésie. Le même mot est évoqué dans la version en hébreu de la Bible, dans le Livre d'Ester, vers 1500 ans av. J. C.

Pendant longtemps, les plus vieilles traces de coton travaillé par l'homme ont été trouvées partout dans le monde : en Inde, en Chine, en Amérique avant Christophe Colomb, en Europe (avec la reproduction des tissus et produits cotonniers venant de l'Inde), en Afrique. Il est reconnu par certains écrivains que l'introduction du coton en Afrique au sud du Sahara est l'œuvre de l'Islam, mais cette version des faits est contestée par d'autres. ce qui est sûr, le coton était cultivé au Mali à Gao avant l'invasion des arabes dans cette région.

La citation ci-dessous, indique combien il est difficile et complexe de remonter l'origine du coton dans le monde :

«En définitive, et bien que l'on reste dans l'ignorance de l'origine exacte de la plupart des espèces, il est généralement admis actuellement que la culture du cotonnier a commencé dans plusieurs contrées distinctes, et que son origine, aussi ancienne dans le nouveau que dans le vieux continent, remonte aux temps préhistoriques» (Senay, 1939).

1-2-3-2 Introduction de la culture du coton au Mali

L'histoire du développement cotonnier au Mali est, véritablement, plus liée à celle des aventures cotonnières de la France, la métropole. Cette nécessité a vu le jour lorsque la France, comme d'ailleurs, tous les autres pays colonisateurs d'Europe, a connu une expérience amère dans son approvisionnement correct en coton à la suite d'une rupture provoquée par les Etats Unis à la fin des années 1700 et le début de 1800.

A cette époque, toute l'Europe avait comme principale source d'approvisionnement en coton les Etats Unis, grand producteur et exportateur de coton (Il faut dire qu'en ces temps, le coton était l'une des principales sources de richesse des Etats Unis d'Amérique à cause de la main d'œuvre abondante fournie par les esclavages noires).

Les causes de cette rupture sont diverses. Elles ont été souvent volontaires de la part des Etats Unis, par stratégie pour obtenir un prix de vente plus élevé du coton, mais aussi, involontaire à cause de la Guerre de Session qu'ils ont connu.

Face à une crainte de « famine du coton », la France d'alors a nourri le besoin d'une éventualité de diversifier ses sources d'approvisionnement en coton, pour subvenir aux

besoins croissants de ses industries textiles à moindre coût. Pour cela, elle opta à l'idée d'un développement de la production du coton dans ses colonies dont l'ex-Soudan Français (actuel Mali).

1-2-3-3 Les raisons du développement de la culture du coton au Mali

a) La culture du coton sous la période coloniale de 1900 à 1952 à l'Office du Niger

Pour atteindre son objectif d'approvisionnement de ses industries textiles en coton, la France, après de longues périodes d'hésitation et de désintéressement au développement de ses colonies par des investissements directs, s'est finalement résolue à mettre les moyens nécessaires pour développer la culture du coton dans celles-ci. C'est à cette occasion, que dans l'ex-Soudan Français, une mission sous la conduite de E. Bélime a été entreprise en 1921 en vue de la construction du barrage de Sotuba près de Bamako et les travaux de l'Office du Niger dont le barrage de Markala (un des plus grands barrages sur le fleuve niger). Mais la mise en place d'infrastructures de production en elles seules ne suffisait pas amorcer une véritable promotion de la culture cotonnière au Soudan français.

A l'origine, dans les années 1930, l'optique de production choisie par la France était celle d'une production du coton par un système d'exploitation de culture irriguée avec le déplacement de populations Mossis du Yatagan[6] pour leur faire travailler à l'Office du Niger (jusqu'à présent à l'Office du Niger on retrouve de nombreux villages qui portent les noms authentiques de leurs populations d'origine ou qui sont identifiés aux groupes ethniques qui les habitent, notamment les populations Mossis). Mais les conditions de travail et de rémunération, déplorables de ces paysans étaient un frein, si bien que cette optique a été un fiasco. En cette période, la culture du coton était assimilée par les populations aux travaux forcés, car était obligatoire. Le revenu tiré du coton permettait juste au producteur de s'acquitter de l'impôt de capitation qui était obligatoire.

b) La culture du coton sous la période coloniale de 1952 à 1960 dans le basin cotonnier de Koutiala

Après la deuxième Guerre Mondiale, lorsque la France s'est rendu compte que l'expérience de l'Office du Niger manquait de sa part une réelle prise en compte des conditions de rémunération des acteurs producteurs paysans, elle a finalement abandonné cette optique au

[6] **Michel Fok Ah Chuen** : *APPROCHE HISTORIQUE DU DEVELOPPEMENT DU COTON AU MALI PAR ANALYSE DES CONTRADICTIONS : Les acteurs et les crises de 1895 à 1993*, CIRAD, Monptpellier, France, Septembre 1993.

profit d'une culture de coton basée sur le maintien de systèmes traditionnels de production, mais là cette fois-ci dans une autre zone de production.

Ainsi, en 1952 un nouveau projet, avec de nouvelles tâches définies, est né. Son exécution a été confiée à la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (CFDT). La zone choisie est l'actuel bassin cotonnier du Mali : Koutiala. Ce choix, est sans doute, lié au fait qu'elle possédait déjà une expérience pratique de la production cotonnière en avance sur la première zone, qu'il suffirait tout simplement de promouvoir. En même temps cela permettait de résoudre du coup l'épineux problème du déplacement de populations, contre leurs vœux, de leurs terres d'origine.

Ce qu'il faut ajouter à ces faits c'est que même là l'introduction du coton dans la zone de Koutiala n'a pas eu immédiatement le succès escompté, tout simplement parce que les acteurs dominants constitués par le pouvoir avaient, d'abord, négligé les intérêts des acteurs producteurs ce qui n'amena pas l'adhésion de ces derniers. Les résultats obtenus étaient décevants et à plusieurs reprises le semblant d'alliance des acteurs avec la CFDT a frôlé l'éclatement.

Ayant vite compris l'enjeu et les potentialités de la promotion de la culture du coton dans cette contrée, les autorités coloniales révisent alors leur approche d'intervention auprès des producteurs en conciliant leurs propres intérêts avec ceux des acteurs-producteurs. En plus elles ont aussi prôné l'objectif d'un développement plus global de la production cotonnière avec celle de sa zone d'implantation, c'est-à-dire, l'idée d'un développement local couplé avec la production de coton. Les missions assignées à la CFDT étaient :

- la vulgarisation d'un ensemble d'améliorations techniques qui, bien maîtrisées, doivent permettre une augmentation notable des rendements ;
- la garantie de prix au producteur à chaque campagne et protection contre les fluctuations des cours (Fonds de Stabilisation) ;
- la prise en compte de la qualité dans la rémunération ;
- une bonne maîtrise de la commercialisation.

Enfin, la prise en compte des intérêts des producteurs dans les rapports avec eux a permis à la CFDT d'aboutir à des résultats positifs encourageant ces derniers et plus tard le développement de cette zone. C'est , justement, en ce moment là que les producteurs ont commencé à découvrir l'intérêt économique que représente pour eux cette culture de rente,

car elle leur apportait un revenu leur permettant d'accéder à un nouveau mode de consommation.

Jusque là encore les producteurs n'étaient pas impliqués dans la gestion de la filière ni ne possédaient aucune volonté d'organisation. Aussi, ils ne soupçonnaient rien de l'existence d'un bénéfice pour la filière ni de l'utilisation qui en était faite.

En effet, le développement de la zone de Koutiala basin cotonnier du Mali, a permis de créer ainsi, une sorte d'effet boule de neige pour l'adoption et la diffusion de la culture du coton dans d'autres zones répondant aux même conditions climatiques et écologiques.

Pour atteindre cet objectif, la CFDT a mis en place un dispositif de production de la filière intégrant tous les niveaux du processus. Ce mode de production est qualifié d'intégré. Mais un autre aspect caractérise la filière coton du Mali, une même société contrôle tous les niveaux du processus de production, c'est-à-dire de la production du coton-graine à la vente de la fibre de coton en passant par la production d'huile et produits dérivés et sous produits de la graine de coton. Cette particularité qualifie la filière de verticale. Cette façon d'organisation de la production des filières cotonnières en Afrique francophone leur donne la substance majeure de leurs caractéristiques particulières.

Parmi les éléments qui caractérisent le mieux le fonctionnement de cette intégration de la filière on a : un approvisionnement correct et opportun des producteurs en intrants de production, favorisé par l'octroi de crédit de campagne récupérable lors de la commercialisation, l'annonce avant les semis d'un prix d'achat au producteur toujours respecté à la vente, sauf au cours de la campagne en 1998-1999 le classement du coton suivant la qualité, les facilités d'équipement, etc..

c) La culture du coton sous la CFDT après l'indépendance du Mali de 1960 à 1975

Après l'indépendance en 1960, le Mali continuera toujours avec la même politique connue sous l'égide de la CFDT et sous la direction de celle-ci.

d) La culture du coton sous la CFDT après l'indépendance du Mali de 1975 à nos jours

En 1975 la CFDT devient la CMDT avec l'Etat malien actionnaire majoritaire dans le capital de la nouvelle société : 60% de part pour la CMDT contre 40% pour la CFDT.

Pendant longtemps, le fonctionnement de ce système intégré et vertical s'est déroulé à la satisfaction apparente de tous les acteurs, cela, malgré quelques problèmes de gestion de la CMDT et d'incompréhensions mineures avec les producteurs. Mais la CMDT imputait le plus

généralement les causes de ces difficultés à des facteurs exogènes découlant des variations intempestives de l'environnement économique international, notamment celui du marché international du coton.

Suite aux effets des récessions économiques des années 1980 dont ont été victimes les pays en développement les PAS ont été inventés par la BM et le FMI pour permettre la relance de leurs économies tout en qualifiant leurs structures économiques comme présentant des critères ne permettant pas l'émergence de conditions favorables à la libéralisation économique. Cela a donne l'occasion de mettre en place des programmes de libéralisation sur des pans entiers des secteurs économiques de ces pays, matérialisés par des séries de privatisation de nombre de leurs entreprises et sociétés.

C'est à partir des années 1985 avec la crise des filières coton que le phénomène de libéralisation s'étend au secteur cotonnier.

1-2-4 Rôle du coton dans l'économie malienne

Le coton est la première culture d'exportation de l'économie malienne. Sa branche consolidée avec le textile, constituent les secteurs névralgiques de cette économie. Sa position s'est accentuée depuis la dévaluation du franc CFA en 1994. Ces deux branches représentaient plus de 5% du PIB en 1980 et y ont contribué à hauteur de: 8,02% en 1996, 8,94% en 1997, 9,5% en 1998 et 8,83% en 1999. La plus grande part du PIB est associée à la branche consolidée du coton, la part du textile oscillant entre 0,8 et 1% entre 1980 et 1999. C'est aussi, une des principales sources de devises pour le pays à côté de l'or.

Le coton a rapporté[7] à l'économie malienne[8] en 1995/1996, 125 milliards de francs CFA, et 166 milliards de francs CFA en 1996/1997. En 1997/1998, les recettes de coton ont atteint environ 188 milliards de francs CFA.

La filière coton apporte un revenu non négligeable au monde rural avec une redistribution monétaire de plus de 81 milliards de francs CFA en 1997/98 contre 62 milliards de francs CFA en 1995-1996. La culture du coton occupe quelques 2 millions de paysans travaillant dans près de 200 000 exploitations.

Par ailleurs, l'accroissement du volume de la production a permis l'implantation de plusieurs usines d'égrenage. Ainsi, le nombre des usines est passé de 4 ou 5 entre 1960 et 1965, à 17 en

7

8 8 **Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté au Mali sous la Direction conjointe du Programme des Nations Unies et la Banque Mondiale**: *CROISSANCE, EQUITE ET PAUVRETE.* Rapport National sur le Développement Humain Durable, Bamako, 1999.

2001 (Tableau n°18 en annexe). Ce-ci a davantage contribué à l'essor du milieu rural par la création d'emplois dans les usines et autour de leurs sites d'implantation.

Le Mali est un pays continental où la majeure partie de la population (environ 70%) est rurale. Cette population renferme la plus forte proportion des pauvres, d'où, toute la problématique du cas malien qui nécessite une consolidation des acquis dans la lutte contre la pauvreté, surtout en milieu rural.

D'après le rapport du Développement Humain Durable (DHD) sur le Mali de 1998[9], il est mentionné que le pays a conservé son rythme de croissance de 4,7% malgré l'existence de certains facteurs non maîtrisés qui pouvaient fragiliser cette croissance. Parmi ces facteurs ont peut citer : les aléas climatiques; les fluctuations des cours des matières premières; le poids de la dette (le Mali fait parti des pays pauvres très endettés) etc. Ce rapport fait également état d'une légère diminution de l'incidence de la pauvreté de 71,6% en 1996 contre 69,0% en 1998. Cependant, il note que malgré cette diminution, la pauvreté demeure plus élevée en milieu rural 76% qu'en milieu urbain 36,3%.

1-3 OBJECTIFS

1-3-1 Objectif global

Il s'agira : (1) de comprendre le comportement de risque des producteurs de coton face l'incertitude des prix que va engendrer la libéralisation de la filière. (2) de proposer un Schéma de libéralisation permettant aux producteurs de bénéficier effectivement des résultats de leurs activités et apte à viabiliser la filière coton par une augmentation de leurs revenus par rapport à d'autres types de gestion de la filière. (3) d'appliquer le modèle MATA à ce schéma afin simuler les effets de cette politique de libéralisation sur le secteur coton et de s'apercevoir comment les producteurs, partant de leurs disponibilités en ressources et de leurs contraintes de production, peuvent maximiser leurs revenus face à la gestion du risque né de la fin de leur connaissance à l'avance du prix de vente de leur produit et de celui lié à la forme de coordination qui s'établira dans les rapports qu'ils entretiendront avec les autres acteurs qui feront leur rentrée dans la filière coton.

1-3-2 Objectifs spécifiques

Cette étude vise de façon spécifique à :

[9] **Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté au Mali sous la Direction conjointe du Programme des Nations Unies et la Banque Mondiale:** *CROISSANCE, EQUITE ET PAUVRETE.* Rapport National sur le Développement Humain Durable, Bamako, 1999.

En premier lieu :

- Faire le diagnostic de la filière coton du Mali ;
- Analyser la politique de libéralisation ;
- Comprendre la capacité de réponse des producteurs dans leurs rapports avec d'autres acteurs.
- Comprendre le comportement des producteurs en situation d'incertitude des prix ;
- Concevoir et proposer un Schéma de libéralisation plus adapté aux aspirations des producteurs ;

En deuxième lieu :

- Présenter les différents scénarios et les hypothèses de vérification avec le modèle «MATA».
- Comparer les effets en terme d'augmentation du revenu du producteur.

CHAPITRE 2 CADRE THEORIQUE ET ANALYSE DES NOUVEAUX FONDEMENTS THEORIQUES DE LA LIBERALISATION A TRAVERS LA REVUE DE LA LITTERATURE

2-1 CADRE THEORIQUE

La libéralisation des économies des pays d'Afrique en général, celles de l'Afrique francophone en particulier, est un concept dont l'application s'inscrit dans une logique exogène à ces communautés. En effet, les fondements théoriques qui sous-tendent ce concept sont pour la plupart, en dehors des habitudes de comportements économiques des acteurs ruraux identifiés pour l'animer, c'est le cas des producteurs de coton au Mali.

2-1-1 Les fondements des anciennes théories du libéralisme : cadre général

Le paradigme sur lequel repose le libéralisme économique et qui se retrouve dans les doctrines de toutes les différentes écoles est résumé par cette pensée économique d'Adam SMITH (1776). Le message contenu dans celle-ci, stipule que la réalisation de l'initiative privée est censée conduire à l'intérêt collectif. Cela tient de la citation suivante:

« puisque tout individu s'efforce au tant qu'il est capable d'employer son capital dans l'intérêt de l'industrie nationale et de diriger ainsi cette industrie de telle façon que son produit soit de la plus grande valeur possible tout individu travaille nécessairement à rendre le revenu annuel de la société aussi grand qu'il peut... En agissant ainsi, il n'a d'autre but que son propre gain et en ceci comme dans beaucoup d'autre cas conduit par une main invisible à réaliser une fin qui n'était nullement dans ses intentions » A.SMITH[10].

D'après cette idée, une économie ne peut se développer que lorsqu'elle est tirée par un secteur privé dynamique. C'est-à-dire que l'Etat doit laisser la place aux initiatives des acteurs privés en libéralisant l'économie. C'est sur la base de cette théorie du «laisser-faire, laissez passer» que TURGOT en France, par l'édit de 1774 , appliqua la liberté du commerce des grains en supprimant les droits de douanes intérieurs.

Comme SMITH, à la même époque, d'autres auteurs classiques développeront la même logique tels que RICARDO en 1822, SAY en 1803 et John STUART MILL. Selon eux, le marché est le meilleur moyen d'allocation des ressources et que toute intervention de l'Etat ne peut que perturber cette allocation optimale.

[10] A.SMITH : Recherche sur les causes de la richesses des nation, livre 4 chapitre 2, 1776.

C'est dans les années 1800 que la doctrine libérale se radicalise et se traduira dans les faits par des applications en matière de commerce extérieur dans certains pays tels l'Angleterre avec Robert PEEL qui abrogea progressivement entre 1842 et 1846, les « CORN LAWS » etc..

Le vecteur de production et d'échange engendré par cette doctrine se retrouve également à la base du principe de production et d'échanges selon les avantages comparatifs soutenu par D. RICARDO en 1822. Selon ce principe, « On n'est efficace que dans la production de ce que l'on sait faire le mieux par rapport aux autres». Ce qui suppose qu'aucune intervention en terme de subvention ou de soutien ne doit se faire pour qu'une entreprise soit efficace et compétitif vis à vis d'autres entreprises du même secteur. L'idée de J.B. SAY, 1803 contenue dans sa loi fait aussi partie de cette vision tout en renforçant le paradigme par la théorie d'une liberté de production industrielle pour prévenir les crises de surproduction. Selon la loi de SAY « Tout produit crée son propre marché, dans ces conditions les phénomènes de crises durables de surproduction sont impossibles ».

Donc, à cet effet, la théorie classique montre à une économie libéralisée deux sens : la liberté de production et celle des échanges. Ces deux aspects étant à leur tour régulés par le marché en l'absence d'une quelconque intervention de l'Etat. Il s'agit, là, d'un libéralisme qualifié d'absolu.

Mais à cause du fait que le marché à lui seul ne permettrait pas de rendre compte de la dimension sociale du développement économique, certains courants de pensées se sont montrés contre le libéralisme absolu. Parmi eux il y a LACORDAIRE en 1848 à Notre Dame de Paris qui disait ce ci : « Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit ». Cette critique était un appel à une intervention de l'Etat dans le domaine social et économique.

Parmi les autres tenants de ce courant de pensée on peut citer SISMONDI (1819), DUPONT-WHITE, MARX (1848) etc.. mais également, J.M. Keynes (1936) pour ne se limiter qu'à ces quelques exemples. C'est l'œuvre de J.M. Keynes qui fut le plus remarquable apport avec sa « Théorie Générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie » dans la systématisation de toutes ces pratiques en vue de sortir de la crise de 1929.

2-1-2 Les fondements des théories actuelles, dérivées de la doctrine classique, sur la libéralisation : cas du secteur agricole

La libéralisation prône une absence de l'Etat dans les affaires et ses fondements sont à la base des restructurations des filières agricoles en Afrique. Dans le cas spécifique, elles visent la

suppression dans ce secteur des monopoles des structures publiques chargées de la gestion de ces filières.

Le paradigme de cette vision part de deux hypothèses : i) l'acteur est rationnel dans son rapport avec les autres et il est calculateur. Il cherche à maximiser sa fonction d'utilité (critère de l'espérance mathématique de l'utilité), ii) cette maximisation, il ne peut le faire que sous certaines conditions du système de marchés : marché dérégulé, permettant la réalisation d'un équilibre général Pareto optimal. Donc moins d'Etat ou absence d'Etat.

Le marché est vu comme le moyen qui permet une efficacité dans l'allocation des ressources par rapport aux autres formes de coordination en considérant le terme marché comme le moyen de coordination entre les agents économiques selon la théorie microéconomique standard (assurer l'allocation optimale des ressources). Donc, sous cette hypothèse, le marché est le moyen idéal en l'absence de l'Etat pour créer les conditions de concurrence pure et parfaite.

L'état d'un tel marché se définit comme suite : (1) Tous les agents ont un comportement rationnel (maximisation de la fonction d'utilité des individus, indépendamment de ceux de tous les autres agents et de toute habitude sociale, consciemment ou inconsciemment). Par exemple le producteur de coton cherchera à combiner ses ressources en terre, travail et capital dont il dispose de manière à obtenir le meilleur profit, compte tenu des prix des intrants (inputs), des itinéraires techniques existantes (combinaison des facteurs de production) et des prix des produits agricoles (outputs) ; (2) Tous les agents ont la liberté d'entrée et de sortir du marché ; (3) Tous les acteurs sont parfaitement informés de l'Etat présent et futur de l'environnement, c'est-à-dire que les producteurs et les opérateurs économiques privés qui rentreront dans le secteur sont au même niveau d'information sur la qualité du produit, la quantité du produit à mettre sur le marché, le niveau des prix sur le cours mondial, les exigences des consommateurs etc. ; (4) Que le nombre d'offreurs et de demandeurs est élevé, critère d'atomicité de l'offre et de la demande, mais qu'aucun d'eux n'a la possibilité d'influencer la formation du prix ni de réaliser des économies d'échelles.

Pour ce dernier critère la loi de J.B. SAY (dit que la monnaie est un voile ; que les produits s'échangent contre les produits ; et que toute offre crée sa propre demande) elle est explicite, mais il y a lieu de se poser la question suivante : à quel prix, ou du moins à quel coût un produit doit répondre à ces critères, car un rôle central est donné aux prix comme mécanisme d'ajustement dans la loi de l'offre et de la demande. Cette loi stipule qu'en situation

excédentaire l'équilibre est retrouvé par une baisse du prix et inversement en situation de demande excédentaire.

La particularité des produits agricoles et du coton en particulier rend difficile la vérification de ces lois dans le réel, car une fois le coton semé, sauf cause de baisse liée aux facteurs climatiques, le producteur ne possède plus de moyens propres pour donner une réponse spontanée aux fluctuations de prix qui lui seront défavorables. Il lui est nécessairement indispensable de vendre son produit quel que soit le coût qu'il aura à supporter pour pouvoir faire face à ses besoins incompressibles.

En conclusion, on remarque que dans l'ensemble de ces théories de libéralisation, classiques, ou néo-classiques ainsi que les nouvelles approches théoriques qui en dérivent, les pièces centrales sont l'acteur (l'individu) et le marché, l'Etat étant absent. Cela nous amène donc à comprendre la place, le rôle et l'importance de l'acteur producteur et celui du marché mais aussi celui des effets de l'intervention de l'Etat dans la gestion de la filière coton.

2-2 ANALYSE DES FONDEMENTS THEORIQUES DE LA LIBERALISATION A TRAVERS LA REVUE DE LA LITTERATURE

Les théories qui sont à la base du fonctionnement des nouvelles approches du modèle de l'économie libérale, idéologie dominante du moment, sont des hypothèses alternatives visant à remédier aux limites du marché sous sa définition microéconomique standard, à savoir le marché du modèle de concurrence pure et parfaite (MCPP), car dans la réalité, les critères qui conditionnent un tel marché ne sont pas réunis. Parmi les différentes théories alternatives on peut citer entre autres :

L'économie industrielle (concurrence imparfaite) elle met en cause l'existence de rendements croissants et la non atomicité de l'offre et de la demande. Elle se base sur les notions de comportement stratégique et de problème d'interdépendance des choix de chaque agent. Elle propose les mécanismes de coordination complémentaires, compensatoires ou alternatifs comme : les actions collectives (comme les cartels), les systèmes d'information, les infrastructures de communication et de commercialisation (marché de gros...), les lois anti-trust, l'organisation du monopole public.

L'économie de l'information montre qu'il y a un coût pour accéder à l'information et un comportement d'opportuniste chez certains agents. Elle se base sur les notions d'asymétrie d'information, la sélection adverse, et l'aléa moral. Pour résoudre de tels problèmes elle propose les contrats entre agents.

- L'économie des coûts de transaction trouve qu'il existe, effectivement, dans les rapports économiques entre agents, des coûts pour accéder à l'information et que les agents peuvent faire preuve d'opportunisme. Bien plus, elle montre que les agents ont une rationalité limité. Elle se basera sur les notions de coûts de transaction et de spécificité des actifs, comme solution à ces genres de problèmes dans la coordination entre agent. Elle propose, en plus, des contrats et l'organisation des rapports par la réglementation.

- L'économie publique met en évidence l'existence d'interdépendance entre les fonctions d'utilité d'agent n'entretenant pas de relations marchandes entre eux. Les notions sur lesquelles elle s'appuie sont les externalités et les biens collectifs. Les problèmes soulevés par la gestion de tel comportement dans la coordination entre agents nécessite : l'action collective, la distribution de droits de propriété, la réglementation, la subvention ou la taxation.

2-3 QUELQUES EXEMPLES DE FONDEMENTS THEORIQUES PERMETTANT DE GERER L'INCERTITUDE DANS LA FILIERE COTON

Sans vouloir être exhaustif dans l'analyse et sans prétendre aborder tous les types de fondements théoriques avancés dans la littérature pour expliquer la gestion des incertitudes, de l'information imparfaite en guise de compréhension de la libéralisation de la filière coton, il sera intéressant de fournir, en guise de citations, d'exemples pour faire voir la complexité de la problématique de cette question.

Parmi les travaux non pris en exemples, mais dont les idées forces ressortent très probablement, en filigrane dans ces analyses et prises de position, il y a : le modèle d'Akerlof (19970) sur la sélection adverse. Pour lui, ce sont les institutions telles que les garanties, les marques ou la certification, qui en s'imposant de l'extérieur aux agents ont la charge de rétablir une information symétrique, condition d'existence du marché. Stiglitz (1976) lui diffère d'Akerlof en ce sens qu'il pense que ce sont les règles de nature contractuelle et incitative qui établissent la bonne coordination entre les acteurs parce que les agents vont chercher à se protéger des risques d'opportunisme dans la relation d'échange en contractant l'ensemble des éventualités présentes ou futures qui peuvent affecter les transactions et que par ailleurs le contrat optimal doit inciter la partie la mieux informée à agir dans l'intérêt de l'autre partie ! ! !. C'est encore lui qui en généralisant le modèle d'Akerlof a introduit la notion du risque d'aléa moral. Tirole (1988) lui fait appel à la notion du «principal-agent», où un agent économique (l'agent) affecte, par son activité, les intérêts d'un autre agent(le

principal)[11].; Quant à Arrow(1974), il rejoint Akerlof en analysant le marché des assurances avec les travaux de ce dernier sur la sélection adverse.

Tous ces travaux sont autant de sources d'inspiration que de véritables outils qui se prêtent à la compréhension du comportement des producteurs quant à l'intégration de ce comportement dans l'analyse des divers effets de la libéralisation de la filière coton au Mali.

2-4 LES POSITIONNEMENTS ACTUELLES POUR LIBERALISER LES FILIERES AGRICOLES : CAS DU COTON AU MALI

2-4-1 Les arguments sur l'inefficacité des structures publiques chargées de la gestion des filières coton

Les organismes publics tels, la CMDT, possèdent dans leurs passifs plusieurs attaques, formulées contre eux pour décrier l'inefficacité et le caractère prédateur dont-ils font preuve. C'est le cas notamment de la critique formulée par S.Dercon (1994). Ce dernier porte une appréciation sévère sur l'organisme para-étatique de la Tanzanie, qui lui semble ponctionner les paysans par la taxe à l'exportation, accaparant ainsi l'essentiel de la valeur ajoutée de la filière cotonnière. C'est le même type de critique qu'ont connu tous les types d'organismes publics cotonniers en particuliers ceux de l'Afrique Francophone dès les premières années de la crise cotonnière de 1980. Mais ces critiques sont le plus souvent trop généralisantes vis à vis de ces structures.

A ce jeu certains Etats ne veulent pas se prêter, notamment, le Mali. En effet, il faut bien se garder de généraliser hâtivement cette conclusion de S.Dercon car l'inefficacité de certains organismes publics n'a pas été prouvée, bien au contraire parmi eux, il existe certains qui à un moment donné de leur évolution ont produit des «résultats forts encourageants», tel est en effet, le cas de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles[12] (CMDT) et de manière générale, c'est le cas de la plupart des organismes publics cotonniers de l'Afrique francophone.

[11] L'objectif est d'évaluer les performances et les possibilités des mécanismes contractuels pour assurer la congruence des choix de l'agent avec les objectifs du principal. La résolution de ce type de problème fait appel conjointement aux outils développés par la théorie des jeux et par l'économie de l'information. compte tenu de l'hypothèse de rationalité "substantielle" des agents, le schéma contractuel à l'équilibre est optimal et obtenu en maximisant l'espérance subjective d'utilité de chacun des cocontractants sous contrainte de l'information dont il dispose et en tenant compte des coûts d'acquisition de cette information.

[12] **Direction Générale de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT)**.*IMPACT DE LA DEVALUATION SUR LES SYSTEMES DE PRODUCTION ET LES REVENUS DES PAYSANS EN ZONE MALI SUD*.CMDT Bamako. Mali, 1996.

2-4-2 Les contres arguments sur l'inefficacité des structures publiques chargées de la gestion des filières coton

L'exemple de réussite pris sur l'organisme para-étatique de la Tanzanie est cependant contesté par certains, comme P. Campagne et G. Raymond (1993). Ils montrent que cette organisation de la production très intégrée autour des compagnies cotonnières d'économie mixte à majorité publique a permis d'atteindre des niveaux de productivité (de la terre) tout à fait comparable à celle de la production en culture sèche aux USA. Le même genre d'affirmation a été fait par le rapport de 1988 de la Banque Mondiale sur le cas de la CMDT, appelé «Success Story», à cause d'une importante production de coton plaçant le Mali au rang de deuxième producteur en Afrique après l'Egypte.

Cependant, ironie du sort, l'idée d'un démantèlement généralisé et standardisé des organismes publics avec en toile de fonds le retrait total de l'Etat dans les affaires de la filière coton, est celle qui est énergiquement soutenue par cette même institution avec le FMI.

Dès lors, comment comprendre une restructuration d'un organisme qui donne des résultats concluants – on ne change pas une équipe qui gagne. De ce fait pourquoi libéraliser ?

Le positionnement des institutions de Bretton Woods en faveur d'un tel projet de société doit emprunt d'une grande dose de myopie par rapport à la lisibilité du passé dans l'évolution de la production cotonnière. La libéralisation dans ce contexte cache un mot qui ne dit pas son nom, la dictature économique de ces institutions.

En effet, dans tous les pays qui sont reconnus, actuellement, comme grands producteurs de coton il y a eu un passé du développement de cette culture marqué par des formes interventions de l'Etat sans allusion ou référence à la libéralisation telle qu'elle est comprise aujourd'hui. Et parmi ces pays, les USA à travers le «target price».

Alors, on est donc en droit de se poser la question de savoir pourquoi la libéralisation de la filière coton ne fait-elle pas une discrimination temporelle et spatiale entre l'évolution des contextes socio-économiques dans les pays d'Afrique de la zone francophone producteurs de coton pour leurs permettre de réaliser d'avantages de succès, comme la CMDT l'a connu dans le cas du Mali, en procédant tout simplement à l'assainissement des méthodes de gestion ? Ou alors, qu'est ce que la libéralisation apportera comme plus important en termes de gains de revenus et de développement économique ?

2-4-3 Les arguments contres et pour le rôle de l'Etat dans la libéralisation : cas de la filière coton

Si l'on fait la genèse du développement de la culture du coton, on constate que dans la plupart des pays producteurs l'Etat, à un moment donné, a joué un rôle primordial. A travers ce constat, le débat sur le rôle de l'Etat, ramène le problème aux questions suivantes : quelle doit être, désormais, la place à accorder à l'Etat dans le processus de libéralisation ?, quelle doit être son degré d'intervention ?, ou à quel moment doit-il intervenir ?

Par ailleurs, on le sait bien que sans Etat, pas de société organisée. On sait également, que l'existence d'un Etat ne suffit pas en elle seule pour avoir une société où chaque acteur est rémunéré à son juste prix en fonction de son effort. L'existence d'une société qui conduit à une allocation optimale des ressources au sens optimal de Pareto demande une organisation par l'érection des règles qui seront observées par tous.

Les conditions pour le bon fonctionnement d'un tel marché en vue d'une meilleure allocation des ressources nécessitent qu'il soit parfaitement transparent. Au stade actuel des choses, les marchés des pays d'Afrique francophone ne peuvent pas satisfaire ces exigences, seul l'Etat à travers une mince dose d'intervention, peut imposer l'observation des règles du marché par les acteurs.

La question prise de cette façon, permet de se rend compte qu'il y a une étroitesse dans la vision des institutions de Bretton Woods. Cela provient des recommandations du rapport de la B.M, travaux réalisés par Varangis et al. (1995) cité par (M. FOCk, 1993, p316).

Varangis est un expert de cette institution. Il est parti du fait qu'il existe des dispositifs de production du coton sans intégration verticale et où l'Etat n'est pas impliqué, ou très peu, qui se portent, selon lui, bien. De cette comparaison il a insisté dans ses recommandations sur la nécessité de la non intervention de l'Etat en s'appuyant sur le retrait de ce dernier comme ligne directrice de la reforme des dispositifs de production cotonnière en Afrique francophone, tout en spécifiant que l'Etat ne devra garder qu'un minimum de fonction comme : la recherche et la vulgarisation, le contrôle de la qualité, la formation et la diffusion de l'information sur le prix).

A cet égard, la réaction de M. FOCK(1993) qui paraît juste, est révélatrice de cette myopie des institutions. Selon lui, la position de l'auteur laisse, cependant, perplexe en ce sens qu'il n'est pas évoqué les résultats des pays mentionnés pour leurs dispositifs avec peu d'Etat, alors

qu'on sait que certains de ces pays, sinon, la plupart, sur lesquels portait le rapport, (Mexique, Zimbabwe, Egypte, ...) ont connu une tendance baissière très marquée de leurs performances.

Par ailleurs, là où les systèmes à dispositifs avec peu d'intervention de l'Etat semblent fonctionner, il s'agit aussi de pays très développés économiquement (Etats-Unis, Australie). Cette dernière remarque devrait être de taille pour servir d'élément de base dans la comparaison objective pour l'avènement de la libéralisation dans certains pays qui ne sont pas économiquement forts, comme le Mali.

L'auteur de ce rapport de la BM ne méconnaît pas les problèmes liés à la libéralisation, mais il pense que ce sont des problèmes transitoires, qui se résolvent d'eux-mêmes après une période de transition.

Sur la question de la libéralisation, ce qu'il faut avoir présent à l'esprit, c'est que les problèmes auxquels se heurte un pays donné dans la réalisation relèvent de l'environnement économique général, conjugué à son passé, au comportement sociologique des acteurs qui seront chargés d'animer les activités, mais aussi de son cadre institutionnel et aux moyens dont-il dispose. La prise en compte du seul facteur temps ne permettra pas de modifier de manière favorable le processus de libéralisation.

En effet, l'environnement économique international, semble être le paramètre le plus déterminant dans la réussite d'une politique de libéralisation d'un pays. Il agit sur l'économie du pays producteur comme fournisseur à lui de débouchés et pourvoyeur de facteurs de production. Dans ces conditions, la balance des transactions doit permettre de dégager un solde positif. C'est à ce niveau que doivent jouer les prix, pour inciter les acteurs aux activités de production. C'est à ce niveau également, des prix, que se joue la compétitivité et la performance de la filière d'un produit.

Le rôle du passé est de mettre en évidences les expertises acquises dans le domaine, ce qui permet de capitaliser les potentialités afin de développer la compétitivité à travers un meilleur prix au producteur.

Le comportement sociologique des acteurs est un élément qui interfère dans leur capacité à surmonter une situation quelconque. Tel sera le cas d'acteurs qui n'ont pas l'habitude de gérer une situation d'incertitude, mais qu'on peut ramener à s'habituer en les intégrant progressivement dans le système.

La présence d'un cadre institutionnel contribue, lorsqu'il fonctionne normalement, de donner une certaine assurance, gage de la réussite des opérations à entreprendre.

Aborder le problème de la libéralisation sous cet angle pour des pays qui sont économiquement faibles peut éviter des errements préjudiciables à ces derniers. C'est notamment le cas de nos pays africains de la zone francophone producteurs de coton qui sont des «price taker» sur le marché mondial du coton.

2-4-4 Comprendre les effets des interventions de l'Etat dans les affaires du coton

L'intérêt de la compréhension des effets est justifié dans le sens qu'on sait que dans l'histoire du développement de la culture du coton, partout où elle a eut lieu, elle s'est fait sous l'influence, souvent, particulièrement volontariste de l'Etat. Tel a été le cas avec les Etats-Unis ; l'Australie ; l'Europe ; la Tanzanie ; la Chine etc..

Un autre fait, pour l'intérêt accordé à cette lecture des effets de l'intervention de l'Etat dans la compréhension de la libéralisation de la filière coton, réside au rôle joué par la culture du coton dans le début de la formation de richesses de certains pays qui sont, aujourd'hui, des puissances mondiales (USA, Angleterre, etc..). Le coton a aussi, constitué l'une des principales sources de l'industrialisation pour la plupart des nations au début de leur processus de développement comme les Etats-Unis ; l'Inde ; le Pakistan ; l'Europe ; etc.. par la promotion du développement de leurs industries textiles.

Beaucoup d'auteurs ont planché sur le rôle de l'Etat dans les affaires du coton. Michel FOCK(1997, p308) dans son remarquable travail sur la compréhension du rôle de l'intervention de l'Etat, fait référence à Poulain (1863). Ce dernier à travers ses déclarations montre la nécessité de ce rôle dans la production de coton :

«Pour l'industrie (textile) il faut, en circonstances ordinaires trois choses essentielles : la quantité, la qualité, le bon marché. Aujourd'hui il faut de plus la rapidité de production, car 80.000 ouvrier sont atteints par le chômage...Ces quatre exigences ne peuvent être remplies qu'avec le concours de l'Etat, parce que la question est trop complexe pour des compagnies. mais je désire que l'Eta intervienne avec toute la puissance de ses moyens, et seulement comme protecteur de vastes entreprises cotonnières»

Cette vision semble être dans le temps la position largement partagée par tous, car on constate l'omniprésence de l'Etat dans les débuts du développement de la culture du coton dans tous les pays. Mais ces interventions ont, non seulement, varié suivant les pays mais également, elles ont donné des résultats différents. Qu'il s'agisse : du soutien institutionnel (esclavage aux USA, accord de répartition de responsabilité au Congo Belge...), de l'appui à la vulgarisation (les estampes chinoises de l'empereur Qian Long en Chine), de la priorité au

coton en Egypte sous Méhémet-Ali, de la culture obligatoire dans l'ex-Soudant français ou dans les anciennes colonies portugaises (Mozambique, Angola), et de l'»importation» de capital humain par les allemands dans ses colonies africains.

Par ailleurs, M. FOCK, dans ce même travail, fait comprendre que la plupart des crises cotonnières proviennent des interventions des pouvoirs publics. En effet, toutes ces interventions ont contribué soit à augmenter l'aréage des terres plantées, soit à valoriser le prix du produit dans des circonstances les plus curieuses. la remarque qu'il tient ici est résumée dans la citation de Jacob (1934).

«en résumé nous croyons que si le coton est un des produits les plus touchés par la crise actuelle, cela tient au fait qu'il est un de ceux qui ont le moins obéi à la loi de l'offre et de la demande».

L'intervention de l'Etat, certainement, introduit de distorsions dans le marché qui peuvent être positifs ou négatifs. Ces distorsions peuvent avoir des effets localisés ou étendus suivant l'importance du poids économique du pays qui le pratique. Par exemple l'intervention de l'Etat américain pris en référence par Senay (1939) est un bon cas d'illustration du poids du pays dans le disfonctionnement du marché :

«Depuis le premier jour où le Gouvernement des Etats-Unis a, de propos délibérés, enfreint la loi de l'offre et de la demande en tentant de manœuvre la production à coup de lois et de dollars, afin d'en diminuer l'importance, et en en séquestrant une partie, le coton américain subit une crise qui agit sur toute l'économie cotonnière du globe».

Cet exemple montre d'abord l'effet mondial de la distorsion, à cause du poids relatif des USA, mais en substance c'est cette mesure qui a permis de donner le temps nécessaire à la reconversion progressive des agriculteurs et à la restructuration de l'agriculture américaine. Autrement dit, pour que la libéralisation réussisse dans la zone cotonnière francophone, il faut un appui à la restructuration. Cet appui doit être matériel, financier, temporel et institutionnel.

Un autre fait non moins important de cette politique américaine est qu'elle a permis de maintenir le prix du coton relativement haut, ce qui a donné la chance à de nombreux pays de se lancer dans la production et avec un succès certain pour nombre d'entre eux, comme les pays d'Afrique francophone. Mais dans cette idée il ressort que la politique américaine a été contre elle-même en ce sens qu'elle a entraîné la rentrée d'autres concurrents dans la production du coton et donc à régresser l'importance relative de ce pays sur le marché du coton.

Le Mali, et d'ailleurs, l'ensemble des pays de la zone d'Afrique francophone ne possède pas l'envergure des Etats-Unis, mais l'enseignement utile de ce passage est qu'il nous apprend combien l'intervention d'un Etat peut amener des distorsions dans l'offre et la demande sur le marché d'un produit concerné.

Un autre exemple, toujours sur le comportement des Etats-Unis, ce pays avait mis en place en 1955 jusqu'en 1965 une prime à l'exportation afin de résorber les forts stocks de coton accumulés auparavant cela a fait baisser les prix mondiaux par le déstockage américain qui en est résulté. La conséquence c'est que cette pratique a rendu difficile les actions de relance de la production cotonnière, comme en Amérique centrale et au Brésil. C'est à cause de cette même politique que les industries textiles notamment, celles des Etats-Unis mêmes ont substitué à la fibre de coton les fibres synthétiques pour réduire leurs coûts de production, car le coton à l'intérieur du pays était devenu trop cher. Là également, on aperçoit les effets d'une inférence de l'Etat dans le processus de production du coton par la perte de part de marché de ce produit au profit d'autres produits de substitution.

Plusieurs types d'intervention de l'Etat dont les effets de distorsion sur le marché entraînant des conséquences, soit favorables au pays lui-même soit à de pays tiers ou vice versa, sont connus. Par exemple les actions de l'Angleterre sur le développement de son industrie textile au détriment de celle de ses colonies en particulier celle de l'Inde etc..

Ainsi, les interventions de l'Etat varient. Pour circonscrire ces variations du comportement d'un Etat vis à vis d'un autre, la libéralisation, sans intervention de l'Etat a été la voie magistrale choisie par les tenants de la non intervention de l'Etat, tandis que les partisans d'une libéralisation avec intervention ou du moins avec une certaine intervention de l'Etat dans le processus de développement du secteur, a été celle défendue par d'autres groupes pour en principe augmenter les capacités de réponse des producteurs de ces filières face à d'autres types d'acteurs.

En effet, pendant qu'on demande aux Etats des pays africains producteurs de coton d'une manière générale, et francophones en particulier, de ne pas intervenir dans les affaires de leurs filières coton et autres produits agricoles, au même moment certains Etats pour la plupart économiquement forts continuent de soutenir leur agriculture : Europe avec la Politique Agricole Commune (PAC) les USA avec le target price etc..

En définitif, le maintien du type d'organisation de la filière qui est à la base de l'essor de la production cotonnière dans ces pays est la raison qui oppose la Coopération Française et le

Gouvernement malien à l'option de la BM et du FMI. D'où deux approches de la libéralisation de la filière coton pour les pays africains francophones.

2-5 LES DIFFERENTES APPROCHES DE LA LIBERALISATION DE LA FILIERE COTON EN AFRIQUE FRANCOPHONE[13]

Il existe deux approches de la libéralisation de la filière coton : (1) la libéralisation sans intervention de l'Etat préconisée par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. (2) la libéralisation avec une intervention de l'Etat soutenue par la Coopération Française.

2-5-1 Les interventionnistes : la Coopération française

Cette approche est préconisée par la Coopération française. Elle soutient une libéralisation lorsqu'elle prend en compte la spécificité des pays cotonniers et s'appuie sur les reformes progressives, sans chercher à casser brutalement des institutions dont le fonctionnement est satisfaisant. Pour elle une telle libéralisation pourrait se faire à partir d'une contractualisation de type interprofessionnelle entre les différents acteurs de la filière, afin d'éviter un processus de concurrence imparfaite.

Dans cette démarche l'intégration permettrait de maintenir une protection phytosanitaire efficace, d'assurer une bonne compétitivité grâce notamment à la vulgarisation des avancées de la recherche auprès des producteurs. Pour elle, cette approche procure un autre avantage, non des moindres, la contractualisation permettra de sécuriser le préfinancement des achats d'intrants et de coton graine par les banques et faciliter la mise en place d'un cadre de concertation pour la fixation de prix et de mécanismes de stabilisation négociés.

Elle va plus loin dans son approche en admettant que si les économies d'échelles le justifient, la présence d'un opérateur unique (public ou privé) peut bien se concevoir pour l'un ou l'autre des métiers de la filière (approvisionnement en intrants, commercialisation primaire, égrenage ou exportation). Mais ajoute que cette position n'est pas immuable. Dans son approche elle préconise une autre alternative celle d'une privatisation avec une participation des producteurs au capital des entreprises nouvellement créées. Pour cette dernière, certains pays semblent favorables, comme le Sénégal, le Cameroun et le Burkina-Faso où chez ce dernier l'Etat consent de céder 30% de ses parts aux producteurs.

Enfin, la Coopération Française estime que cela offrirait aux organisations paysannes un véritable statut de partenaires coresponsables des décisions engageant leurs activités. Pour

[13] http://www.org/ french/ecosocdev/geninfo/afrec/voll4n°1/privat2fr.htm ;

conclure, elle trouve que l'important dans la libéralisation est que tous ces projets de restructuration permettent aux acteurs du monde rural de prendre en main leur destin.

2-5-2 Les non interventionnistes : la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International

Les institutions de Bretton Woods, quant à elles, défendent une libéralisation des marchés à partir de mesures plus rapides destinées à obtenir des prix aux producteurs plus avantageux qu'en situation de monopole. Dans cette approche elles demandent l'éclatement du monopole des sociétés cotonnières.

Pour elles, les sociétés d'Etat alourdissent les charges de la filière par des coûts de revient élevés qui ne laissent que peu de revenus aux producteurs. Pour cela elles préconisent deux scénarios du démantèlement de celles-ci : une libéralisation avec privatisation brutale dont le résultat est de casser la société cotonnière en plusieurs morceaux (cas de la Côte d'Ivoire), ou

une libéralisation avec privatisation rampante comme au Bénin. Ici, on maintient le monopole de la société en la vidant progressivement de son contenu.

Dans le cas de figure des partisans du tout libéralisme ce qui est lourd de conséquence c'est la disparition des fonds de stabilisation et la fin des financements des organisations paysannes, à laquelle il faudra trouver nécessairement une solution.

Il faut reconnaître que pour l'heure aucune des approches proposées par les bailleurs de fonds ne dominent: les gouvernements de chaque pays tendant à trouver des compromis adaptables à leur situation nationale ou cherchant à explorer leurs propres voies. C'est le cas du Mali où l'Etat a construit depuis 1991 un partenariat entre les producteurs et la CMDT à travers le contrat-plan.

2-5-3 Expériences de quelques pays africains

2-5-3-1 Le cas du Bénin

Au Bénin, après une décennie de pratique de la libéralisation et pendant que le processus est entrain de franchir une nouvelle étape, les producteurs restent encore mécontent des dysfonctionnements de la filière des intrants et souhaitent en prendre en main la gestion.

L'innovation est que l'Etat veut désormais introduire un mécanisme de commercialisation de la production de coton graine par vente aux enchères. Actuellement toutes les conditions permettant de le mettre en œuvre ne sont pas réunies si bien que le gouvernement béninois a finalement reporté. Parmi les causes de ce report il y a l'absence de modalités d'application, la

mauvaise récolte enregistrée qui n'a pas permis aux producteurs de rembourser leurs crédits mais également le scepticisme des égreneurs publics et privés. Ces derniers ont demandé le report pour mieux s'organiser car sans mécanisme de garantie ils n'étaient pas tout à fait certains que les établissements bancaires acceptent de les pré-financer pour l'achat de coton graine auprès des producteurs. Cependant que les producteurs les agréent, car ils escomptaient sur de meilleures rémunérations en vendant librement leurs cotons aux plus offrants.

Les avis de certains observateurs montrent qu'à court terme ce mécanisme est favorable aux producteurs de coton à cause justement de l'existence d'une surcapacité des usines d'égrenage mais qu'à long terme les égreneurs restants seront les grands bénéficiaires.

Par ailleurs, le Bénin a eu une réticence dans son application à cause du fait que cela entraîne la disparition du mécanisme de stabilisation des prix pour lequel il faudrait trouver un dispositif alternatif d'aide aux producteurs devant les baisses des cours mondiaux.

Sur un autre volet de la libéralisation notamment la fourniture des intrants, les producteurs béninois cherchent à prendre la gestion en main à cause de leur insatisfaction par les distributeurs privés agréés par la Société Nationale d'Approvisionnement Agricole (SONAPRA) en projetant la création de leur propre structure coopérative dénommée Coopérative d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles du Bénin (CAGIN-Bénin), doté d'un conseil d'administration au sein duquel siègeront les délégués des organisations paysannes. Mais pour le moment l'Etat béninois n'a pas reconnu officiellement cette structure.

La finalité c'est que l'Etat du Bénin a adopté l'idée d'une association interprofessionnelle regroupant l'ensemble des acteurs cotonniers sur la base de négociations contractuelles, ce qui permettrait un meilleur partage de la valeur ajoutée.

En conclusion l'exemple béninois dans sa dernière version ne semble pas être, totalement, différent, à bien des égards, du schéma que ce présent travail se propose de présenter.

2-5-3-2 Le cas de la Côte d'Ivoire

Le processus de libéralisation en Côté d'Ivoire a été celle d'une option de libéralisation par composante de la filière. Dans ce schéma les usines d'égrenage ont été cédées aux privés. Actuellement les producteurs réclament de leur côté, la possession de leurs propres usines d'égrenage ce que l'Etat ivoirien n'a pas encore accepté à cause de la surcapacité que cela va engendrer.

Soucieux des fluctuations des cours mondiaux du coton, les producteurs comptent s'organiser pour constituer un fonds de soutien destiné à prendre le relais des mécanismes de stabilisation des prix. Là encore il s'agit d'un projet dont la mise en œuvre dépend du bon vouloir de l'Etat d'admettre que les producteurs se positionnent dans le cœur du processus de mutation du secteur coton.

2-6 L'APPROCHE DE L'ETUDE ET SES FONDEMENTS THEORIQUES

Sans privilégier l'une quelconque des fondements des nouvelles théories pour analyser un marché de concurrence imparfaite comme celui de la filière coton au Mali, le travail tentera de faire une panacée de toutes ces différentes théories à travers une combinaison de l'approche Structure-Conduite-Performance(SCP)[14], de Bain(1958) et Scherer (1980)[15], avec celle des formes de coordinations (verticale et horizontale) de J.Coste et B. Daviron (1999). Ce choix est celui qui semble le mieux approprié pour comprendre le comportement des acteurs dans la réalisation d'un équilibre général Pareto optimal. Cet équilibre se définit dans ce contexte spécifique comme la satisfaction des agents sous une forme de coordination où tous peuvent maximiser leurs intérêts malgré les imperfections du marché. La maximisation des intérêts se traduira par une amélioration des revenus des agents. Mais dans le cadre de ce travail le champ de l'analyse sera restreint aux seuls agents producteurs de coton.

Il peut être signaler que c'est sur l'approche (SCP), face à l'absence de méthode proposée par la théorie du marché walrasien pour mesurer le degré d'efficience des prix, que se sont fortement s'inspirés les travaux des outils de l'économie industrielle. Elle permettra de tenir compte du comportement stratégique et le problème de l'interdépendance des choix des producteurs.

«le paradigme SPC établit que les performances d'un système sont déterminées par le comportement des acteurs économiques, qui lui-même est influencé par la structure du marché.

Celles-ci sont définies comme étant l'ensemble des éléments influençant la concurrence et la détermination des prix, notamment le degré de concentration des acheteurs et des vendeurs, les conditions d'entrée et de sortie et le degré de différenciation des produits. Le caractère

[14] Dans les années 1970, le groupe de recherche NC-117 chargé d'analyser l'évolution du système agroalimentaire américain a étendu la méthode SCP à l'approche sectorielle des marchés agricoles développée par Schaffer (1980).

[15] Selon Scherer(980,p.2, notre traduction), l'objectif est de ''comprendre comment les mécanismes de marché orientent les comportements des producteurs vers la satisfaction de la demande, quelles défaillances peuvent

concurrentiel d'un marché va être jugé, d'une part en comparant sa structure avec les conditions de la concurrence pure et parfaite, d'autre part à partir d'une analyse des prix et des coûts qui vise à juger de la performance des fonctions exercées par les opérateurs privés».

L'application de cette méthode a abouti à une conclusion qui ressort dans la plupart des rapports des experts. Cette conclusion insiste sur la reconnaissance et la dynamisation du fonctionnement efficace des systèmes de commercialisation privés, compte tenu des déficiences des marchés notamment leur manque de flexibilité des prix et des marges.

Ainsi, d'après (Jones 1970) : «les corrélations entre marchés sont généralement faibles, les marges excèdent parfois les coûts de commercialisation, surtout dans le domaine du stockage. Ceci est attribué à l'existence de barrières à l'entrée liées à des déficiences de l'environnement et considérées comme des entraves à la flexibilité du marché. Plus principalement les caractéristiques inhérentes à la production et à la commercialisation, comme le caractère sporadique de la production commercialisée, le manque d'information sur les prix ou les distorsions créées par l'intervention de l'Etat dans le système de commercialisation

L'originalité de ce passage, vient au fait qu'il constitue, aujourd'hui, la pensée dominante chez les décideurs des institutions internationales et notamment les Institutions de Bretton Woods (Banque Mondiale - B.M et Fonds Monétaire International – F.M.I.). En effet, ceci est clairement formulé dans le rapport Banque Mondiale (1981, p.5.23), pour justifier les mesures de libéralisation des marchés des années 1980 à travers les plans d'ajustement structurel qui l'ont suivi par la citation suivante : « le fer de lance de toute reforme de la commercialisation doit donc être le réseau commercial autochtone, atout qui a fait ses preuves et qui doit jouer un rôle plus actif dans le réseau de distribution. Le secteur privé, avec sa structure réduite, décentralisée et souple, se prête particulièrement à cette tâche».

Mais le problème que soulève ce modèle c'est qu'il conduit à standardiser la libéralisation car ne tient pas compte des spécificités des marchés nationaux.

Quant à l'approche coordination, elle permettra de privilégier d'une part, la coordination verticale qui tiendra compte des coûts de transaction et d'information, d'autre part la coordination horizontale, pour les aspects d'externalités liés à la nature du bien coton et aux

affecter ces mécanismes et de quelle manière ils peuvent être adaptés(i.e. par l'intervention de l'Etat) pour rapprocher le fonctionnement réel d'un fonctionnement parfait''.

acteurs, ainsi que pour les aspects de risque liés aux incertitudes de la commercialisation (marché).

2-7 HYPOTHESES DE TRAVAIL

Les caractéristiques principales des produits agricoles est la difficulté d'ajuster la production agricole à cause de sa saisonnalité, de son irrégularité des volumes mis sur le marché, de son atomicité de l'offre et des risques climatiques qui lui sont associés.

L'idée principale sous-jacente dans cette partie c'est de mettre en évidence l'existence d'un coût qui peut être important pour les producteurs dans leur coordination avec les autres agents. Ensuite montrer les alternatives qui peuvent être prêtées au cas spécifique de la filière coton. Il s'agira de comprendre les comportements des producteurs et leur capacité de flexibilité.

O.Favereau(1989a) cité par S. DUPRESSOIR(1998) dans sa thèse, montre que le modèle de la nouvelle vision du développement économique part d'une double approches des phénomènes de comportement des acteurs : flexibilité et acteur. Mais il l'appréhende en termes de marché et en termes de décision des acteurs pour répondre aux signaux du marché.

Il s'agira d'un type de marché tel que vu par J.Coste et B. Daviron dans leur approche basée sur les formes de coordination en privilégiant celle qui s'appuie sur le critère d'allocation des ressources pour asseoir l'efficacité du marché en terme d'augmentation de revenu pour chaque catégorie d'acteurs et non d'une augmentation globale pour le secteur.

Ainsi, appréhender le problème de la libéralisation de la filière coton au Mali à travers le comportement des producteurs, face aux incertitudes du marché permet de mieux comprendre la problématique du contexte malien. Les comportements des producteurs sont considérés comme les décisions qu'ils prendront pour répondre aux signaux du marché. Le marché est pris comme étant les prix.

L'intérêt de cette démarche tient au fait qu'elle prend la dimension des modalités de coordination des agents économiques en situation de risque et d'incertitude face au marché.

Ici, il est important de souligner que la question du comportement des agents par rapport à la notion de flexibilité ne concerne en particulier que son aspect flexibilité des prix et des volumes donc, l'aspect commercialisation de l'activité des producteurs. Sur cette base les formes de coordination seront appréhendées sous leurs doubles dimensions : verticale et horizontale. Le marché (le prix) sera le principe de coordination entre agents (producteurs et

autres acteurs) qui doit assurer l'allocation optimale des ressources. D'où le travail sera : flexibilité du marché et coordination des acteurs d'une part, et d'autre par, flexibilité du marché et coordination des décisions des acteurs.

La flexibilité du marché est censée déterminer la capacité du producteur à orienter ses décisions en fonction de ses intérêts. La coordination désigne les liens de transactions qui se développent entre acteurs et entre activités. Elle est verticale lorsque les transactions se passent depuis la production jusqu'à la consommation. Par exemple lorsque le partenariat de la transaction part du producteur qui vend son produit au collecteur qui à son tour passe par un exportateur jusqu'à l'acheteur final. Elle est horizontale lorsqu'elle prend en compte les rapports entre les acteurs impliqués dans le même stade du processus de production (les producteurs, les transporteurs, les transformateurs, les négociants,...).

Cette démarche permettra de voir et de comprendre les rapports qui ont existé entre la CMDT et les producteurs, et analyser la capacité de réaction des producteurs en terme de décision dans les prises de risque pour produire face à l'incertitude des prix, facteurs exogènes. Donc, les décisions des producteurs seront fonction du système d'organisation de la production dans lequel ils sont impliqués, les rapports qu'ils régiront avec les autres acteurs de la filière.

Les types d'organisation des structures publiques chargées des filières sont différents d'un produit à un autre, mais leurs points communs sont : les fonctions de production et celles de commercialisation. La production est l'activité qui consiste à créer le produit. La commercialisation est l'activité qui permet de monnayer le produit ainsi obtenu.

La production émane d'une option, un choix à mener l'activité en vue d'un objectif qui conduira à l'obtention du produit. A ce titre, elle est assimilable à une décision de l'acteur. Ce sont les intérêts du producteur qui orientent ses décisions. Les intérêts s'assimilent aux profits de revenus que lui procure l'activité de production. La maximisation de ses intérêts pousse le producteur, à rechercher en fonction de ses réalités du moment, le produit (output) dont le prix répond le mieux à cet objectif tout en considérant les prix des inputs et ses disponibilités de technologie (combinaison de ses facteurs de production). Mais au-delà, il tient compte des risques qu'il court dans ses rapports avec les autres acteurs à travers les conditions du marché. Ici les conditions de commercialisation.

En effet, la commercialisation doit être le stade final qui permettra de mesurer les espérances attendues par les producteurs. Elle est appréhendée sous le sens de marché. C'est aussi, vue

sous cet angle par Jones(1968), qui pense qu'à la commercialisation, il n'est attribué qu'une fonction unique, celle de l'allocation optimale des ressources donc son rôle de marché.

Une fois accepter cette approche de l'analyse du problème de la libéralisation et les hypothèses retenues, la question qui reste est celle de pouvoir prendre en compte les relations qui permettent un meilleur agencement entre acteurs dans les différentes activités au niveau de la production et de la commercialisation. Concrètement, il s'agira de trouver les formes de coordination qui répondent le mieux. D'où la proposition d'un schéma et d'un mécanisme de libéralisation pour consolider les acquis des producteurs.

2-7-1 Flexibilité du marché et Coordination des acteurs (producteur) dans la production

Pour bien comprendre l'analyse de la notion de flexibilité du marché, il faut savoir faire la lecture de l'idée sous-jacente en admettant l'hypothèse d'une flexibilité du marché confondue avec celle des prix.

Vu sous cette hypothèse, la flexibilité des prix devient alors la pièce centrale puisque détermine les capacités à refléter à tout moment les variations de l'offre et de la demande et correspondre à la condition qui poussent les agents économiques (paysans et opérateurs privés) à ajuster leurs décisions de manière à résorber les excès d'offre et de demande, et pour qu'enfin, le bien-être total de la société soit maximisé (équilibre Pareto-optimal-Timmer et al., 1987). Produire beaucoup quand le prix est élevé et produire peu ou pas du tout, quand il est bas.

La question de la flexibilité du marché sur la décision des acteurs, c'est-à-dire, la motivation qui détermine la mesure par laquelle les agents peuvent ajuster rapidement leurs comportements d'offre et de demande à des fluctuations de prix, est éludée avec l'approche de la gestion économique du risque et de l'incertitude. Ce qui nécessitera l'application des mécanismes de coordination permettant de résoudre les difficultés résultant de ce type d'économie (la gestion de l'économie de l'information).

Le producteur paysan aime à être rassuré. Son goût du risque n'est pas très élevé. Cependant, il intègre dans ses actions, quelques doses de gestion de l'incertitude, car il fait des anticipations modérées sur le prix futur de sa production, mais en toute connaissance de son prix plancher au producteur qu'on lui annonce en début de campagne de production. Il accroît sa production en fonction de la réalisation de ses gains futurs sur la base d'un prix antérieur et de ce prix plancher mais également en fonction du coût des intrants.

La remarque à ce niveau amène à dire qu'il faut d'abord des préalables pour obtenir l'adhésion des producteurs dans le processus de libéralisation par des actions collectives, les concertations, la contractualisation des rapports pour sauvegarder les intérêts et diminuer les externalités des coûts de transactions. Ce cadre aura à fournir les caractéristiques d'une coordination verticale. C'est-à-dire la prise en compte des actions en amont et aval de toutes les activités de production et de commercialisation. Aussi, faire un cadre contractuel ne suffit pas en lui seul car une des parties peut être défaillante, d'où il faut nécessairement prévoir la mise en place d'un organe de régulation. Cet organe sera représenté par qui ? (l'Eta, ou les acteurs eux-mêmes). Voilà, qui relance à nouveau le débat sur le rôle de l'Etat.

2-7-2 Flexibilité du marché et coordination des acteurs (producteur) dans la commercialisation

2-7-2-1 Comportement des producteurs et formes d'organisation de la filière

Avant la libéralisation, les filières agricoles étaient gérées par des monopoles d'Etat. Les monopoles sont des structures publiques qui se caractérisent par la présence d'une institution unique chargée de la mise en application de toutes les politiques et de toutes les actions de développement, en amont et en aval de la filière qualifiant celle-ci de filière intégrée verticalement, comme la filière coton au Mali.

Cette forme d'organisation, pour le cas du Mali, a longtemps contribué à mettre les producteurs hors du circuit direct du marché, en les confinant, en amont du maillon, dans leur unique rôle de producteur de coton-graine. Or, pour une culture d'exportation destinée à la vente, telle que le coton l'important n'est pas de produire seulement, il faut pouvoir écouler, donc maîtriser, également, le circuit de commercialisation pour mieux tirer profit. Ceci devient une nécessité dans un contexte de libéralisation.

A cette lacune de non maîtrise des circuits de commercialisation par les producteurs, la BM et le FMI la remédie par l'implication d'opérateurs privés locaux. C'est même cela, leur idée de base pour l'avènement de la libéralisation dans les pays d'Afrique francophones producteurs de coton (supra - Jones, 1970 ; Beynon et al.1992) : la valorisation des opérateurs privés. Il s'agit là, de l'entrée dans la filière coton de nouveaux acteurs qui seront les futurs partenaires des producteurs en lieu et place de la CMDT et qui assumeront les attributions qui étaient considérées jusque là comme «régaliennes» et dévolues uniquement à celle-ci, notamment les activités de commercialisation d'approvisionnement et de transformation. Dès lors, s'impose

la nécessité de prévoir une bonne résolution de l'équation de coordination entre les intérêts des opérateurs privés entrants dans les secteurs et ceux des producteurs.

2-7-2-2 Comportement des producteurs et recherche de leurs intérêts

L'histoire du développement de la culture coton révèle que c'est dans la considération de la dimension des intérêts des producteurs par les différentes autorités qui se sont succédées dans la gestion la filière coton (autorité coloniale et gouvernement), à travers une bonne coordination, qui a permis d'arriver à ces résultats actuels. La même histoire révèle qu'à un moment donné la culture du coton a été abandonnée à cause de la mauvaise rémunération des producteurs.

Donc, sans une bonne coordination, l'information du marché sera imparfaite ce qui aura comme conséquence de conduire à un effet d'irréversibilité développé par C.Henry car toutes les conditions qu'il a cité peuvent se présenter et à tout moment dans les rapports qui s'établiront entre les producteurs et les opérateurs privés qui feront leur entrée dans le secteur, notamment : informations imparfaites ; processus de décisions séquentiels ; liquidité imparfaite d'actifs par absence de marché. Dans ces conditions la valeur d'option de la production cotonnière serait nulle : puisque l'horizon informationnel est fermé, sinon, connu d'un seul acteur (les opérateurs privés).

Il en résultera une asymétrie informationnelle sur le prix d'achat entre le producteur et l'acheteur. Le prix n'étant connu et détenu seulement que par ce dernier et qui ne le livrera qu'au moment de l'achat, situation à laquelle le producteur n'était pas habitué et n'a pas été bien préparé pour l'affronter, car la libéralisation est décidée de manière brutale. Dans ces conditions il n'est pas rassuré de tirer un profit à la hauteur de ses espérances.

La remarque est d'autant plus vraie que, dans le cas spécifique du coton, la probabilité de voir émerger un large éventail d'interlocuteurs dans le lot des opérateurs privés nationaux disposant d'une bonne surface financière pour l'achat de la production du coton du producteur, donc créer une situation de concurrence entre les acheteurs, est faible.

La commercialisation et la production du coton mobilisent d'importantes ressources en termes de liquidités. Cette défaille du marché deviendra, à la longue, le côté où le terrain sera favorable au développement d'un cartel constitué de monopoles privés. A contrario, une réglementation forte et bien formelle sans garanties pourra dissuader nombre d'opérateurs privés habitués à la spéculation.

2-7-2-3 Comportement des producteurs face l'opportunisme des autres acteurs de la filière

Au Mali, la plupart des opérateurs privés ont un goût assez prononcé pour des gains immédiats alors que la culture de coton nécessite l'immobilisation d'investissement pour au moins une année avec le risque climatique et d'attaques parasitaires liées à ce genre d'entreprise qui peuvent à tout moment compromettre les résultats escomptés. Ces difficultés peuvent, à long terme, être à l'origine d'une absence de marché ou la cause de l'existence d'un marché de coton débridé.

Tous ces cas de figure, attestent que la situation conduira le producteur de coton à se convertir dans la production d'autres types de productions auxquelles, jadis, il n'accordait aucune importance, parce que celles-ci étaient marginales et donc moins valorisantes. Cette dernière remarque est celle prise en compte par les analyses de Cukierman :

« tout projet d'investissement est en concurrence avec un projet parfaitement réversible, qui est celui de le différer en attendant des informations plus précises , dans un tel contexte, les agents seraient contraints de limiter leurs investissements à long terme, de réduire l'échelle de leurs opérations(diversification plutôt que spécialisation), de privilégier les solidarités ethniques, ce qui entraînerait une augmentation des coûts et entraverait leur capacité de réaction aux fluctuations de l'offre et de la demande ».

2-7-2-4 Les producteurs et la gestion de l'incertitude

Dans un tel schéma, l'effet de la libéralisation sera détourné de son objectif premier : la création d'un cadre économique dynamique pour permettre la croissance économique. C'est-à-dire que le marché ne répondra plus à ses fonctions classiques : le reflet de la valeur réelle d'un bien à un moment donné à travers la vérité des prix. Ainsi, plus tard, la désaffection des producteurs vis à vis de la culture coton entraînera une limitation de leurs réactions aux signaux émis par le marché. C'est d'ailleurs, ce que Wijinbergen nous fait apercevoir par ce qu'il appelle : la réaction limitée des agents économiques aux incitations créées par la libéralisation.

2-8 LIMITES DU TRAVAIL

Le champ du travail ne prend en compte qu'une partie de la zone cotonnière à cause du problème de disponibilité en temps et en moyens dans le cadre de ce stage. Cependant, le modèle de base original de MATA-MALI couvre toute la zone CMDT du Mali, la zone

OHVN et la zone Office du Niger. Ce qui veut dire qu'il intéresse plusieurs systèmes de cultures ; coton, maïs, riz, sorgho, arachide etc....

En plus il s'agit d'un modèle d'équilibre partiel et sectoriel si bien qu'il sera difficile d'extrapoler les résultats d'un tel contexte sur d'autres, tant que ceux-ci ne répondent pas aux même critères d'homogénéité que la zone choisie sur tous les aspects retenus.

Il faut tout de même signaler qu'aucun travail d'enquête ou d'interview sur terrain n'a pu se faire dans le cadre de ce travail à cause du manque de temps.

Malgré tout, la pertinence de l'étude s'impose d'elle même pour les cadres du développement de ce pays, car le coton est un produit fondamental pour cette économie et l'approche méthodologique retenue ici permet d'aboutir à des conclusions et recommandations intéressantes pour la viabilité du système sous la libéralisation.

Après avoir définis, le cadre logique, et les approches, la prochaine étape sera la méthodologie.

CHAPITRE 3 METHODOLIGIE

Pour réaliser ce travail, dans un premier temps, toutes les données de l'étude seront basées sur des éléments statistiques et globaux ainsi que sur la liasse de littératures produites sur les politiques de libéralisation de la filière coton du Mali, et les résultats des différents séminaires et ateliers organisés en directions des producteurs maliens.

Ces documents ont été élaborés dans le cadre du plan d'action de la filière coton suite aux états généraux du coton des 17, 18 et 19 avril 2001 à Bamako. A côté, l'étude s'est également basée sur les documents tels que "la capitalisation de l'information sur la filière coton dans le cadre des négociations de l'OMC sur le secteur agricole" et du "Rapport national sur le Développement Humain Durable au Mali de 1999".

Ensuite à ces données, sera ajoutées celles issues des nombreux travaux de recherche trouvés sur place au CIRAD. Les données sont celles obtenues à partir des documents tels que "la synthèse des états généraux du coton (2001)", surtout, le document du séminaire coton sur : « l'information et la formation des responsables du SYCOV et des délégués des pays membres du Réseau APM».

D'autre part, sur les remarquables travaux de recherche de Michel Fock Ah Chuen en 1997 en ce qui concerne l'intervention de l'Etat notamment sur « Etat, production et exportation cotonnières, industrie textile et développement économique : une histoire économique du coton/textile dans le monde » en deux tomes et de ses travaux sur « Approche historique du développement du coton au Mali par l'analyse des contradictions : les acteurs et les crises de 1895 à 1993 ».

En ce qui concerne la compréhension du comportement des producteurs dans les situations d'incertitudes et de risques les sources d'inspiration ont été fondées sur les travaux de thèse de Sophie Dupressoir en 1998 sur « Convention, Modèles d'unités commerçantes et dynamique du marché du riz au Mali » d'une part, et d'autre part sur les travaux de J.Coste de l'IRAM et B. Daviron du CIRAD en 1999, travaux effectués pour le compte de la FAO et qui portaient sur « Formes de coordination et libéralisation des sous-secteurs ».

Dans un deuxième temps, faire une présentation du modèle «MATA» et définir des scénarios de gestion de la filière sous les trois types identifiés, à savoir : la filière avec la CMDT actuelle avec intervention forte de l'Etat ; la filière avec une gestion CMDT améliorée, c'est-

à-dire, avec peu d'intervention de l'Etat. Ce schéma correspond au cas du présent travail ; la filière sans aucune forme d'intervention de l'Etat, c'est-à-dire, la libéralisation totale.

Ensuite, faire des hypothèses de simulations de ces scénarios avec le modèle «MATA».Les données de cette parties proviennent des données contenues dans le modèle de base de «MATA-MALI». Ce modèle est le résultat d'un travail, en juin 2000, d'une équipe pluridisciplinaire de chercheurs du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) à travers ECOPOL, du CILSS à travers son Institut du Sahel -INSAH, et l'IER.

CHAPITRE 4 SITUATION ACTUELLE DE LA FILIERE COTON AU MALI.

4-1 LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA FILIERE COTON AU MALI

4-1-1 Organisation de la filière coton au Mali

Dans le fonctionnement de la filière coton, la CMDT est l'organe chargé de l'exécution de toutes les activités. Mais souvent, elle peut mandater l'exécution de certaines de ses fonctions à des particuliers pour son compte. Cette façon de production de la filière lui confère la caractéristique de filière intégrée. Egalement, la CMDT intervient à tous les niveau même sous forme de participation dans le capital social des entreprises liées aux activités cotonnières : 52% du capital de l'Huilerie Cotonnière du Mali (Huicoma), 25% de la Société Malienne des Produits Chimiques (SMPC), 35,8% de Sept-SA, 4% de la COPACO, et 11% de la SMECMA une société d'équipement et de machinisme. Ce dernier type d'organisation de la production est caractérisée d'intégration verticale voir schéma n° 1.

Schémas 1: La filière coton du Mali, description schématique des étapes et des opérations.

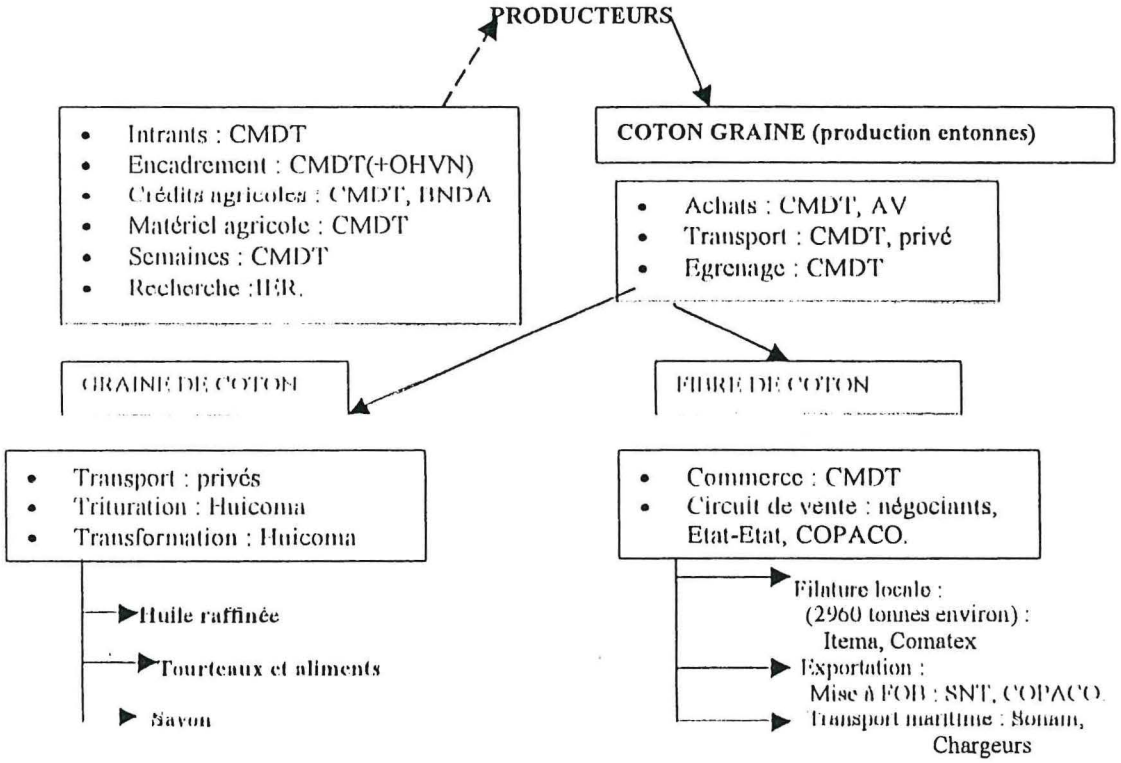

Source données 1989/1990, : CFDT.1991 ; 128 et Ministère de la Coopération. 1991 ; 14-15, tiré du document : *Séminaire coton , tome I, « Information et formation des responsables du SYCOV et des délégués des pays membres du Réseau AFM* janvier 1995)

4-1-2 Le mécanisme de péréquation

En zone CMDT, toutes les charges liées à la filière sont globalement prises et supportées sans distinction entre les localités. Il s'agit des charges induites, depuis le bord champ du coton jusqu'au lieu de vente de la fibre. Elles sont divisées par le volume totale du produit commercialisé pour dégager le prix de revient d'un kilo de coton-graine acheté au producteur et transformé en fibre de coton par les usines d'égrenage de la CMDT. Ce prix de revient est unique pour toutes les localités de production de coton. Ce mécanisme permet, ainsi d'éviter un déséquilibre de revenu entre les zones de production. C'est aussi, sur la base de ce prix de revient que la CMDT fixe le prix au producteur.

4-1-3 Le crédit

la CMDT pré finance à crédit l'achat d'intrants (engrais et pesticides) et d'équipements au profit des producteurs. Ce crédit est dit de campagne. Il est remboursé à travers un mécanisme de prélèvement à la source durant la commercialisation c'est-à-dire après la vente du coton par la CMDT. Le crédit de la campagne agricole provient du financement d'un Pool bancaire dont le chef de file est la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) et des Systèmes Financiers Décentralisés(SFD). Les SDF interviennent dans la pratique pour les prêts de trésorerie ou avances sur récolte. C'est le cas notamment de Kafo Jiginew.

4-1-4 Les rapports CMDT et producteurs

Dans le temps c'était à travers les AV que la CMDT traitait avec les producteurs, mais actuellement, le Syndicat des Cotonniers et Vivriers (SYCOV) a pris la relève dans un cadre plus formalisé à travers un document cadre, le contrat-plan. C'est un accord tripartite qui regroupe l'Etat, la CMDT et les producteurs. Dans cet accord, l'Etat joue un rôle d'arbitre. Le premier contrat-plan qui associe les producteurs à la gestion de la CMDT a été signé le 30 juin 1994 pour durée de 5 ans (1994-1998). Il associe les partenaires de la filière coton, fixe leurs responsabilités, ainsi que la façon dont ils sont intéressés aux bénéfices éventuels mais, également, la façon dont ils font face aux risques. Il prévoit la possibilité d'ouvrir le capital de la CMDT aux producteurs. Il confie à la CMDT la mission du développement intégré de la filière coton à travers l'encadrement des exploitations cotonnières, la collecte et l'égrenage du coton-graine, la commercialisation du coton-fibre. Il permet, annuellement, à la CMDT de fixer, conjointement, avec le SYCOV, le niveau de la production commercialisable et le prix au producteur.

4-1-5 Le système de stabilisation des prix

Au Mali, la marge brute n'est pas un bénéfice à partager tout de suite ; il faut d'abord alimenter le fonds de stabilisation qui permettra de garantir le prix aux producteurs au cas où le prix mondial baisserait une année en dessous du prix de revient. On alimente le fonds de stabilisation les années où la filière est excédentaire et on l'utilise l'année où la filière est déficitaire.

Le mécanisme de stabilisation de la filière coton est fait de telle sorte qu'en année excédentaire le montant du fonds de stabilisation doit être toujours égale au prix de 25% de la valeur totale du coton-graine acheté aux producteurs de chaque campagne agricole. Mais s'il y a déjà de l'argent dans le fonds de stabilisation, on y versera moins d'argent, jusqu'à arriver au plafond prévu de 9,375 Milliards de FCFA. Mais comme ailleurs, le système de stabilisation de la filière coton a fait preuve de ses limites lors de la crise cotonnière de 1999-2000 : il a été incapable de combler entièrement le déficit de la filière avec la baisse des cours et le boycott de la production par les producteurs à cause de la gestion catastrophique des fonds, utilisés à d'autres fins.

4-1-6 Organisations de producteurs

L'organisation de la production des producteurs est faite à trois niveaux : des exploitants, des syndicats notamment le Syndicat des Cotonniers et Vivriers (SYCOV), le Syndicat des Producteurs d'Arachide du Mali Ouest (SYPAMO), le Syndicat des Producteurs de Coton de Kita (SPCK) et des Associations Villageoises (AV).

L'organisation des producteurs a d'abord été un mouvement initié par la CMDT avec la création en 1974 du système des Associations Villageoises (AV). La faiblesse de la capacité de ces organisations en matière de gestion a conduit, plus tard, la CMDT a procédé au transfert de certaines compétences techniques vers elles pour les responsabiliser d'avantage. Ce phénomène a entraîné la transformation des AV en Zone d'Animation et d'Expansion Rurale (ZAER) regroupant plusieurs AV. Aujourd'hui, les producteurs, à la faveur de l'avènement de la démocratie en 1991, se sont regroupés au sein d'un syndicat qui est totalement autonome de la tutelle de la CMDT, le Syndicat des Producteurs Cotonniers et Vivriers (SYCOV). Le SYCOV est devenu le partenaire incontournable. C'est à travers lui que les producteurs font passer toutes leurs actions de revendication.

4-1-7 Système de production

Le système de production en zone cotonnière du Mali est du type coton-céréales. Dans la réalisation de ces activités les producteurs interviennent à travers leurs propres forces de travail (familial) ou la force de travail extérieur (salarial ou entre aide), mais également, avec l'aide de l'encadrement.

La production cotonnière, au Mali, s'est développée avec une forte extension des superficies mais aussi grâce à une augmentation en moyenne élevée, des rendements passant de 200Kg/ha en 1960-1961 à plus de 1000Kg/ha dès 1975-1976. Mais, actuellement, on assiste à une chute des rendements particulièrement dans le bassin cotonnier de Koutiala à cause de la non application correcte des fertilisants dont les prix ne cessent d'augmenter. Pour préserver le système de production en maintenant la fertilité des sols, la CMDT en rapport avec la recherche a mis en œuvre un programme d'utilisation de la matière organique avec l'intégration de l'agriculture et l'élevage. Mais, il faut reconnaître que la plus part des producteurs ne peuvent pas appliquer cette technique car ne dispose pas suffisamment d'animaux.

4-1-8 Les types d'exploitation

La caractéristique principale de la production cotonnière au Mali est la faiblesse de la taille des exploitations. La taille moyenne des exploitations est de 2,95ha d'où une atomicité très poussée avec comme conséquence un nombre d'exploitations élevé, environ de 138 051 exploitations en 1996. Dans la zone cotonnière on distingue quatre types d'exploitation selon leur niveau d'équipement - variable clé dans le relèvement du niveau de revenu du producteur de coton, car détermine le degré de la maîtrise du calendrier agricole et le respect du canevas de la culture de coton. Ces types d'exploitation[16] se repartissent comme suit :

l'exploitation de type "A". Elle se distingue par la possession d'un équipement complet et d'une maîtrise des techniques de la culture attelée. En plus elle possède plus de 10 têtes de bovins avec au moins deux paires de bœufs de labour.

- L'exploitation de type "B". Elle est moyennement équipée par rapport au

premier type, mais dispose d'une paire de bœufs de labour et d'une unité de culture attelée. Elle ne dispose que d'un troupeau de bovins de moins de 10 têtes.

[16] **Direction Générale de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT)**.*IMPACT DE LA DEVALUATION SUR LES SYSTEMES DE PRODUCTION ET LES REVENUS DES PAYSANS EN ZONE MALI-SUD*.CMDT Bamako, 1996.

- L'exploitation du type "C". Elle est faiblement équipée et, avec un équipement incomplet mais ayant une expérience de la culture attelée.

- L'exploitation du type "D". Elle se caractérisant par une absence totale d'équipement. Elle pratique la culture manuelle et a très peu d'expérience en culture attelée.

Graphique 1: Composition de la zone CMDT en Types d'exploitation

N°1 a Répartition des types d'exploitation en zone CMDT

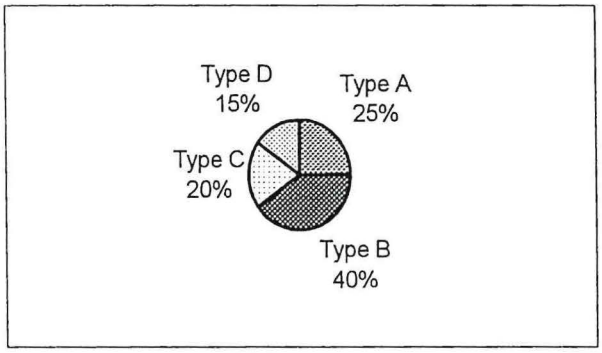

N°1 b Poids relatif des types d'exploitation dans la production de coton-graine en zone CMDT

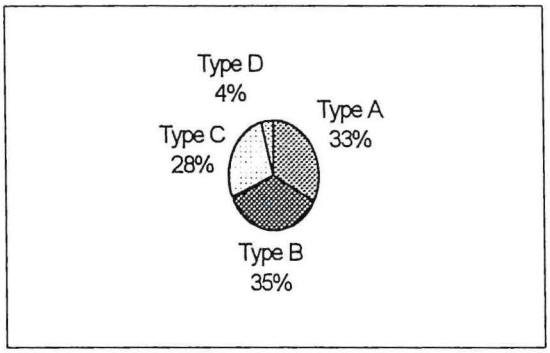

4-2 LES DIFFERENTS INTERVENANTS DANS LA FILIERE

La filière coton est organisée autour de quatre grands axes : la production ; la transformation ; la commercialisation ; la recherche et l'encadrement. Chacun de ces axes renferme des activités connexes et fait intervenir principalement deux types d'intervenants : les producteurs et la CMDT. Par ailleurs il existent d'autres types d'intervenants qui participent au déroulement des activités de la filière mais sans avoir une totale autonomie vis à vis de la CMDT. Ceci est illustré par le graphique n°1 (supra) sur l'organisation de la filière et le tableau n°1, suivant.

Tableau 1: Les différents intervenants de la filière coton et leur niveau d'intervention.

	Niveau d'intervention										
	Prod°	Transport	Trnsft° (égren)	collecte	Fourn. intrnts	Commrcialit°	Exprt°	vulgarisation	Recherche	Fincemnt	Entrepistes
Cmdt/ohvn	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Prodcteurs	X			X							
Acteurs privés		X									
Huicoma			X								
ITEMA			X								
Comatex			X								
COPACO						X					
Bque/Bnda										X	
Kafo Jignew										X	

4-2-1 Activités de production

La culture et la récolte du coton-graine constituent les principales activités qui composent la production cotonnière. Elle se déroule au niveau des producteurs. Là, l'organisation du travail est la suivante : le travail est exécuté individuellement par chaque exploitant aidé des membres de son exploitation. En cas de besoin, il peut recourir soit au recrutement de travailleurs salariés temporaires ou permanents, soit demander l'entre aide villageois notamment, au moment des récoltes, opérations qui nécessitent beaucoup de main d'œuvre. Il peut, tout aussi, combiner ces différentes formes de faire valoir.

4-2-2 Activités de transformation

4-2-2 -1 Egrenage du coton –graine

Il est assuré par les usines de la CMDT. Au Mali le rendement à l'égrenage du coton-graine en fibre de coton est de 42,88% qui est parmi les performants. Il n'existe aucune usine d'égrenage appartenant à des producteurs ni à des opérateurs privés.

4-2-2 -2 Trituration et transformation de la graine de coton

Après l'égrenage une part importante de la graine de coton est vendue aux quelques usines de transformation pour la production d'huile, de savon et d'aliment pour bétail. Les intervenants sont l'Huilerie Cotonnière du Mali (Huicoma).

4-2-2-3 Filature

La production de la fibre de coton malien sert pour une faible part à satisfaire les besoins de filature aux quelques industries textiles domestiques existantes. A ce niveau, les intervenants sont : la Compagnie Malienne des Textiles (COMATEX) ; et l'Industrie des Textiles du Mali (ITEMA).

4-2-3 Activités de commercialisation

La commercialisation consiste en l'achat à crédit par la CMDT de toute la production de coton graine auprès des producteurs. Cette opération est organisée autour de trois grandes activités : la collecte du coton graine, le transport, et la vente de la fibre de coton. Selon leur niveau d'importance technique, logistique et financière, ces différentes opérations font intervenir différents acteurs.

4-2-3-1 Collecte du coton-graine

Au niveau de la collecte ce sont les producteurs à travers leurs Associations villageoises appelées « ton » qui réalisent les opération de pesage assistées par des agents de pesée de la CMDT. Cette dernière opération constitue le début de la campagne de commercialisation. Les activités des associations sont supportées par des prélèvements monétaires effectués au moment de la remise du revenu de la vente du coton aux producteurs d'un montant de 15F CFA/kg de coton graine. Chaque intervenant à ce stade se prend en charge.

4-2-3-2 Transport

Il est organisé en quatre volets : le premier consiste en l'enlèvement du coton –graine des lieux de collecte vers les usines d'égrenage ; le deuxième se rapporte à l'acheminement de la fibre de coton vers les différents ports d'embarquement pour son exportation ; à partir de là le troisième volet du transport est le fret maritime ; quant au quatrième il consiste à l'acheminement de la graine de coton vers les usines de transformation et de trituration. La CMDT intervient au niveau du premier volet, les opérateurs privés dans les autres volets.

4-2-3-3 Exportation et vente

L'opération de vente de coton concerne la fibre de coton et la graine de coton. La fibre de coton est destinée principalement à l'exportation. Elle est faite soit par l'Etat malien à un l'Etat quelconque; soit sur le marché du coton par l'intermédiaire d'une maison de courtage telle que la Compagnie Parisienne du Coton (COPACO), ou à travers les négociants.

Quant à la graine de coton, elle est vendue comme matière première aux industries domestiques de triture pour la production d'huile et d'aliment d'animaux.

2-2-4 Activités de recherche et d'encadrement

2-2-4-1 Recherche & développement

La filière coton bénéficie d'appuis institutionnels à travers des structures de recherche comme l'Institut d'Economie Rurale (IER). L'IER est une institution nationale de recherche qui est en partenariat avec plusieurs organismes de recherche à l'intérieur du pays comme par exemple, l'Institut de Recherche Cotonnière Tropicale (l'IRCT) de N'Tarla, l'Institut Polytechnique Rural (IPR), de Katibougou, mais aussi à l'extérieur du pays comme le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD). L'IER intervient au sein d'un programme de recherche sur le coton qui est régi par un protocole entre elle et la CMDT.

2-2-4-2 Encadrement

Les activités d'encadrement sont exécutées par les structures de la CMDT en collaboration avec d'une part l'IER et avec les organisations paysannes.

4-3 EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA FILIERE COTON AU MALI

Les principaux indicateurs de la filière coton retenus dans le cadre de cette étude sont : le revenu du producteur ; la productivité et la compétitivité.

Dans la productivité : les éléments considérés sont : le rendement à l'hectare et le niveau d'équipements de l'exploitation. En ce qui concerne la compétitivité, ce sont : la qualité de la fibre de coton destinée à l'exportation.

En effet, le choix de ces indicateurs de productivité et de compétitivité se justifie par le fait qu'à niveau égale de technicité : i) un rendement à l'hectare plus élevé est une source réelle d'économie de coût de production donc, un gain de productivité ; ii) un bon niveau d'équipement de l'exploitation contribue beaucoup à l'augmentation du rendement par la maîtrise du calendrier cultural et de la superficie à mettre en valeur, mais aussi l'amélioration de la qualité du coton.

4-3-1 Evolution des indicateurs de productivité

De 1960 à 1990, la production cotonnière au Mali a eu un essor très net dû en grande partie à l'augmentation des rendements paysans : On est passé de moins de 200kg/ha en 1960-1961 à plus de 1000kg/ha dès 1975-1976. Le record absolu fut atteint en 1990-1991 avec plus de

1350kg/ha Ce niveau de rendement est le fait que la zone cotonnière soit un monde rural mieux structuré. Grâce à cette condition, la production de coton graine est passée de 101 380 tonnes en 1980/1981 à 442 496 tonnes en 1999/2000 avec un pic en 1998/1999 de près de 500 000 tonnes).

Suite à cette augmentation de la production la capacité d'égrenage a suivi pour atteindre 17 usines d'égrenage d'une capacité totale de 599 800 tonnes contre 4 au début des années 1960 avec une capacité de 76 000 tonnes. Le rendement à l'usine est passé de 37,60% en 1980/1981 pour atteindre 42,88% en 1999/2000 (l'une des meilleures performances dans la sous-région ouest africaine). La multiplication des usines d'égrenage a favorisé dans les zones d'implantation la création d'emplois et le développement d'un secteur commercial dynamique.

La majeure partie des structures d'exploitation de la zone cotonnière est équipée (85%). Ainsi, les exploitations équipées en moyens complets d'attelage de labour constituent 65% (types "A" et "B"); celles disposant d'une gamme, pas complète, d'équipements de labour mais qui maîtrisent les techniques liées à leur utilisation, sont de 20% (type "C").

Les communautés paysannes des terroirs cotonniers ont des traditions de concertation, de travail en société de culture et d'entraide qui font que des organisations à caractère économique et social ont pu se mettre en place. Elles ont été favorisées par la conduite de programme de formation en direction des ressources humaines villageoises. Des relais villageois ont pu ainsi se constituer.

A ces raisons il faut ajouter leur maîtrise des mécanismes d'approvisionnement en intrants, de gestion des crédits et une meilleure intégration de la recherche et de la vulgarisation. Actuellement, dans le système de production malien il existe une sorte de contrat entre les producteurs, l'Etat et la CMDT. Sur la base de ce contrat, au début de chaque campagne agricole, les trois acteurs se concertent pour définir les orientations ainsi que le prix au producteur.

Aujourd'hui, la culture du coton s'étend, en plus de sa zone de naissance, Koutiala (14 205km$^{2)}$ sur une superficie totale de 163 303km^2, avec cinq grandes zones à savoir : Bougouni (37 320km^2 zone Mali-sud); Kita (33 000km^2 Zone Mali-ouest); Sikasso (20 767 km^2 zone Mali-sud); San (18 184 km^2 zone Mali-sud); et Fana (13 827 km^2 zone Mali-sud). La superficie cultivée en coton a évolué de 102 352 hectares en 1980/1981 à 442 496 hectares en 2000/2001.

C'est ainsi, qu'avec la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994, la CMDT a pu maintenir sa rentabilité et la filière a connu un fort développement avec une production record établie en 1997/1998 à plus de 500000 tonnes[17] ce qui l'avait placé en tête du peloton des producteurs en Afrique de l'ouest francophone.

4-3-2 Evolution des indicateurs de compétitivité

Le classement du coton dépend de deux critères essentiels : la pureté du coton (absence de débris, de brindilles, de cailloux et de poussière dans le coton) et la coloration (degré de jaunissement). Tous ces critères semblent performants selon SOFRECO en décembre 2000[18]. La qualité du coton malien a connu une amélioration grâce à 98,76% de la production classée premier choix en 1995/1996. Ce pourcentage est passé à 97,13% en 1999/2000 soit une baisse de 1,65%. En effet, la valeur commerciale et la pérennité de la filière dépendent de la détermination du choix à l'achat du coton graine elles-mêmes dépendant de la maîtrise des techniques culturales par les producteurs.

4-3-3 Evolution du coût de revient de la fibre de coton, du prix de la fibre de coton et du prix au producteur du coton-graine

Si l'on regarde dans le tableau n°20 en annexe des principaux indicateurs de performance de la filière coton, on constate que de 1996/1997 à 1998/1999 la marge se détériore entre le coût de revient et le prix de vente de la fibre de coton passant de (+ 219,79F CFA) à (-120,75F CFA) soit une moyenne de 59,44F CFA. Aussi, pendant la même période, le prix au producteur augmente en moyenne de 16%, le prix de vente de la fibre de coton diminue en moyenne de 14%, quant au coût de revient il augmente de 18%. Ceci dénote un dépassement dans certains postes malgré la baisse des prix du cours mondial. Par ailleurs, si l'on regarde la progression des parts des différents acteurs qui entrent dans la constitution du prix de revient on remarque que lorsque la part des producteurs et celle de l'exportation diminuaient respectivement de 2% et de 13% pendant la même période celle de la CMDT augmentait de 11%. L'analyse de ces évolutions montre que non seulement la CMDT a fait des augmentations de prix au producteur à un moment où elle devait plutôt ajuster ces prix à la baisse et qu'en plus, elle a opéré à des dépenses notamment au niveau des charges qui concernent la collecte du coton graine.

[17] **Direction Générale de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT).** *PERSPECTIVES A L'HORIZON 2006.* CMDT Bamako, 2001.

[18] **Ministère du Développement Rural** : ETUDE DE CAPITALISATION DE L'INFORMATION SUR LA FILIERE COTON DANS LE CADRE DES NEGOCIATIONS DE L'OMC SUR LE SECTEUR AGRICOLE. Cellule de Planification et de Statistiques. Janvier 2001.

Dans le fonctionnement du système cotonnier malien l'ensemble des charges est supporté par l'activité cotonnière : de la production de la graine de coton jusqu'à la dernière opération.

De ce constat, on remarque que c'est seule la politique mal adaptée de la CMDT qui grève les charges et empêchent la réalisation d'une bonne augmentation de la marge du revenu des producteurs.

Cette dernière conclusion montre l'existence de réels gains additionnels pour les producteurs en cas d'amélioration du mode de gestion. La réduction des charges de la composition du coût de revient permet de faire cette affirmation. Le coût de revient ou prix de revient de la fibre de coton est composé de neuf rubriques. Chacune de ces rubriques de charges est entièrement supportée par l'activité de production.

4-4 DIFFICULTES MAJEURES DE LA FILIERE COTON AU MALI

Aujourd'hui, les difficultés de la filière coton au Mali se posent d'une part, en termes d'enjeux pour l'Etat. Elle constitue la principale source de financement de l'Etat. D'autre part, elles se posent en terme de capacité des producteurs et de motivation des opérateurs privés.

Ces contraintes mettent en évidence les difficultés qui militent en défaveur d'une libéralisation brutale dans le contexte malien.

En effet, sous la CMDT, les producteurs de coton ont intériorisé une habitude longtemps appliquée dans l'acquisition des intrants et équipements par un mécanisme souple. La libéralisation supposera la fin de ce mécanisme. Or un dilemme se pose. D'une part, la plupart des opérateurs privés ne sont pas intéressés aux investissements dans le monde rural à cause de la faiblesse du pouvoir d'achat des producteurs. D'autre part, les producteurs eux doutent des opérateurs privés quant à leur capacité financière d'assurer un approvisionnement correcte en temps utile et en qualité requise, comme le faisait la CMDT, à cause de l'étendue de la zone couverte.

Au démarrage de chaque campagne agricole la CMDT pré finance les achats d'intrants et d'équipements que les producteurs sont tenus de rembourser après la commercialisation. Le retrait de la CMDT (l'Etat) du circuit entraînera la rupture de l'approvisionnement, car le problème du préfinancement des activités de production par les producteurs se posera. Ces derniers estiment qu'à eux seuls, la tâche leur sera difficile.

Néanmoins d'autres facteurs, non des moindres, militent en faveur de la libéralisation de la filière coton au Mali. En effet, depuis un certain temps les producteurs de coton au Mali ne

bénéficient pratiquement plus de façon proportionnelle la hausse des prix du cours mondial. Ce-ci se remarque par le niveau très élevé des écarts entre les prix de vente de la fibre de coton et des prix d'achat du coton graine (prix au producteur), le différentiel étant tout simplement géré par l'Etat pour le financement de son budget.

Il s'agit donc en cas de libéralisation de trouver une solution à toutes ces difficultés énumérées afin de combler les attentes des uns et des autres.

Mais dans la réalité, la pratique révèle que non seulement la CMDT n'a pas pu équilibrer les finances de l'Etat et qu'en plus elle a constitué une gouffre de ressources obligeant souvent l'Etat à s'endetter pour son redressement financier.

Bien pire, cette structure n'a pas permis une amélioration du revenu des producteurs par rapport à un seuil de pauvreté de 103 130 de[19] 1998. Elle s'est, même, caractérisée par une bureaucratie pléthorique, une mauvaise gestion des affaires aboutissant à une véritable crise de confiance entre elle et les producteurs.

Face à ces aspects, les bailleurs de fonds, partisans de la théorie néo-libérale ont estimé que seule la libéralisation de la filière permettrait de résoudre l'ensemble des difficultés rencontrées par le pays et favoriser le relèvement du revenu des producteurs. Suite à ces constats le Mali s'est trouvé dans l'obligation de s'engager à trouver une voie de libéralisation de sa filière coton afin de sortir de crise.

4-4-1 Les causes immédiates de la crise du secteur coton

La situation qui a engendré le problème de la crise de la filière coton au Mali se situe à deux grands niveaux. D'une part l'Etat qui rechigne de se désengager des activités clés à cause du fait que la CMDT constitue pour lui une manne financière. En effet, celui ci l'utilise pour couvrir ses dépenses de fonctionnement : paiement des salaires des fonctionnaires, financement de certains projets de développement etc..

De ce fait, les bénéfices de la filière se trouvent ainsi, détourner de leur objectif premier, à savoir le relèvement du revenu des producteurs. En plus, toutes les charges de la filière sont supportées par les ventes de la production cotonnière alors que les producteurs ne bénéficient

[19] Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté au Mali/ sous la Direction du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque Mondiale (BM). *CROISSANCE, EQUITE ET PAUVRETE.* Rapport national sur le Développement Humain Durable, Bamako. Mali, 1999.

pas de subvention. Cette situation était de nature à obérer la productivité de la filière. Par ailleurs, malgré cet état des choses, la filière continuait d'enregistrer des performances alors que les producteurs ne sentaient pas une augmentation du prix aux producteurs du coton et leur situation s'aggravait par le fait que l'inflation érodait leur pouvoir d'achat. Entre 1996 et 1999, le taux moyen annuel de l'inflation était de l'ordre de 5%[20] contre seulement des niveaux d'augmentation du prix aux producteurs d'environ 2%.

De ce fait, ces derniers ne cessaient de réclamer, d'année en année, des augmentations du prix d'achat de leur coton graine. Néanmoins, ils constatèrent, très souvent, avec amertume, que leurs doléances n'étaient pas pris en compte par la CMDT, malgré les promesses qu'elle leur faisait, cela, de campagne en campagne.

Ainsi, fondamentalement, on peut distinguer six grandes raisons qui soient à la base de l'actuelle crise de la filière coton au Mali. Parmi ces raisons on a :

1- La gestion laxiste de la CMDT au cours de ces trois dernières années (1997–

1999). En effet, l'audit a relevé une forte progression des coûts de revient hors prix d'achat du coton graine de (+35,9%) entre 1996/1997 et 1998/1999. Pendant la même période la production de coton fibre progressait de (+14,5%) ce qui aurait normalement dû permettre une stabilisation, voire une baisse des coûts. D'après le rapport du même audit, la progression des coûts de revient représentait une charge supplémentaire d'environ 20 milliards de francs CFA. La même source indique qu'il a été possible de constater une augmentation des stocks d'approvisionnement en intrants de façon injustifiée de 17,8 milliards de francs CFA.

2- La politique d'investissement durant l'exercice 1999. L'audit a également a révélé qu'elle était inadéquate. Pendant cette période, 4,8 milliards de francs CFA de matériels et d'équipements d'égrenage ont été achetés inutilement et 3,6 milliards de francs CFA de réclamation des entreprises de génie civil suite à l'arrêt des chantiers de 3 des 4 nouvelles usines. Ces réalisations de la campagne 1998/1999, avec une production de 518 414 tonnes de coton graine, ont été nettement en deçà des prévisions du plan de campagne. Cette situation aurait normalement dû amener la CMDT à geler, dès fin 1998, son programme d'investissement industriel.

3- La politique commerciale manquait de transparence et était inadaptée. Le rapport fait le constat que la CMDT avait accordé à un négociant une facilité ayant entraîné un important

manque à gagner de 2,7 milliards de francs CFA. Il a également permis de savoir que la politique de vente était inadéquate au cours du 4ème trimestre de 1999 avec la vente de 65 143 tonnes dans un marché déprimé. En ce moment cette vente aurait dû être stoppée jusqu'à une reprise des cours. Cette situation a entraîné un manque à gagner estimé à 9 milliards de francs CFA. Ainsi, à cause de se comportement, on peut estimer à plus de 11 milliards de francs CFA le manque à gagner de la CMDT en 2000. Ce montant représente près de 24 francs CFA par kg de coton graine commercialisé en 1999/2000 (452 080 tonnes).

4- L'attitude permissive des actionnaires vis-à-vis des problèmes de gestion de la CMDT a également été ressortie par plusieurs rapports et études. Ce-ci ont fait état des dérives constatées dans la gestion de la CMDT comme : l'étude du mois de mai 1997 réalisée pour le compte du Ministère du Développement Rural et de l'Eau ; l'évaluation technique de la filière réalisée pour le compte du même ministère en décembre 1998.

5- Le boycott de la culture du coton au cours de la campagne 2000 par les producteurs à travers leurs syndicats, a été, notamment, le facteur aggravant de la situation entraînant la chute de la production de coton graine de plus de 200 000 tonnes, créant ainsi, une impossibilité pour la CMDT d'exécuter la totalité de ses contrats (survente et report de contrats).

6- La hausse mécanique des coûts de revient du coton fibre conséquence des charges récurrentes de la CMDT, devenant de plus en plus importantes sans rapport avec le niveau des activités, occasionnant, ainsi, de fortes augmentations des pertes.

4-4-2 Leçons tirées

La mauvaise gestion financière de la CMDT constatée à tous les niveaux par les acteurs de la filière a montré que le fonctionnement de la CMDT n'a pas permis, malheureusement, celle-ci de donner une bonne santé économique à ce monde rural.

Pour mettre fin à cette situation, au cours de la campagne 2001/2002 le Ministère du Développement Rural, qui a en charge la politique agricole, a effectué de multiples campagnes de sensibilisation auprès des producteurs de coton. Cela a permis d'aplanir le différent entre les acteurs du secteur coton. Les producteurs ont, donc, promis de reprendre la production pour la campagne 2001-2002, mais la question de la recherche d'un modèle de gestion de la filière qui puisse prendre en compte les intérêts des uns et des autres et

[20] *SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU MALI EN 1998 ET PERSPECTIVES POUR 2001*. DNSI; DNP. Bamako, juin 1999.

particulières ceux des producteurs pour permettre à la filière d'être viable et compétitive se pose. C'est pourquoi dans le prochain chapitre, il sera question de rechercher les meilleures qui puissent permettre d'atteindre cet objectif.

Cependant, en vue de trouver une solution à la crise qui a secoué la filière coton, l'Etat malien a défini un modèle de gestion sans se donner les moyens institutionnels de son application.

Ce nouveau schéma de gestion de la CMDT, aussi, ne diffère en rien de l'ancien en termes de liaison directe des producteurs avec les mécanismes du marché mondial pour le prix au producteur. Par ailleurs, étant toujours présente, la charge que constitue la CMDT joue sur les coûts de production.

C'est pourquoi, dans le cadre de travail, cette nouvelle forme de gestion préconisée par l'Etat (CMDT) et qui n'est pas encore d'application sera assimilée à l'ancienne forme CMDT et il sera donc, après sa présentation, proposer un autre mode de gestion et ses formes de transfert de compétences vers les acteurs pour qu'il soit d'application dans le chapitre recherche de formes de gestion.

CHAPITRE 5 RECHERCHE D'UNE FORME DE GESTION MAÎTRISEE DE LA FILIERE COTON AU MALI

5-1 FORME DE GESTION DE LA FILIERE COTON PROPOSEE PAR L'ETAT. AU MALI

5-1-1 Mise en œuvre des mesures du schéma de l'Etat malien pour libéraliser de la filière coton

L'approche malienne prône le maintien de la CMDT en procédant à des transferts de compétences tant sur le plan technique que sur celui de la gestion tout en privilégiant la réduction des charges de la CMDT et la participation des producteurs dans le capital de la CMDT et aux décisions qui concernent leurs activités afin de renforcer le contrôle externe de la gestion pour une plus grande transparence. Dans cette approche il s'agit de donner aux producteurs le droit de regard sur la gestion de la CMDT. Cette stratégie passe par un système de partenariat entre les producteurs et la CMDT. Les mesures prises à cet effet sont les suivantes :

5-1-1-1 Au niveau de la production

a) Les différentes mesures

Au niveau des producteurs de coton, une nouvelle proposition d'organisation de ce-ci à la base a été définie par les paysans et la CMDT: "les Associations de Producteurs de Coton" (APC) à la place des AV.

Il s'agit de paysans qui se regroupent par affinité pour gérer les moyens de production, le crédit agricole et commercialiser leurs cotons graines. Ils se portent volontairement caution solidaire pour leurs créances. L' APC se réfère à la législation coopérative du Mali et doit obtenir la reconnaissance officielle. Elle a la personnalité juridique. La restructuration des organisations de producteurs prépare aussi le transfert de la fonction d'approvisionnement en intrants.

Quant au transport, une partie de cette activité était exécutée par des privés, telle que le transport du coton du pays aux ports d'embarquement ou le transport des intrants du port d'embarquement vers le pays. En ce qui concerne les charges de fonctionnement de la CMDT, les différentes mesures préconisées, consistaient en la restructuration du dispositif d'encadrement à réaliser à partir de janvier 2001. Cela devra permettre une répartition des

effectifs des exploitations agricoles à encadrer sur la base d'un ratio moyen pour 350 exploitants. C'est-à-dire une réduction des charges financières de fonctionnement par la contraction du supplément d'encadreurs.

Il s'agit en réalité de favoriser les relations avec les producteurs et leur organisation, la CMDT, en privilégiant les contacts individuels sur le terrain. Une autre mesure, qui concerne la restructuration, est le développement une fonction de conseil agricole technico-économique privatisée qui offrira un conseil personnalisé et payant aux exploitants intéressés. C'est le projet PASE financé par l'Agence Française de Développement qui doit préparer cette fonction à partir de fin 2001.

Par rapport à l'octroi des intrants et des crédits agricoles, le consensus c'est de roder d'abord les mécanismes d'approvisionnement et de distribution des privés. Cette tâche a été confiée aux agents d'encadrement qui exerceront une fonction de conseil pour le respect des capacités d'endettement des exploitants (dans la limite de 60% des revenus cotonniers annuels pour l'ensemble des créances) et pour une bonne valorisation des moyens de production.

b) La mise en application des mesures

La libéralisation du volet intrants a débuté au cours de la campagne 2001-2002 sur deux régions de production (San et Koutiala) pour les herbicides et l'engrais (appelé complexe céréales). A terme, il est prévu le désengagement complet de la CMDT de cette fonction en 2002-2003. Quant au transport l'application n'a pas évoluée, mais la CMDT envisage, déjà, à céder la totalité du volet aux opérateurs privés dans les prochaines années.

c) Les difficultés majeures dans l'application

La CMDT et les producteurs veulent se prémunirent contre les risques de non respect des engagements pris par des opérateurs privés afin de ne pas compromettre la campagne de production. Cette réserve est fondée sur la faible capacité financière de la plupart des intervenants privés au regard de l'étendue des zones couvertes. La réserve concerne, également, la qualité et le respect des dates de livraison des intrants.

Le problème de la réduction du personnel de la CMDT reste encore entier à cause de la grève des travailleurs de la structure.

Dans le cas de l'application des mesures concernant le transport deux grandes difficultés apparaissent. D'une part il faut que la CMDT soit rassurée de la capacité des opérateurs privés

à couvrir les zones d'accès difficile et d'autre part que ces opérateurs disposent d'un parc auto performant pour permettre l'enlèvement du coton graine auprès des producteurs.

5-1-1-2 Au niveau des activités de commercialisation

a) Les différentes mesures

A présent cette branche de la filière coton demeure sous l'apanage de la CMDT. Mais le fait que les producteurs se regroupent déjà en coopérative pourra être, à terme, un prélude au transfert de cette fonction vers ceux-ci dans un futur plus ou moins proche. Par ailleurs, pour mieux échapper aux intermédiaires et mieux profiter des fluctuations sur les cours mondiaux du coton, la CMDT envisage de diversifier ses partenaires de courtage.

b) La mise en application des mesures

Pour le moment, la CMDT et les organisations de producteurs continuent de sous traiter avec les intermédiaires.

c) Les difficultés majeures dans l'application

Le manque de capacité propre de réponse de la CMDT aux signaux et informations fiables du marché du coton à cause du manque de culture des marchés à terme, empêche à la filière d'engranger des profits au moment où les cours mondiaux montent. Ce qui créé une asymétrie informationnelle entre la CMDT et les intermédiaires à qui cette situation profitent.

5-1-1-3 Au niveau des activités de transformation

a) Les différentes mesures

La CMDT envisage, à l'instar d'autres pays de la sous région, une ouverture de son capital en faveur des producteurs. Mais les producteurs eux veulent avoir les usines à leur propre compte.

b) La mise en application des mesures

Actuellement, la CMDT reste la propriétaire exclusive de toutes les usines de transformation en attendant de trouver la voie idoine qui réunira l'adhésion de tous les producteurs dans leur libéralisation (participation au capital ou privatisation).

c) Les difficultés majeures dans l'application

Deux problèmes majeurs limitent pour l'instant l'application de ces mesures, notamment, l'identification des acteurs ou le groupe d'acteurs qui pourront accéder au capital des usines ou être propriétaires de celles-ci sans marginaliser le reste du monde des producteurs. Le

premier est celui du nombre important des zones de production avec le faible nombre des lieux d'implantation des usines. Le deuxième est celui de l'atomicité des exploitations.

Au regard de toutes ces difficultés, la présente étude se donne comme objectif la proposition d'un Schéma de libéralisation qui soit mieux adapté aux soucis des producteurs de coton.

5-2 FORME DE GESTION DE LA FILIERE COTON PROPOSEE PAR L'ETUDE

5-2-1 Schéma proposé

Il s'agit, en fait, de trouver une solution aux problèmes de la filière que l'on peut regrouper sous le vocable de problèmes qui grèvent le prix au producteur du coton. Autrement dit, trouver des solutions de rechanges aux problèmes que la filière a connus sous l'administration de la CMDT et de consolider les aspects positifs tout en prenant en compte ce que peut être de positif dans les différentes expériences connues par d'autres pays. Tout cela se fera en privilégiant les aspiration des producteurs en terme d'augmentation de leur revenu et aussi en tenant compte de la viabilité du système pour l'économie du pays.

Cette démarche visera à la réduction de la pauvreté chez les producteurs de coton. Elle doit permettre également de donner à la filière une plus grande compétitivité et une forte productivité. Elle devient nécessaire parce que la plupart des pauvres vivent dans le milieu 76% contre 34% en milieu urbain et que cette population rurale représente les 70% de l'ensemble de la population nationale. Dans cette frange de ruraux, les producteurs de coton représentent les 2/3.

Pour atteindre cet objectif il faut : des politiques visant à la réduction des coûts de commercialisation ; des coûts d'acquisition et distribution des intrants ; des coûts d'accès aux crédits et celles visant l'amélioration de la productivité. Tous ces problèmes sont classés dans les tableaux suivants :

Tableau 2 : Les problèmes liés aux crédits agricoles.

Problèmes	**Défaillances de la CMDT**
Taux élevé de crédit. Faible nombre de bénéficiaires de crédit. Faible nombre de types de crédit octroyés	Manque de ressource pour le financement

Les problèmes liés à la faible productivité des producteurs de coton sont :

Tableau 3 : Les problèmes liés à la productivité des producteurs.

Problèmes	Défaillances de la CMDT
Rendement faible Taille des exploitations agricoles faible. Risques naturels et anthropologiques élevés Erosion des sols cultivés ; la perte de fertilité minérale des surfaces et dégradation de la qualité organique des sols	Manque d'une bonne coordination entre la recherche et la production. Manque de régimes fonciers clair Manque d'assurance récolte. Manque de politique de maintien de la durabilité environnementale du système de production

Tableau 4 : Les problèmes liés aux coûts élevés de la commercialisation du coton

Problèmes	Défaillances de la CMDT
Suréquipement en camion Coût élevé des transports de collecte du coton-graine.	Inefficacité productive dans l'utilisation des camions (manque d'entretien, détournement)
Suréquipement dans les engins de terrassement	Inefficacité productive dans l'utilisation des engins (manque d'entretien, détournement)
Faible prix aux producteurs	Achat du coton graine au prix du monopsone
Délai dans la commercialisation	Inefficacité productive dans l'organisation de la commercialisation du coton graine.
Délai dans le paiement au producteur	Absence de ressources pour réaliser l'achat directement.
Perte de la qualité du coton graine	Inefficacité productive dans le contrôle de la qualité du coton graine
Dégradation de la qualité pendant le stockage. Durée longue de stockage. Sur-capacité de stockage et donc surcoût de stockage	Inefficacité productive dans le stockage du coton graine
Durée longue de l'égrenage Réalisation de l'égrenage au-delà des conditions climatiques favorables pour préserver la qualité et le meilleurs rendement.	Sous-investissement et vétusté des équipement. Manque de ressources pour compléter les équipements.
Coût élevé de l'égrenage	Manque d'entretien des équipements
.Fréquence de contestation de la qualité non adaptation des équipements aux normes de classification du coton fibre au présent ou à venir.	Inefficacité productive dans la classification du coton graine. Manque de ressources pour investir dans les équipements conformes aux normes.
Coût élevé du stockage des balles de coton au port. Dégradation de la qualité des balles de coton.	Inefficacité productive dans le stockage du coton (non entretien, détournement…)
Faibles diversité de clients Prix bas à la vente du coton fibre	Inefficacité productive dans la recherche de clients.

La position de monopole contrarié de la CMDT dans la vente des intrants aux producteurs fait que le prix est fixé par elle seule. Cela se traduit par les problèmes suivants :

Tableau 5 : Les problèmes liés aux coûts des intrants

Problèmes	Défaillances de la CMDT
Prix élevé des intrants. Coûts élevés du transport des intrants du port aux entrepôts	Vente des intrants aux producteurs à prix de monopole contrarié et à qualité de monopole
Prix élevé à l'importation Conditions défavorables à l'importation des intrants (licences, position de livraison, condition de paiement, crédit fournisseur) Taux de crédit élevé.	Inefficacité productive pour négocier les contrats d'importation. Manque de ressources pour financer des achats d'intrants
Insuffisance en qualité des semences produites. Coûts élevés dans la production des semences.	Inefficacité productive dans la production des semences.

La plupart des difficultés des producteurs de coton dans la zone CMDT sont le fait d'un coût élevé du crédit de campagne ainsi que son insuffisance.

Ainsi, le schéma à proposer se fondera sur ces difficultés et celles rencontrées dans la mise en application des mesures préconisées par la CMDT mais également, des difficultés rencontrées dans l'application des mesures de la libéralisation dans certains pays de la sous Région ouest Africaine.

En effet, si l'essentiel de la libéralisation serait d'améliorer le revenu des producteurs de coton et de les responsabiliser dans les activités, pour cela, alors, il faut que l'Etat accepte de les doter de moyens leur permettant d'atteindre cet objectif.

Pour répondre à cette interrogation des producteurs, le schéma que propose cette étude peut être qualifié de gestion ***libéralisée verticale horizontale et régulée***.

Verticale, parce qu'estime que les producteurs seraient les responsables de la plupart des opérations sans exclure les autres opérateurs privés : c'est-à-dire la production ; la commercialisation ; la fourniture d'intrants et d'équipements ; le financement des crédits de campagne ; la garantie d'un prix aux producteurs qui soit rémunérateur ; la transformation du coton graine dans leurs propres usines d'égrenage ; la réalisation du premier volet du transport du coton graine des points de collecte vers ces usines.

La gestion est dite horizontale du fait qu'elle met en contact les différents acteurs au niveau d'un même stade de production.

Elle est régulée, parce que sous le contrôle d'organes bien hiérarchisés avec un organe principal veillant à l'application des mesures adoptées afin d'assurer la viabilité du système au bénéfice de tous, principalement, des producteurs.

Schémas 2: Organisation de la gestion de la filière :

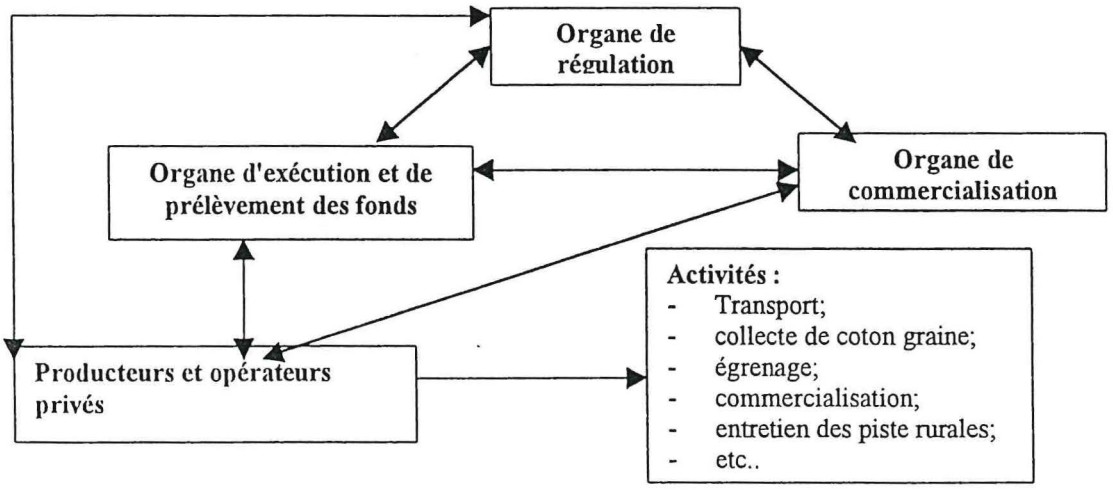

5-2-2 Organes de direction du schéma

Il s'agit d'une réorganisation des missions classiques de la CMDT en les regroupant par spécialisation administrative et technique tout en les érigeant en organes de direction pour éviter leur trop grande concentration sous la responsabilité d'un seul organe central. L'innovation est que ces organes ne doivent plus être des structures d'Etat mais appartenant aux acteurs mêmes de la filière. Il s'agit des missions de contrôle ; de supervision de suivi ; d'organisation ; de prélèvements ; d'exécution de coordination de l'ensemble des activités de la filière; etc..

Ces organes seront constitués à tous les niveaux de ses instances de 2/3 par les producteurs et 1/3 par l'Etat et les opérateurs privés. Le rôle de l'Etat sera seulement représentatif afin de veiller à la bonne marche du système en fonction des principes de la politique agricole du Gouvernement et du respect des clauses entre les acteurs. Parmi ces organes on a :

5-2-2-1 Organe de régulation

Il doit chapeauter tous les autres organes de la filière. Ses missions seront la création, le contrôle et l'application des lois régissant le secteur ainsi que du suivi des engagements et le respect des orientations.

5-2-2-2 Organe d'exécution et de prélèvement des fonds

Il et organe sera chargé de colleter les informations sur les quantités produites et les quantités commercialisées ou à commercialiser ainsi que sur les autres missions connexes. De procéder aux différents prélèvements d'une part pour le financement des différentes opérations de la filière mais d'autre part pour l'Etat, les taxes à l'exportation ou à la production etc.

5-2-2-3 Organe chargé de la commercialisation et de la transformation

Il sera chargé de trouver des acquéreurs potentiels pour la fibre de coton sur les différentes places des marchés internationaux, des fournisseurs d'intrants et d'équipements ou tout autre produit rentrant dans les activités de la filière. Cet organe sera chargé de la surveillance de la gestion des usines de transformation. Ce sera, aussi, elle assurera la réalisation de toutes les transactions commerciales de la filière.

DEUXIEME PARTIE : SIMULATION MODELE "MATA", SCENARIOS, VARIABLES ET HYPOTHESES.

DEUXIEME PARTIE : SIMULATIONS

MODELE «MATA-MALI», SCENARIOS, VARIABLES ET HYPOTHESES.

CHAPITRE 6 MODELE «MATA-MALI» SCENARIOS, VARIABLES ET HYPOTHESES DE SIMULATION.

6-1 MODELE «MATA»

6-1-1 Cadre général

En économie agricole, les modèles sont couramment élaborés et utilisés dans le but de mieux comprendre les évolutions possibles des systèmes productifs et donner ainsi des indications éclairantes en vue d'orienter les prises de décisions dans l'application des politiques économiques. D. Deybe (1994) cite dans ouvrage un extrait des travaux de Tietenberg (1988) qui donne la définition du modèle « les modèles sont des caractérisations simplifiées de la réalité ».En ayant cette définition en tête on peut aisément comprendre la difficulté pour représenter un substrat social tel celui du monde des producteurs paysans, très hétérogène.

En science sociale l'évaluation de l'incidence d'une décision de politique économique est difficile et très souvent incomplète. Cette particularité est due au fait que son élaboration, sa mise en place et son évaluation sont des exercices difficiles, car nécessitent de fixer des objectifs, d'identifier les moyens de les atteindre et d'en évaluer les effets possibles, tout en tenant compte de ses impacts négatifs. C'est le cas lorsqu'on l'évalue les impacts d'une décision politique sur le comportement des producteurs agricoles. A priori, on ne connaît pas comment ceux-ci vont réagir en fonction de l'orientation de leurs intérêts. Donc, il devient utile de comprendre comment ceux-ci vont se comporter ? Comment, seront affectés par ces mesures leurs revenus? Revenus qui conditionnent leur comportement. Y a t-il des problèmes structurels ? Quelle incidence cela peut-il avoir sur l'équilibre de l'offre et de la demande et par conséquent sur les prix ? L'incidence sur la balance commerciale, sur l'environnement ? Etc..

6-1-2 Définition et but de «MATA»

Pour résoudre des problèmes de cette espèce le modèle «MATA» (Multi Level Analysis Tool for Agriculture) a été mis au point. C'est un modèle économique qui a été réalisé dans le but de simuler les effets des politiques agricoles afin de chercher à promouvoir et améliorer l'efficacité de ces politiques de diversification. Il a été l'œuvre de F. Gérard, I Marty, F.

Lançon et Versapuech avec l'appui de J. M. Boussard de l'INRA et Daniel Deybe (CIRAD - ECOPOL).Initialement conçu pour des applications à la Java. ses résultats concluants ont permis son extension à d'autres régions comme la Thaïlande, le Vietnam. A la demande des deux pays: l'Inde les Philippines il a été adapté à leur situation. Le modèle a vu son application dans une région chinoise et en Indonésie à la suite de la dévaluation de la monnaie de ce pays. Cette expérience, a permis de le tester au Burkina Faso sur deux villages afin de simuler les effets de la dévaluation du franc CFA sur le secteur agricole. Suite aux résultats concluants de ce test, il a été prévu de l'adapter à trois pays de la zone franc (Bénin, Burkina Faso, Caméroun) avec comme objectif l'estimation de l'impact de la dévaluation du franc CFA sur la production et la sécurité alimentaire. Ainsi, la souplesse de son adaptation à des cas de pays différents fait qu'il existe plusieurs MATA suivant les pays.

6-1-3 Présentation de «MATA» avec GAMS

Le modèle MATA a comme support le logiciel GAMS (General Algebraic Modelling System).Ce logiciel a été élaboré par Meerhaus, Kendrick et Brooke à fin de faciliter la formulation de modèles de programmation mathématique. La caractéristique de ces modèles est liée au fait qu'ils représentent des alternatives et contraintes productives dans l'optique d'une optimisation d'un objectif. Ce passage met en exergue la nécessité préalable de la compréhension du langage du logiciel GAMS pour se servir du modèle MATA.

L'originalité du modèle MATA réside dans fait qu'il prend en compte de façon plus globale et intégrée l'évaluation de la décision politique économique à appliquer. Il se démarque des autres qui eux ne permettent pas de fournir une réponse satisfaisante aux questions de l'évaluation des conséquences des mesures des politiques économiques sur les différents secteurs, parce qu'ils sont soit « centrés à un niveau de la parcelle ou d'une exploitation et négligent les relations entre les différents acteurs, soit à un niveau très agrégé ne pouvant donner que des indications qualitatives très générales » Deybe, Gérard, Ouedrago, (1993).D'après le document de travail de D. Deybe, A. S. Robilliard (1995), le modèle MATA est constitué principalement de deux modules qui lui permette de prendre en compte les deux pôles déterminants des problèmes liés au secteur agricole : D'une part la production agricole et la réponse des producteurs à une modification de l'environnement macro-économique, d'autre part le comportement des consommateurs, en particulier les phénomènes de substitution entre produits.

Dans le cas ce travail que nous allons utiliser le modèle MATA pour comprendre les effets de la libéralisation de la filière coton chez les producteurs au Mali...

6-1-4 Modèle «MATA-MALI»

6-1-4-1 Caractéristiques générales du modèle»MATA-MALI»

Le modèle MATA-Mali se présente sous quatre caractéristiques principales :

- Il est récursif, c'est-à-dire que les résultats de l'étape *n* servent de point de départ pour l'étape *n+1* ;
- Les décisions de production des producteurs sont basées sur une anticipation de prix ;
- Le calcul de prix d'équilibre entre l'offre pré-établie et une fonction de demande ;
- Le calcul des revenus sur la base des prix d'équilibre (qui est différent des prix anticipés.)

Le modèle intègre la dimension temporelle en divisant l'année est en périodes en fonction des activités menées dans celles-ci. Dans le cas de la production cotonnière du Mali de période choisie au cours de l'année est le suivant : Dans le cas du modèle MATA Mali, le découpage est le suivant :

- PER0 (première période.) Elle correspond à la période de vente (janvier en avril) ;
- PER1 (deuxième période.) Elle correspond à la période de mise en culture (mai en septembre) ;
- PER2 (troisième période.) Elle correspond à la fin de la saison des pluies et à la récolte (octobre à décembre.)

Le nombre des contraintes spécifiques à chaque période comme : les disponibilités en main d'œuvre, les besoins de trésorerie, alimentaires,...

Le modèle complet s'appelle **mali.gms**. Il est constitué de différents "blocs" qui caractérisent chacun un aspect du modèle. Chaque bloc est spécifié dans un fichier.

6-2 LES SCENARIOS DE GESTION DE LA FILIERE.

Dans le cadre de ce document, trois scénarios seront envisagés en fonction des trois formes de gestion de la filière coton décrites dans les chapitres antérieurs en vue de voir parmi eux celui qui répond le mieux à un objectif d'augmentation du revenu du producteur.

6-2-1 Fondement théorique des scénarios

- Le premier scénario, le scénario de la CMDT telle est aujourd'hui. Il se fonde sur les principes des paradigmes des théories qui soutiennent l'interventionnisme de l'Etat dans la production de la richesse. C'est le mode de gestion actuelle de la filière coton par la CMDT(monopole public), c'est-à-dire, une gestion avec intervention de l'Etat sur l'ensemble de la filière.
- Le deuxième scénario, le scénario de la CMDT améliorée ou le schéma proposé. Il s'inspire des fondements des nouvelles théories de la gestion du marché à travers le risque. Il correspond à la forme de gestion proposée par le présent document. Il diffère du premier par une présence moins prononcée de l'Etat, en tant qu'acteur passif, parce que toutes les activités de la filière sont réalisées sous l'entière responsabilité des acteurs eux-mêmes. L'Etat ne servant que de cadre et d'arbitre pour maintenir une bonne coordination entre ce-ci.
- Enfin, le troisième scénario, le scénario de la CMDT libéralisée. Il s'articule sur les fondements des principes qui gouvernent le paradigme des théories des libérales à savoir, une totale neutralité de l'Etat par son absence. Toutes les formes d'intervention de l'Etat dans les activités de production ou de commercialisation sont prohibées.

6-2-2 Variables de simulation

Les principales variables de simulation considérées dans les scénarios sont :

- La variabilité du prix au producteur du coton :
- La variabilité du prix des fertilisants ;
- La variabilité du prix des intrants ;

6-2-3 Hypothèses des scénarios

6-2-3-1 Hypothèses communes

- Toutes les valeurs prix sont présentées sous forme de taux, notamment, les taux d'évolution.
- Prix au producteur du coton : c'est le prix effectivement perçu par le producteur pour l'achat d'un kilogramme de son produit.
- Durée de la simulation : Elle porte sur quatre ans.
- Prix d'achat des intrants et des fertilisants : Ils correspondent à ce que le producteur paye réellement à livraison du produit.
- Les valeurs de simulation pour le scénario CMDT actuelle serviront de base pour la simulation des autres scénarios.
- Le taux du prix au producteur suit une évolution cumulative. C'est-à-dire que la valeur de l'année n+1 sert de base pour l'année n+2, et la valeur de n+2 sert de base à n+3...
- Le taux des prix intrants et fertilisants n'est pas cumulatif. Sa valeur en année n+1 sert de base à n+2 ; n+3 ; n+4.
- Les prix sont sous l'influence de deux effets :

Un effet structurel sur les différents prix, c'est-à-dire ce que le mode d'organisation de la gestion apporte en terme d'amélioration sur le prix au producteur du coton, d'acquisition des fertilisants et intrants, en partant de la situation de référence en l'occurrence la CMDT actuelle.

Un effet marché des différents prix, il représente les cours, c'est-à-dire les fluctuations des prix. Cependant, dans le premier scénario la CMDT joue le rôle d'assureur à l'égard des producteurs. Dans le second, il y a une certaine vérité des prix mais avec l'existence d'un filet de sécurité. Enfin, dans le dernier scénario, les fluctuation des prix sont intégralement répercutées sur les producteurs.

- Existence d'un coût d'opportunité. L'incertitude et le risque sont considérés en terme de coût d'opportunité. Il équivaut à ce que le producteur risque de perdre en prenant la décision de produire. Il équivaut à la moitié d'un prix de la CMDT améliorée. Pour plus de compréhension voir annexe.

6-2-3-2 Hypothèses spécifiques à chaque scénario

a) CMDT actuelle

- ***Le producteur du coton connaît à l'avance le prix de vente*** de son produit mais ici, ***le mécanisme de fixation de son prix passe par la CMDT*** qui est la seule en contact avec le marché international ;
- ***Le prix au producteur du coton est garanti par un mécanisme de stabilisation***. A ce titre, le producteur ***ne subit pas le risque du marché***;
- ***Les prix d'acquisition des intrants et fertilisants sont importants et sont fixés unilatéralement par la CMDT*** du fait qu'elle soit l'unique fournisseur.
- ***Le producteur bénéficie faiblement des variations en hausse du cours mondial*** du coton sous forme de ***ristourne*** ;
- ***Les charges supportées sont importantes*** à cause de la présence de la CMDT.

b) CMDT améliorée ou schéma proposé

- ***Le producteur du coton connaît à l'avance le prix de vente de*** son produit, et ***traite directement avec le marché international*** par le mécanisme du système de ***marchés à terme*** ;
- ***Le prix au producteur du coton est garanti par un mécanisme de stabilisation***. A ce titre, le producteur ne *gère pas le risque du marché*;
- ***Les prix des intrants et fertilisants sont faibles par rapport à ceux pratiqués par la CMDT*** à cause de la concurrence entre les fournisseurs ;
- ***Le producteur bénéficie directement des variations en hausse du cours mondial*** du coton ;
- La disparition de la CMDT ***induit une réduction des charges supportées*** par rapport au scénario de base.

c) CMDT libéralisée

- ***Le producteur du coton ne connaît pas à l'avance le prix de vente*** de son produit, et ***traite avec des opérateurs privés*** ;
- Le prix au producteur du coton n'est pas garanti par un mécanisme de stabilisation, donc ***subit le risque du marché***;

- Suite à la concurrence entre les fournisseurs, il y aura *une baisse des prix des intrants et fertilisants*;
- Le producteur est directement soumis aux variations en hausse ou en baisse du cours mondial du coton. Il ***subit le risque*** ;
- ***Réduction des charges supportées*** avec la disparition de la CMDT ;

NB : Il important de signaler, que d'autres conditions peuvent au besoin du cas rentrer en ligne de compte pour renforcer ces hypothèses de départs, mais elles seront signalées au moment opportun.

Tableau 6 : récapitulatif des taux de simulation des différents scénarios :

SCENARIOS		PRIX AU PRODUCTEUR COTON	PRIX ACHAT FERTILISANTS	PRIX ACHAT INTRANTS
CMDT actuelle		**Taux**	**Taux**	**Taux**
	Période I	0%	0%	0%
	Période II	0%	+20%	+15%
	Période III	0%	+15%	+20%
	Période IV	0%	-5%	+25%
CMDT améliorée				
	Période I	+30%	-10%	-15%
	Période II	+40%	-10%	-0%
	Période III	+55%	-10%	+5%
	Période IV	+20%	-5%	+10%
CMDT libéralisée				
	Période I	+15%	-5%	-7,5%
	Période II	+27,5%	-5%	-2,5%
	Période III	+10%	-2,5%	-5%
	Période IV	+20%	-7,5%	-7,5%

TROISIEME PARTIE :
PRESENTATION DES RESULTATS, ANALYSE, INTERPRETATION

TROISIEME PARTIE PRESENTATION DES RESULTATS

CHAPITRE 7 RESULTAT INTERPRETATION ANALYSE DE LA SIMULATION

7-1 RESULTATS DE LA SIMULATION

La simulation des différents taux d'évolution (taux absolus) a donné les résultats ci-dessus :

Tableau 7: Scénario de référence

REVENUS DES EXPLOITATIONS SCENARIO CMDT ACTUELLE				
	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4
expl1	2405870	2495719	2472265	2655386
expl2	1608000	1553500	1565786	1462319
expl3	834488	1048050	1031583	915705
expl4	273184	356329	351305	315524

Tableau 8 : Scénario de CMDT améliorée

REVENUS DES EXPLOITATIONS SCENARIO CMDT AMELIOREE				
	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4
expl1	2307336	2861538	2785643	4057749
expl2	1531604	1820496	1844535	2192934
expl3	791872	1138427	1105597	1260315
expl4	255882	332426	334311	296734

Tableau 9 : Scénario de CMDT libéralisée

REVENUS DES EXPLOITATIONS SCENARIO CMDT LIBERALISEE				
	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4
expl1	2352260	2649416	2813806	3294863
expl2	1555849	1674394	1815038	1803903
expl3	813606	1082046	1131786	1063164
expl4	268842	339067	337258	304142

Après avoir obtenu les résultats des simulations des différents scénarios, il reste à les interpréter et ensuite à les analyser. Ce serait, le travail de la prochaine étape.

7-2 INTERPRETATION DES RESULTATS DES DIFFERENTS SCENARIOS

7-2-1 Principe

Qu'il s'agisse, d'une part, de la classification de la tendance générale des scénarios, ou de la différenciation des exploitations au sein de chaque scénario, dans l'augmentation du revenu du producteur et, d'autre part, de celle de l'intensité de l'augmentation du revenu en terme de taux, les interprétations seront faites à deux principaux niveaux. Au niveau global, par rapport aux différents scénarios et au sein de ceux-ci, pour les exploitations.

Les critères retenus sont, la moyenne pour la tendance et le taux pour l'intensité. ils sont considérés sur toute la période de simulation.

7-2-2 Les tendances des différents scénarios sur la période de simulation :

A partir de l'importance de la valeur des moyennes on remarque (voir tableau de classification ci-dessus), qu'à ce premier niveau, le scénario deux, CMDT améliorée, se démarque des autres par une tendance à la hausse plus importante que ceux-ci.

7-2-2-1 Tendances des exploitations par rapport aux scénarios

a) Exploitation I

Elle correspond au type A, caractérisée principalement par une dotation en équipement de travail plus importante, (deux attelage de labour) une plus grande disponibilité en main d'œuvre et une source de revenu plus variée avec l'activité de vente d'animaux qu'elle peut faire. En plus le type A fait parti des preneurs de risque par le fait de l'utilisation d'intrants et fertilisants plus importante.

Ce type se distingue dans les différents scénarios en première et troisième périodes par un revenu plus élevé dans le cas de la CMDT libéralisée, suivi de la CMDT améliorée. Par contre, dans la deuxième et la dernière périodes, son revenu est plus élevé dans le scénario de la CMDT améliorée suivi de celui de la CMDT libéralisée.

Ainsi, on remarque que ce type trouve deux augmentations de revenu en scénario améliorée sur les quatre périodes, avec une pour chacune des deux autres.

Qu'est ce qui a donc agit le plus sur son revenu ? Dans quelles, de ces périodes, le type I a le plus subit de perte de revenu ? L'analyse du cas permettra d'en savoir plus.

b) Exploitation II

En nombre moins important d'équipement (un seul attelage de labour) et d'autres facteurs, il vient après le premier type. Chez ce type, sauf en première période où il dégage plus de revenu en CMDT actuelle, dans tous les autres scénarios, il obtient plus de revenu en CMDT améliorée. Soi trois sur quatre.

c) Exploitation III

Avec un équipement incomplet (attelage incomplet) ce type voit son revenu plus important, par deux fois sur quatre, en scénario CMDT améliorée contre une fois pour chacune des deux autres.

d) Exploitation IV

Ce type ne dispose pas d'équipement, il se sert de sa force physique pour produire. Sur l'ensemble des périodes observées, son revenu n'est augmentation que dans le cas de la situation de référence.

Tableau 10 : Récapitulatif des tendances des exploitations dans les augmentations de revenus sur les périodes.

Exploitations périodes		Scénario		
		Scénario I	Scénario II	Scénario III
expl1	Période II		X	
	Période III			X
	Période IV		X	
Rapport expl 1			2/3	1/3
Rangs scénarios expl 1		3ème	1er	2ème
expl2	Période II		X	
	Période III			X
	Période IV		X	
Rapport expl 2			2/3	1/3
Rangs scénarios expl 2		3ème	1er	2ème
expl3	Période II		X	
	Période III			X
	Période IV		X	
Rapport expl 3			2/3	1/3
Rangs scénarios expl 3		3ème	1er	2ème
expl4	Période II	X		
	Période III		X	
	Période IV			X
Rapport expl 4		1/3	1/3	1/3
Rangs scénarios expl 4		-»-	-»-	-»-

Légende : X signifie scénario correspondant à l'augmentation observée.

7-2-2-2 Intensité globale de l'augmentation de revenu des différents scénarios sur la période de simulation

Il s'agit en fait de taux de croissance des revenus pour chaque scénario. Pour cela on déterminera d'abord le taux par intervalle de période et ensuite on cherchera une moyenne qui servira à déterminer la moyenne générale.

Dans le tableau suivant, on remarque que la valeur de cette moyenne des moyennes est la plus importante dans le cas de la CMDT améliorée 15% du revenu de base. Autrement dit, c'est ce scénario qui donne la plus importante intensité dans l'augmentation des revenus des producteurs.

7-2-2-3 Détermination de la moyenne générale des taux d'intensité. des scénarios.

Tableau 11 : Scénario CMDT

TAUX D'AUGMENTATION DES REVENUS PAR TYPES D'EXPLOITATION									
calcul taux:((n2-n1)/n1)*100				Classement					
	Taux 1	Taux 2	Taux 3	Taux 1	Taux 2	Taux 3	Points	Rang	Moyenne
expl1	3.73	-0.94	7.41	2	3	4	9	1	3.40
expl2	-3.39	0.79	-6.61	1	4	3	8	2	-3.07
expl3	25.59	-1.57	-11.23	3	1	1	5	3	4.26
expl4	30.44	-1.41	-10.19	4	2	2	8	2	6.28
Moyenne générale									2.72

Tableau 12 : Scénario CMDT améliorée

TAUX D'AUGMENTATION DES REVENUS PAR TYPES D'EXPLOITATION									
calcul taux:((n2-n1)/n1)*100				Classement					
	Taux 1	Taux 2	Taux 3	Taux 1	Taux 2	Taux 3	Points	Rang	Moyenne
expl1	24.02	-2.65	45.67	2	2	4	8	1	22.34
expl2	18.86	1.32	18.89	1	4	3	8	1	13.02
expl3	43.76	-2.88	13.99	4	1	2	7	2	18.29
expl4	29.91	0.57	-11.24	3	3	1	7	2	6.41
Moyenne générale									15.02

Tableau 13 : Scénario CMDT libéralisée

TAUX D'AUGMENTATION DES REVENUS PAR TYPES D'EXPLOITATION									
calcul taux:((n2-n1)/n1)*100				Classement					
	Taux 1	Taux 2	Taux 3	Taux 1	Taux 2	Taux 3	Points	Rang	Moyenne
expl1	12.63	6.20	17.10	2	3	4	9	1	11.98
expl2	7.62	8.40	-0.61	1	4	3	8	2	5.14
expl3	32.99	4.60	-6.06	4	2	2	8	2	10.51
expl4	26.12	-0.53	-9.82	3	1	1	5	3	5.26
Moyenne générale									8.22

7-2-2-4 Intensité des taux d'augmentation des revenus entre les exploitations par rapport aux scénarios.

(voir les tableaux 12, 13 et 14 précédents).

a) Exploitation I

En deuxième période le type I enregistre sa plus grande intensité dans le cas du scénario améliorée avec 24%. La troisième période lui est moins favorable pour ce dernier, alors que la CMDT libéralisée donne une intensité d'augmentation de 6,20%. Dans la dernière période il retrouve encore une plus importance intensité de 45,67%, en scénario de CMDT améliorée.

b) Exploitation II

Ses plus importantes hausses de taux d'augmentation de revenu ont été de 18,86%, 18,89% en deuxième et dernière périodes avec la CMDT améliorée. Dans la troisième sa plus forte hausse est de 8,40% mais dans le cas de CMDT libéralisée.

c) Exploitation III

Il enregistre dans le cas de la CMDT améliorée ses plus importantes hausses en deuxième et dernière périodes, de 43,76% et 13,99%.

d) Exploitation IV

Dans ce scénario de base, la deuxième période induit la plus importante hausse de revenu (30,44%). Cependant, sur la même période il se rapproche, du cas de la CMDT améliorée, 30%. En troisième période, pendant qu'il subit une faible intensité de diminution de son revenu partout, dans le scénario améliorée, elle reste faible mais positive 0,5%.

Après avoir mis en relief l'importance de chaque scénario dans le relèvement global du revenu des producteurs et son impact sur chaque type d'exploitation, il reste, à analyser les causes qui expliquent ces écarts entre d'une part les scénarios et d'autre part entre les exploitations.

7-3 ANALYSE DES RESULTATS DE LA SIMULATION

Dans ce qui suit, l'analyse privilégiera deux choses, le poids de chaque type d'exploitation dans la zone et l'intensité de la hausse induit par tel ou tel scénario.

7-3-1 Constats

Lorsqu'on observe les résultats de l'interprétation on se rend compte que :

- Le nombre de cas d'augmentation de revenu des exploitations engendré par le scénario de la CMDT améliorée est plus élevé que dans les autres.
- A chaque fois qu'une augmentation est provoquée par ce scénario, elle est plus importante en intensité.

Ceci dit il reste à savoir pourquoi les exploitations réagissent différemment aux augmentations de revenus ?

En fait, même si elles ne bénéficient pas, de la même intensité d'augmentation de revenu, qu'est-ce qui fait que certaines d'entre elles l'enregistre négativement ?

7-3-2 Caractéristique des exploitations et augmentation des revenus

Le choix de ce critère semble être le mieux indiqué pour expliquer les différences de revenus entre les types d'exploitation pour la simple raison qu'elle permet de rendre compte de la dotation initiale de l'exploitation dans la création de revenu.

Lorsqu'on observe les différentes périodes d'évolution, on constate à la deuxième (tableau n°7) où les prix des intrants et fertilisants font une augmentation de l'ordre de 15% et 25%, ce sont les exploitations des types I et II qui enregistrent les plus importants taux de l'intensité de l'amélioration du revenu (tableau n°13), avec 45,67% et 18,89%, contre 13,99ù et –11,24% pour les types III et IV.

Cette situation peut s'expliquer par la taille de leurs superficies cultivées et leurs disponibilités en équipement relativement satisfaites.

En effet, lorsque les prix des fertilisants et intrants augmentent, le producteur de coton adopte deux comportements suivant qu'il détient une information favorable sur le prix de son produit et selon qu'il appartienne aux types I et II ou aux types III et IV.

Dans le contexte de CMDT améliorée, il est rassuré d'un prix garanti, il ne regarde que la tendance des informations du marché.

Ainsi donc, pour les types I et II, l'augmentation des prix de ces inputs amène ces producteurs à agrandir leurs superficies de coton pour atténuer l'incidence de coût sur les rendements marginaux qui dégageront de cette pratique. En quelque sorte, ils n'appliquent pas les doses prescrites de fertilisants en se fondant sur leurs disponibilités en équipements pour maîtriser le calendrier agricole.

Par contre, les types III et IV adoptent une attitude contraire soit en maintenant la taille habituelle de leurs superficies mises en coton, soit en les diminuant.

Dans le premier cas, le méfait d'une baisse de production dû aux fertilisants et intrants est compensé par une taille plus importante de la surface cultivée en coton. C'est bien ce que l'on observe dans le modèle au niveau de l'utilisation des terres où ces types III et IV mettent en valeur de la jachère pour produire du coton. C'est ce qui explique l'importance de l'augmentation de leurs revenus par rapport autres types.

En effet, au niveau de ces derniers, la faiblesse de leurs moyens en équipement motive leur souci d'échapper à la dégradation de leur revenu, dans la mesure où ils savent que leur salut passe par la maîtrise du calendrier cultural dans cette zone à pluviométrie capricieuse.

Il ne faut pas perdre de vue que ces deux types d'exploitation ne constituent qu'une faible proportion de l'ensemble des exploitations de la zone, alors qu le prix garanti au producteur ne reflétera qu'un coût moyen au producteur. Ce coût peut être largement au dessus de leurs coûts de production, donc un déficit pour eux.

Par ailleurs, d'une manière générale, les forts taux de l'intensité du relèvement des revenus des producteurs se sont réalisés au niveau du scénario de la CMDT améliorée, malgré la hausse des fertilisants et intrants constatée. Ceux-ci peuvent s'expliquer par le fait que le producteur sachant qu'il bénéficie de l'avantage d'un prix au producteur garanti en même tant qu'une possibilité d'augmentation de son prix en cas de hausse sur le marché n'hésite plus à mettre en culture du coton sur toute sa superficie réservée à cette culture et même puiser dans ses réserves en jachère.

A travers cette analyse, on peut penser que le meilleur choix qui puisse permettre aux producteurs d'augmenter leur revenu malgré la hausse des inputs serait le scénario de la CMDT améliorée. Ce schéma contribue à hauteur d'un taux (moyenne générale) de 15,02% suivi de loin du scénario de libéralisation avec 8,22% et enfin, la situation de référence avec 2,72%. (tableaux n° 12 ; 13 et 14).

Dans les mêmes tableaux on constate que les meilleurs taux – cette fois taux moyens de l'exploitation dans l'intervalle de période donnée- vont aux types d'exploitation I et II et même au type III. Or, ces trois types constituent les 85% des exploitations de la zone.

D'où on peut conclure que ce scénario représente le meilleur pour l'amélioration des revenus des producteurs et de façon globale pour la réduction de la pauvreté rurale.

Face à cette petite conclusion il reste de voir la faisabilité de ce schéma dans le cas malien.

8 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

8-1 CONCLUSIONS

J'ai mené ce travail à partir des informations et données recueillies dans les différents documents élaborés sur la filière coton du Mali.

La plupart des auteurs de ces documents n'ont chercher qu'à analyser soit les aspects positif soit les aspects négatifs mais rares sont, ceux qui ont pensé à mettre en commun ces deux aspects ensembles.

Ils sont légions, ceux qui sont restés dans les idées théoriques. Ils n'ont point d'attaches avec la pratique et ne connaissent pas la réalité des producteurs coton au Mali.

Pour avoir travailler longtemps dans le milieu rural, les réponses habituelles, qui ne sortent pas des sentiers battus de la théorie, ne me semble pas bien indiquées pour permettre au secteur coton de sortir de la crise.

En effet, plusieurs crises ont secoué la filière coton, à chaque fois les solutions proposées ne semblent pas prendre en compte les aspirations des producteurs. Du fait que cette réalité est occultée, il m'a paru important d'accorder une grande attention à la question du revenu des producteurs ruraux en général, et en particulier à celui des producteurs de coton. Cet intérêt, je le porte au haut niveau de ma réflexion.

Une compréhension du comportement du producteur coton m'a semblé être, en premier lieu indispensable pour cerner le dynamisme et les raisons de la culture du coton, ce qui m'a amené connaître l'histoire de la culture du coton au Mali. L'approche tient compte des types de relations qui peuvent exister entre différents acteurs appelés à collaborer. C'est l'approche forme de coordination. A côté d'elle, ou du moins, en combinaison une deuxième approche a été adoptée pour cerner le type d'organisation qui régie la filière. Mais dans la démarche il n'est pas évident de faire une démarcation nette entre les deux .

Cette démarche je l'ai abordé par la combinaison de deux types d'approches dans une optique de leur complémentarité.

Elle m'a conduit à proposer une forme de gestion de la filière coton qui pourrait concilier les différents intérêts souvent antagonistes.

Pour me rendre compte de la faiblesse ou de l'efficacité du mode de gestion que je tente de proposée dans cette étude, il m'a semblé plus réaliste de faire sa comparaison avec d'autres

types soit en cours CMDT actuelle ou proposés par d'autres auteurs dont on retrouve les idées de base dans la liasse de littératures sur la libéralisation de la filière coton, tels que, la gestion sans intervention de l'Etat.

Pour atteindre cet objectif un modèle de simulation des effets de politique économique mis au point par les chercheurs du CIRAD appelé «MATA» et adapté au contexte malien sous sa forme «MATA-MALI», servira de cadre d'étude.

Au terme de la simulation, l'interprétation et l'analyse m'ont conduit à savoir que cette forme de gestion que j'ai dénommé, CMDT améliorée répond aux objectifs fixés, l'augmentation du revenu des producteurs.

Conscient que le scénario présente de réels avantages pour les producteurs et que sa mise en application se trouve dans les moyens de l'Etat malien je me propose dans cette partie de montrer sa faisabilité .

8-1-1 Faisabilité du schéma proposé :

Le tableau n°7 ci-dessous résume la répartition des différentes opérations à libéraliser en fonction de leur temps de transfert, il sera suivi de l'analyse de leur faisabilité en essayant de faire ressortir les avantages qu'elles pourront procurer à la filière et particulièrement aux producteurs.

8-1-2 Opérations qui peuvent être, immédiatement, transférées :

8-1-2-1 Collecte de coton graine :

Par exemple, si l'on prend la collecte. Cette opération consiste à regrouper l'ensemble de la production d'une localité donnée en un endroit précis où se déroulera la pesée, le choix de la qualité et ensuite son enlèvement en vue de son acheminement vers les usines d'égrenage. Du fait du niveau actuel des groupements de producteur en matière d'alphabétisation fonctionnelle cette opération est à leur portée et donc ne nécessite plus l'envoi d'équipe de la CMDT, qui constituera un gain de productivité sur ce poste.

8-1-2-2 Transport :

En effet, cette activité est actuellement réalisée en même temps par la CMDT (transport des zones de collecte vers les usines d'égrenage) et les privés (transport des usines d'égrenage vers les ports d'embarquement). Par ailleurs le transport, consiste d'une part à l'acheminement de la production du coton graine vers les usines d'égrenage, et de la fibre de coton vers les ports d'embarquement, d'autre part à l'acheminement des intrants et

équipements vers les lieux de production (centre de collecte).En cas de libéralisation c'est-à-dire de désengagement de l'Etat, cette opération peut être assurée entièrement soit par les opérateurs privés soit par les groupements de producteurs qui, souvent, disposent déjà de moyens propres de transport (camions).Il faut ajouter à ce niveau qu'une bonne coordination par la synchronisation des actions d'acheminement de la fibre de coton et du coton graine avec celles des fournitures en intrants et autres produits permet d'augmenter les gains de productivité.

8-1-2-3 Fourniture d'intrants et d'équipements :

Au Mali c'est la CMDT qui possède l'exclusivité de l'importation des intrants. Pour la remplacer deux cas de figure sont possibles. Soit laisser cette activité aux opérateurs privés, soit permettre aux groupements de producteurs à travers leurs faîtières de disposer des contrats commerciaux avec des firmes de production d'intrants. On peut aussi, admettre une coexistence de ces deux cas de figure tout en privilégiant les producteurs.

8-1-2-4 Transformation (égrenage) :

Cette activité est entièrement assurée par la CMDT. En effet, les usines sont les propriétés exclusives de celle-ci. En cas de désengagement de la CMDT plusieurs cas de figures peuvent être prévus. On peut soit vendre ces usines à des opérateurs privés, soit faire participer les producteurs comme actionnaires au capital, soit faire en sorte que les producteurs et opérateurs, soient ensembles, les seuls actionnaires ou encore restituer purement et simplement ces usines aux groupements de producteurs (les faîtières) avec des modalités souples de payement.

A mon avis, comme il s'agit bien d'une question de libéralisation de la filière en vue d'une amélioration du revenu des producteurs il me semble tout à fait légitime que la dernière option, c'est-à-dire, celle qui prône la cession des usines aux faîtières soit la meilleure politique. En effet si l'on se réfère à l'exemple ivoirien la vente des usines d'égrenage à des opérateurs privés (Groupe Aiglon du malien KAGNASSI et à la Société Ivoire Coton) a soulevé des revendications de la part des producteurs qui estiment que les usines doivent leurs revenir. Cette situation a créé des ruptures de fourniture de production de coton graine aux usines malgré l'existence de contrat entre celles-ci et les groupements de producteurs.

8-1-2-5 Crédits de campagne :

Au Mali, en début de chaque campagne agricole, la CMDT à travers la BNDA pré finance les opérations d'achat d'intrants et d'équipement ainsi que de commercialisation. Avec le retrait de l'Etat, la mise en place d'un mécanisme de financement des crédits aux producteurs devient un impératif. A la différence d'avec l'ancien système ce fonds ne doit plus être la propriété des banques, mais des groupements de producteurs. Ce fonds sera alimenté par un prélèvement sur les recettes de coton et sera logé dans les banques de micro finance de proximité telle que le genre Kafo Jiguinew. Cela me semble nécessaire pour que le pouvoir d'achat des producteurs ne soit pas obéré par des financements des banques commerciales à taux de prêt souvent trop élevés.

8-1-2-6 Exportation :

Dans l'ancien système tout le produit de l'exportation appartenait à l'Etat, sous la libéralisation ont peut envisager l'achat de la fibre de coton par des opérateurs privés qui se chargeront de son exportation. Cette option à l'avantage de réduire considérablement les charges liées à cette activité. D'où des gains de productivité.

8-1-2 Opérations qui ne peuvent pas être, immédiatement, transférées :

8-1-2-1 Entretien des pistes agricoles

Au début de chaque campagne agricole la CMDT procède à la mise en état de l'ensemble des pistes agricoles de sa zone d'intervention. Cette activité se révèle coûteuse (2 à 3 milliards de FCFA par an).Une des solutions serait un désengagement total de l'Etat et passer son exécution aux opérateurs privés. Mais pour le moment il est préférable que le transfert de cette activité soit mis en essai avec des opérateurs privés sous le contrôle et la supervision des techniciens de la CMDT.

Si au bout du compte l'action porte de bons résultats, alors on peut l'abandonner aux mains des opérateurs identifiés et en même temps ériger une structure qui se chargera de son contrôle et de son suivi. Cette structure sera entièrement sous la responsabilité des groupements de producteurs au niveau des faîtières. Dans ce cas un mécanisme de financement par des prélèvements sur les ventes de la production, permettra de faire face à sa bonne réalisation. L'avantage à ce niveau est que cette option permet de ne pas faire des investissements en équipements de terrassement et de génie civil très coûteux et qui le plus généralement sont mal exploités. Aussi cela évitera de maintenir un personnel de techniciens

qui n'est exploité qu'en temps partiel, puisque leurs activités ne se justifient que seulement sur une courte période de l'année (en début de campagne 3 à 5 mois).

8-1-2-2 Conseil de vulgarisation et la recherche :

Habituellement, ce sont la CMDT, pour le conseil de vulgarisation et l'IER, pour la recherche qui assurent ces activités. En ce qui concerne particulièrement le conseil de vulgarisation, des études ont montré que cette activité peut être assurée par des groupements de techniciens organisés en bureaux de conseillers ruraux qui vendront leurs prestations lorsque les producteurs éprouvent les besoins. En plus les groupements de producteurs peuvent aussi dans le cadre de l'allègement de leurs coûts de production faire appel à ces bureaux pour des formations de groupes et ensuite, ceux-ci serviront de relais aux autres membres de la communauté. Quant à la recherche, elle pourra vendre ses services à la vulgarisation. Par ailleurs un fonds pourra être prélevé sur la vente de la production pour soutenir les activités de recherche.

La réussite de ce schéma demande que soit institué un certain nombre d'organes qui veilleront au bon fonctionnement des actions. Ces organes auront un statut de privé. C'est-à-dire qu'ils seront dirigés par les acteurs eux-mêmes et non plus l'Etat.

Pour terminer, je souhaiterai que cette étude soit le début d'une recherche plus poussée pour trouver des explications mieux affûtées.

Dans le contexte d'un stage de DESS d'une durée de trois mois, il sera très difficile de prétendre à l'exhaustivité vu la complexité et la sensibilité du sujet.

Le secteur coton, au Mali, pourrait servir de tremplin à l'amorce d'une industrialisation par un effet d'entraînement en amont et en aval sur les autres secteurs de l'économie, car les population rurale constitue les 70% du pays et les producteurs de coton les 2/3 de celle-ci. Une augmentation de leur revenu est un meilleur moyen de stimuler l'économie par la demande.

L'étude a été pour moi significative en ce sens qu'il s'agit d'une application pratique de la gestion d'une mesure de politique économique, ce qui correspond bien aux objectifs de la formation du Programme de Gestion de la Politique Economique.

8-2 RECOMMANDATIONS :

Après l'analyse des multiples avantages et difficultés du secteur cotonnier malien dans le processus de sa libéralisation on peut d'une manière globale formuler plusieurs recommandations.

8-2-1 Au niveau des activités de production :

- Créer un fonds de soutien ou de garantie pour mettre les fournisseurs et les producteurs à l'abris et permettre le préfinancement de la campagne de production.

- Transformer le service d'encadrement de la CMDT en des bureaux de conseillers ruraux avec des prestations payants lorsque les producteurs les sollicitent.

- Doter les organisations paysannes de personnalité juridique pour les rendre plus responsables et plus professionnelles.

- Responsabiliser les producteurs dans la gestion et la définition des orientations de leurs activités.

- Renforcer la formation des producteurs aux techniques de production de commercialisation et de négociation.

- Développer les liens entre la recherche et les producteurs par le biais des bureaux de conseillers ruraux en fournissant des variétés à forts taux de rendement et de meilleures qualités afin de rendre la production plus compétitive sur le marché international.

- Renforcer le rôle de l'information à travers les bulletins d'information et la radio rurale.

8-2-2 Au niveau des activités de commercialisation :

- Créer un cadre institutionnel incitatif qui pourra amener les opérateurs privés à s'intéresser au secteur coton, ce qui sera une solution à la rentrée d'opérateurs sérieux en lieu et place de simples spéculateurs.

- Développer le cadre de contact entre producteurs et opérateurs économiques privés.

- Minimiser le rôle et l'importance des intermédiaires pour augmenter la marge des producteurs.

- Instituer un fonds de garantie sur les recettes propres des producteurs.

8-2-1 Au niveau des activités de transformation :

- Créer un cadre contractuel entre les faîtières et les usine d'égrenage ainsi qu'avec les futurs organes de direction de la filière.

- Ouvrir/ceder le capital des usines d'égrenage de la CMDT aux faîtières en les accordant des faveurs permettant leur rapide émergence comme c'est le cas des industries naissantes./.

BIBLIOGRAPHIE

1 Documents :

- **Banque de France** : LA ZONE FRANC : Rapport annuel 1999. Secrétariat du Comité Monétaire de la Zone Franc, BF, 2000 ; 349p.
- **Banque Mondiale**. *L'AJUSTEMENT EN AFRIQUE, REFORMES, RESULTATS ET CHEMIN A PARCOURIR*. Rapport sur les Politiques de Développement, Washington, 1994, 327 p.
- **Daniel DEYBE** : *VERS UNE AGRICULTURE DURABLE : Un modèle bio-économique*, CIRAD-GERDAT, 1994 ; 193 P.
- **ERIC A. Monke and SCOTT R. Pearson**. *THE POLICY ANALYSIS MATRIX FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT*. Cornell University Press, ITHACA and London 1989, 279 P.
- **Institut du Sahel**. *SECURITE ALIMENTAIRE ET FILIERES AGRICOLES EN AFRIQUE DE L'OEUST: ENJEUX ET PERSPECTIVES QUATRE ANS APRES LA DEVALUATION DU FRANC CFA: FILIERE COTON*.INSAH, Bamako, 1998.
- **KEBE, Demba; DIAKITE, Lamissa; DOUARA, Hamady**. *IMPACT DE LA DEVALUATION DU FRANC CFA SUR LA PRODUCTIVITE? LA RENTABILITE ET LES PERFORMANCES DE LA FILIERE COTON: (cas du MALI)*. IER, Bamako, 1998 ; 240 P
- **LABONNE Michel** consultant sous la direction de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO): *L'IMPACT DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL SUR L'AGRICULTURE EN AFRIQUE: GUIDE POUR L'EVALUATION ET LE SUIVI*. Etude FAO Développement Economique et Social n°122, Rome, 1994 ; 296 P.
- **Michel Fok Ah Chuen** : *ETAT, PRODUCTION ET EXPORTATION COTONNIERES , INDUSTRIE TEXTILE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Une histoire économique du coton/Textile dans le monde, Tome I : Partie introductive partie 1 annexes*, CIRAD Monptpellier, France, 1995 ; 1-306 P.
- **Michel Fok Ah Chuen** : *ETAT, PRODUCTION ET EXPORTATION COTONNIERES , INDUSTRIE TEXTILE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Une histoire économique du coton/Textile dans le monde, Tome II : Partie introductive partie 2 partie 3 conclusion*, CIRAD 1995 ; Monptpellier, France, 307-706 P.

- **Ministère de la Coopération** : *LA COMPETITIVITE DU COTON DANS LE MONDE : Pays hors zone franc* : volume I synthèses ; collection Rapports d'étude, Ministère de la Coopération,1995 ; 321P.

- **Ministère de la Coopération** : *LA COMPETITIVITE DU COTON DANS LE MONDE : Pays hors zone franc : volume II Etudes pays les aspects Demande-Marchés-Prix* ; collection Rapports d'étude, Ministère de la Coopération,1995 ; 423P.

- **Secrétariat des Nations Unies sur le Commerce et le Développement**. *LES PAYS LES MOINS AVANCES: RAPPORT 1996*. Nations Unies, New York et Genève, Septembre 1996.

2 RAPPORTS ET DOCUMENTS DE TRAVAIL

- **CIRAD-CGPRT** : *PROJET «ECOPOL» : ECONOMIC AND POLICY ANALYSIS FOR THE ECOREGIONAL APPROACH IN SOUTH-EAST ASIA.* Notes et documents URPA n°99. Rapport de mission. Paris. France , février 2000.

- **CIRAD-GERDAT** : *L'ECRITURE D'UN MODELE MATHEMATIQUE A L'AIDE DU LOGICIEL GAMS*. Notes et documents URPA n°54. **Support de cours.** Paris. France, avril 1995.

- **CIRAD-GERDAT** : *MATA : AN INTEGRATED MICRO, MESO AND MACRO-ECONOMIC MODEL FOR DECISION-MAKING IN AGRICULTURE : SOME APPLICATIONS FOR BURKINA-FASO*. Notes et documents URPA n°57 Paris. France , février 1996.

- **CIRAD-GERDAT** : *MATA : PROTOTYPE OF MULTILEVEL ANALYSIS TOOL.* Notes et documents URPA n°23 Paris. France , août 1994.

- **CIRAD-GERDAT** : *MATA : SECURITE ALIMENTAIRE ET POLITIQUES EN AFRIQUE SUB-SAHELIENNE.* Notes et documents URPA n°54 Paris. France , mai 1995.

- **Direction Générale de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT).** *RAPPORT D'EVALUATIO 2000*. CMDT Bamako. Mali, 1999.

- **Direction Générale de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT).** *PERSPECTIVES A L'HORIZON 2006*. CMDT Bamako. Mali, 2001.

- **Direction Générale de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT)**.*IMPACT DE LA DEVALUATION SUR LES SYSTEMES DE PRODUCTION ET LES REVENUS DES PAYSANS EN ZONE MALI-SUD*.CMDT Bamako. Mali, 1996.

- **Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique**. *COMPTES ECONOMIQUES DU MALI*. DNSI. Bamako. Mali, 31 mai 2001.

- **Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique**. *SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU MALI EN 1998 ET PERSPECTIVES POUR 2001*. DNSI; DNP. Bamako. Mali, juin 1999.

- FAO- TCAS : GUIDE DE PREPARATION D'UNE REVUE SOUS-SECTORIELLE : Formes de coordination et libéralisation des sous-secteurs (troisième draft du chapitre 7), FAO-TCAS ,1999.

- **Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté au Mali/ sous la Direction du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque Mondiale (BM)**. *CROISSANCE, EQUITE ET PAUVRETE.* Rapport national sur le Développement Humain Durable, Bamako. Mali, 1999.

3 THESES :

- **Sophie DUPRESSOIR** : *CONVENTIONS, MODELES D'UNITES COMMERCANTES ET DYNAMIQUE DU MARCHE DU RIZ AU MALI.* Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Paris. France, 12 ami 1998.

4 MEMOIRES :

- **Laurent AUBERT** : *ADAPTATION DU MODELE «MATA» AU CAS PARTICULIER DU BENIN : ESSAI D'INTEGRATION DE CRITERES D'EVOLUTION DES RESSOURCES NATURELLES.* Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes. Département Economie, Gestion et Sciences Sociales. Paris. France, Novembre 1995.

- **Michel Fok Ah Chuen** : *APPROCHE HISTORIQUE DU DEVELOPPEMENT DU COTON AU MALI PAR ANALYSE DES CONTRADICTIONS : Les acteurs et les crises de 1895 à 1993*, CIRAD, Monptpellier, France, Septembre 1993.

-

5 REVUES :

- **CIEPAC-CIRAD-IRAM-SOLAGRAL**: *ATELIER REGIONAL: MARCHES ET FILIERES CAFE/CACAO : les organisations paysannes dans le contexte de la libéralisation.* AMP. Institut Panafricain de Développement. Buéa, Cameroun. Décembre 1998.

- **L'ECHO DES COTONNIERS** (Bulletin trimestriel). AMP. N° Spécial. Paris. France, janvier 2000.

- **L'ECHO DES COTONNIERS** (Bulletin trimestriel). AMP. N°1. Paris. France, novembre 1997.

- **L'ECHO DES COTONNIERS** (Bulletin trimestriel). AMP. N°2. Paris. France, juin 1998.

- **L'ECHO DES COTONNIERS** (Bulletin trimestriel). AMP. N°4 . Paris. France, décembre 1998.

- **L'ECHO DES COTONNIERS** (Bulletin trimestriel). AMP. N°5 : Paris. France, mai 1999.

- **L'ECHO DES COTONNIERS** (Bulletin trimestriel). AMP: N°4. Paris. France Septembre 1998.

- **SYCOV** : *LA LONGUE MARCHE DES PAYSANS DU SUD-MALI.* : *Mémoire du SYCOV.* SYCOV. Koutiala. Mali, décembre 1995.

- **SYCOV** : *LE CONTRAT-PLAN : ETAT-CMDT-PRODUCTEURS de 1994 à 1998.* SYCOV. Koutiala, Mali, 1998.

3 NOTES AU MINISTRE:

- **SOGODOGO Seydou** 2ème promotion-GPE-1999/2001: *CONTRIBUTION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES A LA MOBILISATION DE L'EPARGNE ET A LA DISTRIBUTION DU CREDIT AU MALI.* GPE/CIRES.Abidjan. Côte d'Ivoire, août 2000.
- **KONE Bréma Moussa** 3ème promotion -GPE-2001/2002 : *LA LIBERALISATION DE LA FILIERE COTON AU MALI : QUELLE APPROCHE POUR LA VIABILITE DU SYSTEME ET LE RENFORCEMENT DES ACQUIS.* GPE/CIRES.Abidjan. Côte d'Ivoire, août 2001.

4) Les sites Internet:

- http://www.bj.refer.org/benin_ct/eco/lares/thema/thema3/intro.htm ;
- http://www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/AGRICULT/fr/magazine/0006sp2.htm.
- http://www.francophonie.org/syfia/95ACT-1.html ;
- http://www.inter-reseaux.org/publications/gaindesel/gds13/DS13a2.htm ;
- http://www.izf.net/net/izf/Documentation/Rapports/uemoa4/Mali.htm ;
- http://www.izf.net/net/izf/Guide/Mali/Page2.htm ;
- http://www.org/ french/ecosocdev/geninfo/afrec/voll4n°1/privat2fr.htm.

ANNEXES

SOMMAIRE ANNEXE

1 MODELE "MATA-MALI" 4
1-1 LES FICHIERS : 4
1-2 PRINCIPALES ÉQUATIONS DU MODÈLE MALI 5
a) Equations décrivant l'utilisation de la terre 5
b) Equations relatives à la main d'œuvre : 5
c) Equations relatives à l'élevage 5
d) Equations décrivant la consommation par type d'exploitation : 6
e) Equations décrivant les flux et revenus : 6
f) Equations correspondant au crédit et aux intrants : 7
g) Equations propres au module filière : 7
1-3 DONNÉES UTILISÉES ET LES HYPOTHÈSES DU MODÈLE DE BASE : 8
1-4 MODULES PRODUCTION 8
a) Typologie d'exploitations 8
b) Dotation en facteurs de chaque type d'exploitation 9
b-1) Dotation en terre 9
b-2) Dotations en main d'œuvre : 10
b-3) Dotation en animaux 11
c) Trésorerie, crédit, épargne 11
c-1) Trésorerie initiale 11
c-2) Disponibilité en crédit par activité 11
c-3) Epargne monétaire 11
c-4) Revenus extérieurs 11
c-5) Revenu minimum 12
d) Itinéraires techniques 12
d-1) Dose intrants et rendements 12
d-2) Temps de travaux : 14
d-3) Coût de production de base 15
e) Elevage 16
e-1) Quantité de fourrage 16
e-2) Capacité de charge 16
e-3) Taux de récupération fumier : 16
e-4) Disponibilité en parcours 16
1-5 MODULE FILIÈRE 16
a) Prix 16
a-1) Prix initiaux des produits et déviation standard, écart prix soudure/prix moyen. 16
1-6 PARAMÈTRES DE SIMULATION : 18
1-7 CONSOMMATION : 18
2 LES HYPOTHESES DE SIMULATIONS. 19
3-1 INCIDENCE DES HYPOTHÈSES, EN TERME DE TAUX D'AUGMENTATION/DIMINUTION, SUR L'ÉVOLUTION DES VARIABLES DE SIMULATION : 19
2-1 CMDT ACTUELLE : 19
a) Le prix au producteur du coton : 19
b) Le prix des fertilisants : 20
c) Le prix des intrants : 20
d) Détermination des taux absolus : 20
d-1) Taux absolu du prix au producteur du coton : 20
d-2) Taux absolu du prix des fertilisants : 20
d-3) Taux absolu du prix des intrants : 20
2-2 CMDT AMÉLIORÉE OU SCHÉMA PROPOSÉ : 21
a) Le prix au producteur du coton : 21
b) Le prix des fertilisants : 22
c) Le prix des intrants : 22
d) Détermination des taux absolus : 22
d-1) Taux absolu du prix au producteur du coton : 22
d-2) Taux absolu du prix des fertilisants : 22
d-3) Taux absolu du prix des intrants 23
2-3 CMDT LIBÉRALISÉE : 23
a) Le taux absolu du prix au producteur du coton : 24

b) Le taux absolu du prix des fertilisants : *24*
c) Le prix des intrants : *24*

PRINCIPAUX TABLEAUX DE L'ANNEXE

Tableau 1: Nombre d'exploitations par type de la zone 9
Tableau 2: Superficies en ha selon type d'exploitation, zone CMDT 10
Tableau 3: Nombre actifs CMDT par zone et type d'exploitation de 1988 à 1998 10
Tableau 4: Quantités consommées par personne 12
Tableau 5: Doses intrants et rendement par itinéraire technique coton 13
Tableau 6: Doses intrants et rendements par itinéraire technique maïs 13
Tableau 7: Doses intrants et rendements par itinéraire technique mil 14
Tableau 8: Doses intrants et rendements par itinéraire technique sorgho 14
Tableau 9: Temps de travaux par itinéraire zone CMDT 15
Tableau 10 :Taux de conversion des produits agricoles 16
Tableau 11: Prix initiaux des produits 17
Tableau 12: Prix des animaux 17
Tableau 13 : récapitulatif des valeurs de simulation du scénario de référence : 21
Tableau 14 : récapitulatif des valeurs de simulation du scénario de la CMDT améliorée : 23
Tableau 15 : récapitulatif des valeurs de simulation du scénario de la CMDT libéralisée : 24
Tableau 16: Démographie de la zone cotonnière malienne 25
Tableau 17 : Evolution de la part respective de chaque acteur dans la constitution du prix de revient de la fibre de coton sur la période 1996 à 1999 (en F CFA/kg de fibre) 25
Tableau 18: répartition et capacité des usines d'égrenage de coton au Mali 26
Tableau 19 : Evolution de la production de coton graine de 1996 à 2001 et les perspectives d'amélioration du système de 2001 à 2006. 26
Tableau 20 : part en % des différentes composantes du prix de revient de la fibre de coton sur la période de 1996 à 1999. 27

1 MODELE "MATA-MALI"

1-1 LES FICHIERS

Les différents fichiers de mali.gms sont :

- **set.txt.** C'est le fichier où sont définis tous les ensembles ou "sets" : set des produits[1], set des périodes, set des zones, set des techniques de production,...

- **contexte.txt.** C'est le fichier où est caractérisé le contexte macro-économique. Ces données sont exogènes par définition : prix internationaux, coût du crédit, coût des intrants, droits de douane, revenus urbains,...

- **polpar.** C'est un fichier qui permet de configurer l'interface du modèle (option input dans la barre de menu)

- **terre.txt.** Ce fichier regroupe les paramètres relatifs à la disponibilité en terre par type d'exploitation.

- **prix.txt.** Ce fichier regroupe les données relatives aux prix. Les prix des produits alimentaires sont endogènes ; ils sont issus du module filière à travers le fichier prix.dat. Le prix du coton est exogène.

- **elevage.txt.** Ce fichier regroupe les paramètres relatifs au cheptel initial de chaque type d'exploitation et les caractéristiques de l'alimentation des animaux.

- **culture.txt.** Ce fichier regroupe les données relatives aux rendements par itinéraire technique et par région, disponibilité en fourrage.

- **erosion.txt.** Fichier regroupant les données pour les calculs d'érosion, les mesures envisagées. Ce fichier n'a pas encore été adapté au cas du Mali.

- **mo.txt.** Ce fichier décrit la disponibilité en main d'œuvre de chaque type d'exploitation, les besoins en travail de chaque itinéraire technique.

- **consal.txt.** Pour consommation alimentaire : besoins caloriques et protéiques, préférences alimentaires, apports caloriques et protéiques de chaque produit alimentaire.

- **treso.txt.** Ce fichier décrit la trésorerie initiale de chaque type d'exploitation, les revenus exogènes éventuels, le niveau d'épargne, les conditions d'accès au crédit.

- **risque.txt.** Décrit le coefficient d'aversion pour le risque

- **filiere.txt.** Ce fichier contient les données sur la demande urbaine : besoins caloriques, revenus, dépenses alimentaires,...

- **coefces.txt.** Coefficients de la fonction de demande urbaine de type CES

- **variable.txt.** Liste des variables du modèle

- **para.txt.** Liste des paramètres du modèle

[1] Sets : JT , J(JT), JJ(J), JCR(J) ont été changés pour être conformes avec « e ».

- **equ.txt**. Ce fichier regroupe toutes les équations du modèle, organisées selon les thèmes : terre, main d'œuvre, élevage, équilibre production-consommation, érosion, flux et revenus, crédit.

- **solve.txt**. Ce fichier contient le programme du modèle sectoriel. Le modèle est lancé au niveau de la première région, puis de la seconde, de la troisième,... Puis le modèle est bouclé en équilibre partiel au niveau national. Le modèle itère ensuite plusieurs années successives.

1-2 PRINCIPALES EQUATIONS DU MODELE MALI

La spécification du comportement des différents types d'acteurs présents dans le modèle, l'identification des principales contraintes, sont exprimées à travers les équations. Par souci de clarté, les différentes équations développées dans le fichier equ.txt sont regroupées par thème. Les équations adaptées au cas du Mali sont décrites ci-dessous.

a) Equations décrivant l'utilisation de la terre

- Tertyp (ex, ts) : Cette équation définit la contrainte de terre par exploitation : pour chaque type d'exploitation et chaque type de terre, la somme des utilisations de la terre pour les différentes cultures est inférieure ou égale à la dotation totale. Il y a autant d'équations que de types d'exploitation et de types de terre.

- Maxcom : La terre déforestée par l'ensemble des différents types d'exploitation d'une même région est inférieure ou égale à la surface totale en forêt de la région.

b) Equations relatives à la main d'œuvre

- Moto(ex, pc) : Equation décrivant l'équilibre entre offre et demande de travail pour chaque type d'exploitation et à chaque période : la somme du travail utilisé dans les différentes activités productives et dans la déforestation est inférieure à la somme du travail familial utilisé et du travail en provenance d'autres types d'exploitation (reçu par ex de ox.)

- Motot(ex,pc,ths) Equilibre du travail familial : Pour chaque type d'exploitation, à chaque période et pour chaque type de travail, le travail familial utilisé sur l'exploitation et dans les autres types d'exploitations (donné par ex à ox) est inférieur à la dotation correspondante en travail.

- Tramo(ex,ox,pc,ths) Equilibre sur le marché du travail : Le travail reçu par ex de ox est égal au travail donné par ox à ex.

c) Equations relatives à l'élevage

On envisage 5 types d'animaux : bœufs, bovins, ânes, ovins et caprins. Chaque type d'animal :

- consomme de la matière sèche,
- produit du fumier (avec un taux de récupération du fumier différent selon les régions),
- possède une certaine capacité de trait.

Ce sont :

- Tract(ex) : Pour chaque type d'exploitation, la force de traction disponible est fonction de la présence des animaux de trait (bœufs) en période 1 ;

- Traction(ex) : Pour chaque type d'exploitation, l'utilisation des animaux de trait est inférieure à la force de traction disponible ;

- An(ex,ta,pc) : Equation comptable décrivant l'évolution du nombre d'animaux d'une période à l'autre ;

- Maxboeuf(pc) : Nombre maximum de bœufs : à chaque période, le nombre de bœufs de l'ensemble des exploitations d'une même région est inférieur à 0,3 fois le nombre des bovins ;

- Maxfum : Equilibre en quantité sur le fumier : le fumier utilisé pour l'ensemble des cultures sur l'ensemble des exploitations d'une même région est inférieur au fumier produit par l'ensemble des animaux de la région en période de soudure (PER1) ;

- Maxpeul : Le nombre d'animaux transhumants ne peut dépasser une limite maximum ;

- Bilconan(pc) : Equation comptable de l'équilibre fourrager ;

- Ventanim(ex,tap) Contrainte définissant un seuil maximal de vente d'animaux ;

- Ventach(ex) : Pour chaque type d'exploitation, il ne peut y avoir simultanément achat et vente d'animaux.

d) Equations décrivant la consommation par type d'exploitation

- Consom(ex) : Consommation calorique minimale par type d'exploitation ;

- Consop(ex) : Consommation protéique minimale par type d'exploitation ;

- Consome(e,ex) : Consommation minimale du produit e (pour tenir compte des habitudes alimentaires) ;

- Achamax(ex) : Achats limités à 40 % de la fourniture calorique ;

- Bilcon(ex,jij) : Equilibre en quantité par type d'exploitation : la production est répartie entre l'auto-consommation, les ventes et les variations de stocks.

e) Equations décrivant les flux et revenus

- Flux(ex,pc) : Equation de flux de liquidités par période, faisant intervenir les différentes transactions monétaires survenues au cours de la période : le solde des achats et ventes de main d'œuvre, les coûts de production, la vente des animaux. (La vente des excédents agricoles n'intervient pas à ce niveau mais au niveau annuel : la trésorerie finale (fin de 3ème période) d'une année est répartie en 30 % comme trésorerie initiale de l'année suivante et 70 % comme dépenses de consommation, non-alimentaires mais aussi alimentaires de complément ;)

- Rev : Equation définissant la variable objectif z, le surplus de chaque région. Il prend en compte notamment la vente des excédents au prix de la période post-récolte, les coûts de production, le coût des différents crédits, un coût de transaction lié à l'échange de main d'œuvre, un coût d'opportunité lié à l'utilisation de main d'œuvre en saison sèche ;

- Revan(ex,ya) : Cette équation spécifie que le revenu annuel par type d'exploitation doit être supérieur à un revenu minimal ; elle conduit à la vente d'animaux si le revenu tiré des excédents agricoles n'est pas suffisant ;

- Maxec(ex) : Equation limitant la déviation annuelle sous une valeur maximale ;

- Revin(ex) : Equation comptable de la valeur ajoutée agricole de chaque type d'exploitation, calculée comme le solde entre la valeur de la production totale et les coûts de production.

f) Equations correspondant au crédit et aux intrants :

- Maxeng : Equation établissant une contrainte de disponibilité en engrais au niveau de chaque région ;

- Maxmais(ex) : Contrainte d'utilisation de l'engrais pour le maïs par type d'exploitation ;

- Tocrean : Crédit total maximum pour les animaux ;

- Trcrean(ex,pc) : Equation définissant le crédit animaux par type d'exploitation, calculé comme le solde entre les achats d'animaux et le cash-animaux ;

- Soucash(ex) : Equation définissant le crédit alimentation par type d'exploitation, calculé comme le solde entre achats alimentaires et le cash-alimentation ;

- Credtot(ex) : Contrainte de crédit : le crédit utilisé par type d'exploitation est inférieur à une valeur maximale qui est fonction de la disponibilité en main d'œuvre ;

- Creco(ex) : Crédit coton par type d'exploitation, défini comme le solde entre coûts de production et le cash-coton ;

- Crecoto(ex) : Le crédit coton de chaque type d'exploitation est borné par une limite supérieure.

g) Equations propres au module filière :

- Cda(i) : Equation définissant le prix des importations ;

- Cod(a) : Equation comptable d'égalité entre offre et demande pour tous les produits locaux non importés (maïs, sorgho, mil, arachide, viande, pomme de terre, oignon, tomate) ;

- Budget(m) : Contrainte budgétaire de chaque type de ménage urbain : la somme de la valeur des différentes consommations alimentaires est inférieure à une dépense alimentaire exogène ;

- Cpoa(m,a) : Equation spécifiant la demande de chaque produit local non importé par le ménage m. Cette demande découle des conditions de premier ordre d'une fonction CES ;

- Cpoi(m,i) : Equation spécifiant la demande de chaque produit importé par le ménage m. Cette demande découle des conditions de premier ordre d'une fonction CES ;

- Cpoau(m,au) : Equation spécifiant la demande des autres produits consommés en ville par le ménage m. Cette demande découle des conditions de premier ordre d'une fonction CES ;

- UTM(m) : Equation définissant la fonction d'utilité des ménages urbains (forme CES) ;

FOT : Equation définissant la fonction objectif comme la somme des quantités de produits locaux non importés consommés par les ménages urbains. Cette fonction objectif est en fait une pure formalité de GAMS : Il faut spécifier un objectif à optimiser pour le module filière,

même s'il est spécifié comme un système de n équations à n inconnues, et admet donc une solution unique ; quelle que soit la fonction objectif, la solution est la même.

1-3 DONNEES UTILISEES ET LES HYPOTHESES DU MODELE DE BASE:

Les données utilisées et les hypothèses formulées sont détaillées pour chaque étape de la construction du modèle. Il est précisé les différentes données évoquées sont répertoriées dans l'écriture du modèle.

Les premiers choix à faire portent sur l'établissement des principaux *sets* : le *set* des régions, le *set* des produits et le *set* des périodes de l'année. Il s'agit de choisir le découpage le plus pertinent du Mali en régions et d'établir la liste des produits agricoles (agriculture et élevage) qui seront pris en compte dans le modèle. Ces choix obéissent aux considérations suivantes :

Le choix de zones ou régions homogènes tant du point de vue agro-climatique que socio-économique se justifie par le souci de prendre en compte la diversité des conditions de production mais également de marché ;

Il faut arbitrer entre le souci de précision (grand nombre de zones et de produits) et les besoins en données (il faut une information homogène pour chacune et des zones et chacun des produits ; on ne peut retenir dans le modèle une zone pour laquelle l'information est trop limitée.) Si certaines données manquent, elles doivent être estimées ou remplacées par une autre variable (proxy.) L'avis d'expert est d'autant plus déterminant que les données sont manquantes ou hétérogènes ;

Zones et produits sont choisis en fonction de leur importance stratégique au regard des problématiques abordées.

Une première proposition de découpage en zones agroécologiques consiste à retenir les zones suivantes[2] :

Mali Sud zone Soudanienne : coton + céréales et élevage. Cette zone regroupe les zones de Koutiala, Fana et San (découpage CMDT.)

Le choix de cette zone repose sur le fait qu'elle contient la majorité de la production agricole commercialisée de coton et qu'il existe une information assez détaillée pour la caractériser.

La zone CMDT[3] est l'une des principales zones dégageant des excédents de production de céréales sèches.

1-4 MODULES PRODUCTION

a) Typologie d'exploitations

La prise en compte, au sein de la région, de différents types de producteurs exprime la diversité des conditions de production et permet d'évaluer l'impact des politiques au niveau des exploitations. Les conditions économiques, les dotations en facteurs, les contraintes, propres à chaque type de producteur déterminent ses capacités de réaction à toute modification de son environnement externe.

Le recensement et la synthèse des données existantes en la matière ont été privilégiées avant d'entreprendre tout travail complémentaire. Les données collectées portent sur :

[2] Dans le fichiers sets.txt, le set régions s'appelle « reg » et est composé de on, suds, sudg, segou correspondant aux 4 régions considérées.

[3] Dans la suite du document il sera fait référence à la zone CMDT qui regroupe les zones 2 et 3.

La dotation en facteurs (différents types de terre, travail familial, équipement, capital, animaux) ;

Les pratiques agricoles (superficie réellement cultivée, recours au travail salarié, techniques de production) ;

Les résultats de l'exploitation (utilisation des terres, rendements obtenus, revenus.)

La typologie identifie les principales contraintes auxquelles font face les producteurs (terre, eau, équipement, trésorerie) et les objectifs poursuivis (auto-consommation, maximisation du revenu, minimisation du risque, ...)

Une fois que les choix sont faits en ce qui concerne le nombre de type de producteurs et la nature des critères qui les caractérisent, la représentativité de chaque type est déterminée et nombre spécifique lui est attribué.

Localisation dans MATA : Ces informations sont contenues dans le fichier « nombre »

La typologie retenue est celle utilisée couramment en zone CMDT : types A, B, C, D.

Types :

A : exploitation ayant au moins deux unités d'attelage avec un troupeau de bovin de taille supérieure ou égale à 6 têtes ;

B : exploitation ne disposant que d'une seule unité d'attelage sans troupeau ;

C : exploitation disposant d'une unité d'attelage incomplète ;

D : exploitation manuelle sans expérience en culture attelée.

A titre de rappel : la zone Mali Sud soudanienne regroupe les régions CMDT de Koutiala, Fana et San.

Tableau 1: Nombre d'exploitations par type de la zone

Zone	1997/98	% du total
Soudanienne		
A	34 481	31%
B	52 400	48%
C	15 047	14%
D	7 740	7%
Total	109 668	

source : rapport annuel de la CMDT, 1997/98, annexes

b) Dotation en facteurs de chaque type d'exploitation

Pour chaque type d'exploitation identifié, il faut maintenant établir ses dotations en facteurs, c'est à dire de quel type de terre il dispose, et en quelle quantité ; quel est le nombre d'actifs présents sur l'exploitation ; Quel est le niveau d'équipement ?

b-1) Dotation en terre

Il convient tout d'abord de distinguer les différents types de terre pour lesquels les conditions de production sont différentes.

Localisation dans MATA : ces informations sont contenues dans le fichier solemar.

Trois types de terre ont été distingués :

Les bas-fonds où sont cultivés le riz en hivernage et la pomme de terre en saison sèche ;

Les autres terres exondées ;

Les jachères.

Tableau 2: Superficies en ha selon type d'exploitation, zone CMDT

type expl	Sud s			
	bas-fonds	jachère	autres terres exondées	*Total*
A	0	0.7	15.6	*16.3*
B	0	1.4	9.9	*11.3*
C	0	1.7	5.2	*6.9*
D	0	0.8	2.7	*3.5*

Les données proviennent de la base de données ESPGRN moyennes des superficies après 1994. Ces superficies correspondent au cultivé et non au cultivable qui n'est pas disponible.

Les superficies de référence correspondent aux superficies moyennes cultivées pour les années 1997 et 1998.

b-2) Dotations en main d'œuvre:

Il s'agit de déterminer la composition de la main d'œuvre familiale pour chaque type d'exploitation. Il est souhaitable de déterminer le nombre d'actifs et la population totale de chaque type, mais aussi de distinguer les actifs homme, les actifs femme et les actifs enfant.

Les disponibilités en actifs enfants ne sont pas disponibles et n'ont donc pas été prises en compte.

Le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants sont fournis par la base de données ESPGRN Koutiala représente sud soudanien.

Localisation dans MATA:

Ces informations sont contenues dans les fichiers MOF1 MOF2 MOF3. Les données du fichier MOF1 correspondent au nombre total d'actifs et pas au nombre d'hommes actifs. A corriger après avoir fait les analyses complémentaires.

Tableau 3: Nombre actifs CMDT par zone et type d'exploitation de 1988 à 1998

Zone Koutiala		1988	1989	1990	1991	1992	1994	1995	1996	1997	1998
A	population présente	.	.	22,08	22,56	20.67	24,56	22,2	21,36	25,3	27,5
	hommes			5,62	5,25	5,07	5,56	5	4,64	5	5,25
	femmes			5,54	5,69	5,53	6,56	5,6	5,36	6,42	6,58
	enfants			10,92	11,63	10,07	12,44	11,6	11,36	15,2	15,67
	actifs			12,58	12,88	11,87	13,39	11,8	11,5	13,3	14,58
B	population présente			13,06	12,23	13,29	12,11	14,53	15,41	14,2	14,43
	hommes	.	.	3,53	2,85	3,29	2,78	3,41	3,47	3,36	3,29
	femmes		.	3,35	2,92	3,29	3,28	4	4,18	3,95	4,19
	enfants	.	.	6,18	6,46	6,71	6,06	7,12	7,76	7,19	7,3
	actifs	.	.	7,68	6,58	7,46	6,53	8,12	8,65	8,07	8,43
C	population présente	.	.	7	15	13,5	10,5	8,5	7	7,75	7,2
	hommes	.	.	1	3	2	3,5	2	2	2,5	2,4
	femmes	.	.	2	6	5,5	3,5	2	2	2,5	2,2
	enfants	.	.	4	6	6	3,5	4,5	3	2,75	2,6
	actifs		.	4,5	9,25	8	6,75	4,75	3,5	5,38	4,8
D	population présente	.	.	.	.	.	5,33	5,33	5,33	6,5	6,25
	hommes	.	.	.	.	.	1	1	1	1,25	1,25
	femmes	.	.	.	.	.	1	1	1	1,25	1
	enfants	.	.	.	.	.	3,33	3,33	3,33	4	4
	actifs	.	.	.	.	.	2,17	2,17	2,33	3	3

Source :base de données ESPGRN-Sikasso, 1999

Hypothèse : Pour les types A et B : les revenus extérieurs représentent 30% des revenus agricoles. Pour les types C et D, pour des besoins de liquidités et d'équipement, les revenus extérieurs représenteraient 50% des revenus agricoles.

c-5) Revenu minimum

Ce montant comporte les besoins alimentaires (212 kg), les frais de santé (1000 F Cfa) et les frais d'éducation (1000 F Cfa.) Les besoins alimentaires sont calculés sur la base de prix du riz de 250 F CFA/kg ; prix céréales sèches : 130 F /kg.

Tableau 4: Quantités consommées par personne

Type d'exploitation CMDT	Riz(kg)	Céréales (kg)
1	40	0
2	30	0
3	20	80
4	20	80

Source : estimation

d) Itinéraires techniques

Il s'agit de déterminer tous les coefficients techniques décrivant les conditions de production : rendements, utilisation d'intrants, besoins en main d'œuvre, et ce pour toutes les cultures considérées.

d-1) Dose intrants et rendements

Les itinéraires techniques ont été retenus sur la base des pratiques observées pour l'échantillon ESP/GRN et en prenant en compte l'itinéraire recommandé par la CMDT.

Coton :

Trois itinéraires avec traction attelée, fertilisation minérale et fumure organique :

ATFE1 : 50 urée+ 100 complexe coton (types A et C) + 4T FO ;

ATFE2 : 50+150[4] (pratiqué par type D), +5 T FO ;

ATFE3 : 50+200 (dose recommandée) ;

ATFE4 : (50+ 200) 250 engrais +10 T FO.

Remarque : Les types B semblent utiliser une dose intermédiaire de 180 kg/ha.

L'analyse de la base de données ESPGRN a conduit à ne retenir que trois itinéraires techniques (tableau), l'itinéraire 4 sans FO ne correspondant qu'à un très faible nombre d'exploitations.

Les doses d'engrais sont significativement différentes pour tous les itinéraires alors que la Fo n'est pas significativement différente entre 1 et 2. De même, les rendements ne sont pas significativement différents entre 1 et 2.

[4] Le cas des types D peut surprendre plus d'un, la raison est liée aux extrapolations. En général les types D ne font pas de coton et sur de très petites parcelles.

Tableau 5: Doses intrants et rendement par itinéraire technique coton

Zone	Itinéraire	dose urée en kg/ha (moyenne échantillon)	dose complexe en kg/ha	FO (T/ha)	rendement (kg/ha)	écart-type	cv
SUDS	ATFE1	50 (42)	100 (80)	3	960	440	0.5
	ATFE2	50 (50)	150 (140)	2.5	1000	440	0.5
	ATFE3	50 (80)	200 (210)	4.6	1200	585	0.5

Source : analyse des données ESPGRN

Maïs

Maïs : trois itinéraires avec fertilisation minérale :

ATFE1 : 50 ;

ATFE2 : 100 (50+50) + 2T FO ;

ATFE3 : 250 (150 urée + 100 complexe céréales) ; Dose recommandée + 4 T FO ;

ATFE4 : 250 + 0 FO (fumure organique apportée sur le coton en tête de rotation.)

Les exploitations de Koutiala utilisent jusqu'à 300 kg par ha (100 urée+ 200 complexe céréales et coton.)

Nb :Pas d'itinéraire sans fertilisation minérale

L'analyse de la base de données ESPGRN conduit à ne retenir que trois des itinéraires car seules quelques exploitations pratiquent l'itinéraire 3 (fertilisation minérale élevée avec dose élevée de FO.)

Tableau 6: Doses intrants et rendements par itinéraire technique maïs

Zone	Itinéraire	dose urée en kg/ha (moyenne échantillon)	Dose complexe En kg/ha	FO (T/ha)	rendement (kg/ha)	écart-type	cv
Suds	ATFE1	50 (45)	0 (8)	0.2	1400	820	0.6
	ATFE2	50 (64)	50 (80)	0.5	2000	995	0.5
	ATFE3	150 (163)	100 (158)	1.5	2900	1650	0.6

Les doses de complexe sont significativement différentes et doses urées aussi (sauf iti 1 et 2.) Les doses de FO sont significativement différentes entre iti 1 et 3 seulement (médiane FO=0 pour tous les itinéraires.) Rendements significativement différents pour tous les itinéraires.

Mil/sorgho

Mil/sorgho : trois itinéraires techniques avec traction attelée:

AT : traditionnelle avec traction animale sans aucune fumure ;

ATFE1 : 50, sans FO ;

ATFE2 : (50 complexe + 50 urée) 100, sans FO ;

ATFE3 : 50 complexe + 1 T FO.

Les doses d'engrais ont été rentrées selon les types d'engrais pour chaque spéculation et itinéraire technique. dosefert remplacé par dosecc.

De même la disponibilité totale en engrais de la région distingue les types d'engrais (urée, complexe coton.)

Tableau 7: Doses intrants et rendements par itinéraire technique mil

	dose urée (moyenne échantillon)	dose complexe	FO en T/ha échantillon	rendement kg/ha	écart-type	cv
ACT	0	0	0	590	370	0.6
ATFE1	20	40	0	630	230	0.4

Tableau 8: Doses intrants et rendements par itinéraire technique sorgho

	dose urée (moyenne échantillon)	dose complexe	FO en T/ha échantillon	rendementkg/ha	stdev	cv
ACT	0	0	0	690	290	0.4
ATFE1	45	0	0	740	495	0.4*
ATFE2	20	30	0	915	520	0.4*

* même cv pour act.

Pomme de terre bas-fonds :

Un seul itinéraire technique a été retenue dans un premier temps : itinéraire avec FO :

ATFE1 : dose urée=0, dose NPK=1600kg/ha et dose FO=3T/ha pour un rendement de 26 T/ha. Coefficient de variation estimé à 50% (à vérifier.)

d-2) Temps de travaux :

Cultures pluviales

Les temps de travaux proviennent de la CMDT et de la thèse de Kébé (1993), calculés sur la base de données DRSPR.

Période 0 correspondant à la période de vente des produits ne concerne pas temps de travaux ;

Période 1 correspond à la période de culture : les temps de travaux calculés correspondent aux opérations de labour, de hersage, semis, de ressemis, de sarclage, d'épandage d'engrais, de démariage de repiquage, de buttage, de gardiennage contre les oiseaux, de traitements insecticides et/ou herbicides ;

Période 2 correspond à la période de récolte pour chaque spéculation.

Pour le cas spécifique de l'arachide, nous avons intégré 30% du temps de battage égoussage dans le temps de récolte.

Pour la pomme de terre, les données sont adaptées de l'étude IER (1996.) Seule la grande saison de production de la saison froide est prise en compte.

Tableau 9: Temps de travaux par itinéraire zone CMDT

	itinéraire	Per0	per1	per2	total	Source
Coton	ATFE1	1	55	40	96	CMDT, agenda, 1998
	ATFE2	0	47	65	112	Kébé,
	ATFE3		63	85	148	Kébé, 1993
Maïs	ATFE1	0	39	15	54	CMDT, agenda, 1998
	ATFE2	0	nd	nd	nd	
	ATFE3	0	45	45	90	Kébé, 1993
	ATFE4	0	nd	nd	nd	
Sorgho	ACT ATFE1	0	39	24	63	CMDT, agenda, 1998
	ATFE2		26	30	56	Kébé, 1993
Mil	ACT ATFE1		21	18	39	Kebe, 1993
Arachide	ATFE1		55	53	108[5]	CMDT, agenda 1998
Pomme de terre	ATFE1	380	0	300	680	IER, 1996

Les travaux sont exprimés en hommes-jours, pour une exploitation utilisant la culture attelée. Ils ont été calculés à partir de mesures faites sur les centres saisonniers de la CMDT et au niveau des producteurs pour ce qui est de la DRSPR synthétisés par Kébé (1993.)

Localisation dans MATA :

- quantités de fertilisant apportées par itinéraire technique : dosefert

- les données sur les rendements sont contenues dans différents tableaux et équations dans le fichier culture.txt :

  * tableau rend : rendements de base ou moyen (à adapter pour créer des tableaux fonction des cultures et itinéraires différents pour chaque zone)

  * tableau vaco : aléas sur les rendements

  * équations définissant aléatoirement les rendements dans les intervalles choisis

- besoins en main d'œuvre par spéculation et itinéraire technique besmo0, 1 et 2, pendant les périodes 0, 1 et 2 respectivement

- coût de la redevance : redev.

d-3) Coût de production de base

Le coût de production de base prend en compte l'ensemble des coûts variables communs aux différents itinéraires (par exemple, le coût des semences....)

d-3-1) Semence :

Arachide : 100kg/ha de semence à 100 F CFA/kg ;

Maïs : 25 kg/ha de semence à 130 F CFA sur le marché ou 225 F CFA pour les semences sélectionnées ;

Coton : 30 kg/ha à 750 F CFA/kg.

[5] Il a été ajouté 30% du temps de battage/égoussage au temps total de récolte de l'arachide

e) Elevage

e-1) Quantité de fourrage

Le fourrage produit est entré dans le modèle Burkina par type d'utilisation du sol et période mais ne dépend pas du rendement.

Il est calculé dans le modèle Mali à partir du rendement grain, du ratio paille/graine, de la fraction disponible, du taux de matière sèche (Tableau n°16), et de la répartition entre les périodes avec 50% du fourrage disponible de novembre en décembre et 50% de janvier en février, selon la formule :

Fourrage, per=0.5*rendement grain* ratio paille/graine* fraction disponible*taux matière sèche

Vérifier :

- fourrage produit sur jachères et parcours.

- répartition entre les périodes pas toujours 50/50 (voir fichier prodfou.)

Tableau 10 :Taux de conversion des produits agricoles

Aliment/Produit	Paille/grain e	Fraction disponibl e	Taux m.s. du produit	Hypothèses utilisées pour calcul fourrage produit, rendement kg/ha
Fane d'arachide	1,00	0,60	92,70 (IEMVT, 1978)	800
Fane de niébé	0,40	0,60	93,00	
Son de céréale	0,10	0,80	90,80	
Paille de mil/sorgho	3,03	0,35	mil 95,00 sorgho 94,90	mil : 600 sorgho : 800
Paille de maïs	3,03	0,35 (0,5*)	84,10 (FAO, 1981)	2000
Paille de fonio	3,80	0,35	93,20	

Source : extrait et adapté de Kone et Diakite, 1999

Notes : Pour maïs fraction disponible 0,5 selon Kébé, 1993.

e-2) Capacité de charge

CMDT - Koutiala : 5 ha/UBT (Lelou et Traoré, 1991).

e-3) Taux de récupération fumier :

Mali Sud Soudanien : taux de 80%, élevage sédentaire

e-4) Disponibilité en parcours

Négligé pour l'instant.

1-5 MODULE FILIERE

a) Prix

a-1) Prix initiaux des produits et déviation standard, écart prix soudure/prix moyen.

Les prix anticipés des produits sur la base desquels les producteurs font leurs choix de production sont définis. Les prix des produits sont ensuite calculés de manière endogène par le modèle par la confrontation du surplus commercialisable et de la demande. A ces prix sont associées les

déviations standards des prix qui sont utilisées pour évaluer le risque d'une production par rapport à une autre (outre la variabilité des rendements qui est aussi utilisée en tant que facteur de risque.)

Pour le coton, les prix sont administrés et le prix d'origine est le prix de l'année précédente (145 en 1998.) L'aléa sur les prix pourrait être lié à la ristourne.

Tableau 11: Prix initiaux des produits

Produit	Moyenne	Stdev (CV)	Prix sou*	Source
Riz DP Niono	moyenne prix mensuels 95-98=190 moy prix annuel 95-98=	27 (0.14) 31 (0.17)		SIM (prix riz 9198.xls)
Riz DP Bamako	moy prix mensuels 95-98=250 moy prix annuel 95-99=251	24 (0.09) 7.9 (0.03)	1.14	SIM, (prix riz 9198.xls) SIM, prix mata.xls
Mil, Bamako	moy prix annuel 95-99=130	19.5 (0.15)	1.08	SIM, prix mata.xls
Mais, Bamako	moy prix annuel 95-99=127	11.3 (0.09)	1.2	SIM, prix mata.xls
Coton	prix plancher 98-99=145	ristourne	1	CMDT
oignon	moy prix annuel 95-97=306	33 (0.1)		URDOC
	moy prix annuel 95-99=270	19 (0.07)		Urdoc, OMA
pdt	moy prix annuel 95-97=258	7.8 (0.03)		URDOC
	moy prix annuel 95-99=330	39 (0.12)		dnsi, OMA
arachide	moy prix annuel 95-98=324	44 (0.14)		dnsi
tomate	moy prix annuel 95-99= 300	210 (0.7)		dnsi, OMA

Note : Prix sous calculé en prenant une moyenne prix mensuel juillet-sept 95-99/moy prix mensuels novembre-décembre 95-99, coton et oignon, pomme de terre (pas produits vivriers de base achetés en période de soudure)

Localisation dans MATA : prixini (prix), deviapri (écart-type des prix) et prixacha (prix soudure.)

Questionnements : le prix du coton perçu par le producteur dépend de la ristourne qui peut ainsi augmenter le prix par rapport au prix plancher. Cette variation doit être prise en compte dans le modèle.

Si l'on considère que les produits achetés en période de soudure sont les céréales, il n'est pas nécessaire de calculer le coefficient «prixacha» pour les autres produits?

a-2) Prix des animaux : Les prix des animaux sont utilisés pour les aspects trésorerie (possibilité de vendre des animaux.)

Tableau 12: Prix des animaux

	source données ON	Prix (FCFA)
Bœuf labour	enquête village 1997, IER/INSAH GEA 1999	140000 100000
Ane	enquête village 1997 GEA 1999	75000 50000
Bovins	OMBEVI, prix Niono	140000
Ovins	OMBEVI, prix Ségou	27000
Caprins	OMBEVI, prix Ségou	19800

Zone Mali sud: prix OMBEVI utilisés pour bovins, ovins, caprins. Bœufs labour et âne : ESPGRN.

Localisation dans MATA : prixbete.

a-3) Prix des intrants :

Les prix des intrants sont définis par région. Dans le modèle Burkina, les prix étaient définis dans le module contexte à partir des prix internationaux et d'un taux de change. Le modèle a été adapté en fonction de cette autre façon de définir les prix.

Source données : CMDT pour Mali sud. IER/INSAH, enquêtes rapides pour Office du Niger.

Prix ON : urée 10000 FCFA/sac (200 FCFA/kg), DAP 12000 FCFA/sac (240 FCFA/kg) en 1998/99 (campagne 1999/2000, prix urée et DAP 9000 FCFA/sac)

Localisation dans MATA : prixint.

1-6 PARAMETRES DE SIMULATION :

Cours US$: 6 FF/US$ (moyenne 1998/99) ;

Taux de change FCFA/FF : 100 pour toutes les années ;

Cours mondial du riz : prix moyen 1998/99 (OSIRIZ) riz brisures A1 super qui correspond à la qualité la plus importée au Mali.

Taxe sur les imports : 0.3 qui correspond au niveau de taxation sur le riz en vigueur depuis janvier 2000 composé de 12% de TEC (Droit de douane de 10%) et 18% de TVA.

1-7 CONSOMMATION :

Besoins caloriques : 2400.
Habitudes alimentaires : ajusté de l'enquête budget consommation de 1989.

2 LES HYPOTHESES DE SIMULATIONS.

3-1 INCIDENCE DES HYPOTHESES, EN TERME DE TAUX D'AUGMENTATION/DIMINUTION, SUR L'EVOLUTION DES VARIABLES DE SIMULATION :

Conditions supplémentaires 1 :

Les valeurs de simulation dans le scénario CMDT actuelle servent de base à la détermination des valeurs des variables de simulation pour les autres scénarios.

Conditions supplémentaires 2 : Toute chose étant égale par ailleurs, ici, les effets augmentations/diminutions des prix au producteur, des intrants, et fertilisants seront considérés sous deux formes qui sont cumulatives. La première est celle du concept dite « effet structurel». La deuxième correspond ici, à ce que l'on peut qualifier d' « effet marché», c'est-à-dire, les fluctuations soit sur le cours mondial cas des scénarios CMDT améliorée et CMDT libéralisée, soit celles du prix fixé par le Contrat-Plan dans le cas du scénario de base –CMDT actuelle. L'effet structurel est engendré par le type d'organisation de la filière. Pour le scénario de base (CMDT actuelle) est considéré comme nul.

Conditions supplémentaires 3 : Du fait de la présence de deux sortes d'effet sur les prix, il sera donc déterminé un taux absolu des prix. Ce dernier taux servira de valeur dans l'application de la simulation dans les scénarios deux autres scénarios à l'exclusion du cas de la CMDT actuelle.

Conditions supplémentaires 4 : Les moyennes des d'évolution considérées sont annuelles.

Ainsi, on aura :

2-1 CMDT ACTUELLE :

(situation de référence ou encore situation de base).

a) Le prix au producteur du coton :

Effet structurel : Il n'y a pas d'effet est nul car c'est la structure de référence.

Effet marché : Son évolution est considérée par rapport à la CMDT qui le fixe à travers le contrat-plan. Sur dix ans (1980-1990) ses prix administrés n'ont varié en moyenne que de 0,05%. Cette variation qui sera considérée comme négligeable.

b) Le prix des fertilisants :

Effet structurel : Etant donné qu'il s'agit de la situation de référence l'effet structurel est nul.

Effet marché Sur la même décennie considérée (1980-1990), le prix des fertilisants a subit une évolution moyenne de 13,33% avec un pic de 20% et un minimum de -5%.

En effet, l'évolution du prix des fertilisants par rapport à la première année (prix de base) a été la suivante: une augmentation de 20% en seconde année ; de 15% en troisième année et une diminue de 5% en dernière année.

c) Le prix des intrants :

Effet structurel : Comme précédemment cet effet est nul.

Effet structurel : De 1980 à 1990 le prix des intrants a atteint une moyenne de 20%, son taux le plus élevé a été de 25% et le plus bas de 15%.

d) Détermination des taux absolus :

Le taux absolu est l'agrégation des effets du prix.

Il est important à ce niveau de souligner que ce sont les valeurs des taux absolus qui seront considérées dans les simulations des scénarios.

Dans le scénario de référence, les taux absolus sont égaux ceux observés, car l'effet structurel sur les prix est considéré comme nul.

d-1) Taux absolu du prix au producteur du coton :

Sur toute la période de simulation considérée, la variation absolue du prix n'a pas été significative.

d-2) Taux absolu du prix des fertilisants :

Dans ce cas, les variations du taux absolu des prix correspondent aux variations dues aux effets marchés dans la mesure où les effets structurels sur les prix sont nuls. Ainsi, il est constaté une augmentation de 20%, 15%, respectivement en deux, trois années et une diminution de 5% quatrième années.

d-3) Taux absolu du prix des intrants :

Dans les mêmes conditions que précédemment, les taux absolus sont les suivants : une augmentation de 15% en deuxième année, 20% en troisième année et en dernière année, de 25%.

Tableau 13 : récapitulatif des valeurs de simulation du scénario de référence :

SCENARIOS		PRIX AU PRODUCTEUR COTON	PRIX ACHAT FERTILISANTS	PRIX ACHAT INTRANTS
CMDT actuelle		Taux	Taux	Taux
	Année I	0%	0%	0%
	Année II	0%	+20%	+15%
	Année III	0%	+15%	+20%
	Année IV	0%	-5%	+25%

2-2 CMDT AMELIOREE OU SCHEMA PROPOSE :

a) Le prix au producteur du coton :

Effet structurel : Dans cette situation de gestion, l'effet structurel sur les prix entraîne augmentation de 30%.

Effet marché : De 1980 à 1990 sur le marché international du coton les prix ont varié en moyenne de 10%, avec un pic de 25% et un minimum de –10%.

NB 1 :Ces valeurs serviront de cadre de référence pour la simulation dans ce scénario et comme il s'agit de prix international, elles serviront, également, de référence au scénario de la CMDT améliorée et de la CMDT libéralisée en tenant compte d'un taux différentiel.

NB 2 :Une hypothèse à spécifier est de tenir compte du fait que le prix au producteur ne subit les variations du cours du marché que dans l'unique sens de l'augmentation. En cas de chute des cours sur le marché international, le fonds de stabilisation géré et alimenté par les groupements de producteurs rentre en ligne de compte pour maintenir un prix au producteur qui couvre au moins les coûts de production.

NB 3 : Du fait de l'hypothèse de monopole contrarié que détient la CMDT sur l'approvisionnement des producteurs en ces facteurs, on estime que cette situation engendre des prix de cession élevés et qu'avec la suppression de ce monopole, les prix vont baisser.

Dans un objectif de facilitation de la simulation et du fait du manque de données précises sur l'évolution globale du prix des fertilisants de 1980 à 1990, on considérera, pour les fertilisants, une marge différentielle de 10% et pour les intrants 15%, entre les taux d'évolution des prix de la CMDT et ceux du marché international. Ces marges correspondent aux effets structurels sur les prix. C'est-à-dire, lorsqu'on a, par exemple, un taux d'augmentation de 20% du prix des fertilisants de la CMDT ce taux sera diminué de la marge des 10% retenu pour refléter l'évolution sur le marché international. Et lorsqu'on a, par exemple, un taux de diminution de 20% du prix des fertilisants au niveau de la CMDT, il sera de l'ordre de 30% sur le marché international.

b) Le prix des fertilisants :

L'effet structurel : L'amélioration due aux effets se manifeste par une diminution du prix de base de 10%.

L'effet marché : Contrairement au prix au producteur, là, il peut fluctuer dans les deux sens, parce qu'il est indexé suivant le prix international. Par rapport au scénario de référence, il a été en augmentation de 20%, et 15% pour la deuxième et la troisième années et en diminution de 5% en quatrième année.

c) Le prix des intrants :

L'effet structurel : L'amélioration des structures de gestion va induire une diminution du prix de base de 15%.

L'effet marché : Toujours, par rapport à la situation de base, les évolution des prix des intrants ont été les suivantes : 15%, 20% et 25%, en deuxième, troisième et quatrième années.

d) Détermination des taux absolus :

d-1) Taux absolu du prix au producteur du coton :

NB 1 : On fait une sommation algébrique des deux effets structurel et marché des prix pour trouver le taux de simulation. L'effet structurel agit sur le prix au producteur en l'augmentant, tandis que l'effet marché lorsqu'il est défavorable, est atténué par le mécanisme du fonds de stabilisation des producteurs.

Par exemple dans cet exemple le taux induit par l'effet structurel est de 30% tandis que l'effet marché en deuxième, troisième et quatrième années donne respectivement une augmentation de 10%, 25% et une diminution de 10%. Cela se traduit en taux absolu comme suit :

En première année on ne tiendra compte que d'une augmentation de 30% dû à l'effet structurel, l'effet marché étant nul. Ce qui donnera un taux absolu en augmentation pour la première année de 30%. Egale à 30%+0%.

Dans les autres années, les sommes algébriques des effets marchés sur les prix (cours du coton) et de l'effet structurel donnent, par exemple en deuxième année : (30%+10% = 40%) d'augmentation. De la même façon on aura pour les années trois et quatre une augmentation, respectivement de 55% et 20%.

d-2) Taux absolu du prix des fertilisants :

Sur la base de la même démarche, mais en tenant compte qu'ici l'effet structurel agit en diminuant le prix d'achat au producteur, et que l'effet marché prend des valeurs positives ou

négatives et que lorsque l'effet marché est défavorable, le fonds de stabilisation des producteurs intervient pour maintenir le prix au moins égale au coût de production.

Ainsi, avec un effet structurel en diminution de 10% et des effets marchés des prix des fertilisants en augmentation de 20%, 15% en deuxième et troisième années et une diminution de 5% en quatrième année on aura : une diminution de, 10%, 10% et 5% respectivement en première, deuxième, troisième et de 15% en quatrième années.

d-3) Taux absolu du prix des intrants

Comme précédemment, avec un effet structurel sur les prix des intrants de 15% et des effets marchés de ces prix, en augmentation, de 15%, 20% et 25% en deuxième, troisième et quatrième années, les taux absolus des intrants seront de : 5% et 10% d'augmentation en troisième et quatrième années et une diminution de 15% en première année.

Tableau 14 : **récapitulatif des valeurs de simulation du scénario de la CMDT améliorée :**

SCENARIOS		PRIX AU PRODUCTEUR COTON	PRIX ACHAT FERTILISANTS	PRIX ACHAT INTRANTS
CMDT améliorée		Taux	Taux	Taux
	Année I	+30%	-10%	-15%
	Année II	+40%	-10%	0%
	Année III	+55%	-10%	+5%
	Année IV	+20%	-5%	+10%

2-3 CMDT LIBERALISEE :

Toute chose étant égale par ailleurs, la même démarche que dans le cas du scénario de la CMDT améliorée aurait pu conduire aux mêmes valeurs absolues des prix au producteur du coton, ou bien, des prix d'achat des fertilisants et intrants par les producteurs. Mais, ici avec l'absence de mécanisme de stabilisation, intervient la notion de risque et incertitude que le producteur doit désormais gérer.

Dans ces situations, on va considérer que son activité peut lui permettre soit des augmentations de revenus, en suivant la logique retenue dans le cas du scénario de la CMDT amélioré, car là aussi, il y a absence de l'Etat, soit des pertes de revenus à cause, justement, de ces incertitudes.

Pour rendre compte de cet aspect qui, par ailleurs, constitue la principale différence entre ces deux scénarios : CMDT améliorée et la CMDT libéralisée, on va introduire la notion de coût d'opportunité.

NB 1 : Le coût d'opportunité est que le producteur accepte de perdre en prenant la décision de produire dans un environnement incertain. Ce coût d'opportunité sera donc la moitié des effets structurel et marché des prix.

NB 2 : Les taux des prix dans le scénario CMDT améliorée seront pris comme base pour la détermination de ceux de ce scénario.

NB 3 : Les deux dernières remarques permettent de considérer la moitié de chaque valeurs trouvées dans le cas du scénario CMDT améliorée pour trouver celles du scénario de la CMDT libéralisée et comme ce sont les taux absolus qui sont considérés d'où on aura :

a) Le taux absolu du prix au producteur du coton :

Les taux absolus du prix au producteur seront de : une augmentation de 15%, 20%, 27,5% et de 10%, respectivement en première, deuxième, troisième, et quatrième années.

b) Le taux absolu du prix des fertilisants :

Dans les mêmes conditions que précédemment, les taux absolus des prix des fertilisants seront les suivants : en diminution de 5%, 5%, 2,5% et 7,5%, en première, deuxième, troisième et quatrième année.

c) Le prix des intrants :

Toujours, sous les conditions on aura les taux absolus des prix des intrants suivants : en diminution de 7,5%, de 2,5%, 5%, et 7,5% en année une, deux, trois et quatre.

Tableau 15 : récapitulatif des valeurs de simulation du scénario de la CMDT libéralisée :

SCENARIOS		PRIX AU PRODUCTEUR COTON	PRIX ACHAT FERTILISANTS	PRIX ACHAT INTRANTS
CMDT libéralisée		Taux	Taux	Taux
	Année I	+15%	-5%	-7,5%
	Année II	+27,5%	-5%	-2,5%
	Année III	+10%	-2,5%	-5%
	Année IV	+20%	-7,5%	-7,5%

Tableau 16: Démographie de la zone cotonnière malienne

Régions	Superficie totale (km²)	Population 2000	Densité de population (hab/km²)
Fana	13 827	466 670	33,7
Bougouni	37 320	591 940	15,9
Sikasso	20 767	528 030	25,4
Koutiala	14 205	468 290	32,9
San	18 184	752 820	41,4
Kita	33 000	394 890	11,9
Total CMDT	137 303	3 202 640	23,3
Zone OHVN	26 000	593 380	22,8
Total Mali	163 303	3 796 020	23,2

Source : Suivi opérationnel CMDT/OHVN 2001.

Tableau 17 : Evolution de la part respective de chaque acteur dans la constitution du prix de revient de la fibre de coton sur la période 1996 à 1999 (en F CFA/kg de fibre)

	1996/1997	1997/1998	1998/1999	Variation (%)
Coton graine produit (t)	452.080	522.903	518.123	14,6
Coton fibre produit (t)	189.604	217.681	217.119	14.5
Rendement à l'égrenage	41,94	41,63	42,03	0,2
Prix d'achat du coton graine	155F CFA/kg	170F CFA/kg	185F CFA/kg	
Part respective des différents acteurs				
Producteurs				
Coton graine	369,57	408,37	440,16	19,1
Frais de marché	10,59	11,11	14,06	32,8
Sous total producteurs	**380,16**	**419,48**	**454,22**	**19,5**
Part des producteurs en (%)	51,18	49,01	50,13	
CMDT				
Conseil	40,79	53,6	46,91	15,0
Collecte du coton graine	32,5	53,7	56,82	74,8
Egrenage et stockage	115,64	136,05	132,86	14,9
Frais financiers	6,9	17,63	37,55	444,2
Frais généraux	35,73	42,59	40,53	13,4
Sous total CMDT	**231,56**	**303,57**	**314,67**	**35,9**
Part de la CMDT en (%)	31,17	35,47	34,73	
Prestation à l'exportation				
Mise à FOB	56,48	53,13	57,67	2,1
Mise à CAF	74,64	79,7	79,48	6,5
Sous total export	**131,12**	**132,83**	**137,15**	**4,6**
Part exportation (%)	17,65	15,52	15,14	
Total filière	**742,84**	**855,88**	**906,64**	**22,0**

Source : Suivi opérationnel CMDT/OHVN 2001.

Tableau 18: répartition et capacité des usines d'égrenage de coton au Mali

N°	Usines	Capacité d'égrenage (tonnes de coton-graine)
01	Bamako	14.200
02	Fana	33.500
03	Diola	59.000
04	Ségou	6200
05	Koutiala 1	8.000
06		27.000
07	Koutiala 2	33.500
08	Koutiala 3	59.000
09	Koutiala 4	41.000
10	Karangana	7900
11	Kimparana	18.000
12	Sikasso 1	47.500
13	Sikasso 2	63.000
14	Kignan	59.000
15	Koumatou	18.000
16	Bougouni 1	60.000
17	Bougouni 2	45.000
	kita	
Totale capacité d'égrenage CMDT		**599.800**

Source: Division technique industrielle (DTI)- CMDT[6]

Tableau 19 : Evolution de la production de coton graine de 1996 à 2001 et les perspectives d'amélioration du système de 2001 à 2006.

Indicateurs	**1996/1997**	**1997/1998**	1998/1999	**1999/2000**	**2000/2001**
Superficies (ha)	420.359	497.650	504.397	482.296	227.805
Rendement (kg/ha)	1075	1051	1028	953	1064
Production (tonnes)	452.032	522.903	518.364	459.798	242.427
Perspectives de production	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Zone CMDT					
Exploitations à encadrer	170.900	179.400	188.400	197.800	200.800
Superficie à emblaver	445.300	458.600	472.300	486.500	490.000
Superficie moyenne par exploitation (ha)	2,61	2,56	2,51	2,46	2,44
Production (tonnes)	453.000	483.000	503.000	520.600	527.240
Rendement (kg/ha)	1017	1053	1065	1070	1076
Zone OHVN (Production (tonnes)	47.000	49.000	50.000	52.000	53.000
Production totale du Mali	**500.000**	**532.000**	**553.000**	**572.600**	**580.000**

Source : Suivi opérationnel CMDT/OHVN 2001.

[6] NB: deux nouvelles usines d'une capacité 63.000 et59.000 tonnes sont en cours d'installation dans la zone de Bamako. (Wéléssébougou).

Tableau 20 : part en % des différentes composantes du prix de revient de la fibre de coton sur la période de 1996 à 1999.

Charges en %	1996/1997	1997/1998	1998/1999
Producteurs	**1,43**	**1,30**	**1,55**
1/ Frais marché:	1,43	1,30	1,55
CMDT	**48,88**	**51,01**	**49,83**
1/ Conseil:	5,5	6,26	5,17
2/ Collecte du coton graine:	4,4	6,27	6,27
3/ Egrenage et stockage:	15,6	15,90	14,65
4/ frais financiers:	0,93	2,06	4,14
5/ frais généraux	4,81	5,00	4,47
Prestation à l'exportation	**17,64**	**15,52**	**15,13**
1/ Mise à FOB	7,60	6,21	6,36
2/ Mise à C&F	10,04	9,31	8,77
Total	**50,31**		

Tiré du Tableau n°3 /Source: Suivi opérationnel CMDT/OHVN 2001.